VERSION 2.0

LE CADRE VOIX, CHOIX ET ACTION

Guide du praticien de la conservation pour la conservation dirigée par les autochtones et les communautés

The Nature Conservancy

Remerciements

« Le cadre Voix, choix et action (VCA) : Guide du praticien de la conservation pour la conservation dirigée par les autochtones et les communautés, Version 2.0 » s'appuie sur les fondements de la version 1.0 (2017). Il a été élaboré dans le respect et le soutien des Peuples autochtones et des communautés locales du monde entier. Les auteurs et The Nature Conservancy (TNC) reconnaissent les propriétaires traditionnels, les gardiens et les intendants des terres et des eaux que ce cadre VCA entend soutenir, et ceux dont les territoires traditionnels ont été couverts par les différents auteurs répartis dans plusieurs régions géographiques lors de la rédaction de ce rapport.

Version 1.0 (2017) *éditée et organisée par Nicole R. DeMello et Erin Myers Madeira. Contribution, expertise, évaluation par les pairs, mise à disposition et vérification d'outils et de ressources, et mise à disposition d'études de cas par Matt Brown, Laurel Chun, Rane Cortez, Eric Delvin, James Fitzsimmons, Herlina Hartanto, David Hinchley, Andrew Ingles, Allison Martin, Patricia Mupeta-Muyamwa, Luke Preece, Helcio Souza et Heather Wishik. Révision : Claire Peters. Conception graphique : Epstein Creative.*

Références citées : The Nature Conservancy (2017). Strong Voices, Active Choices : TNC's Practitioner Framework to Strengthen Outcomes for People and Nature, Version 1.0. Arlington, État de Virginie.

Version 2.0 (2022) *éditée et organisée par Nicole R. DeMello. Équipe de rédaction principale — Nicole R. DeMello, Brandie Farris, Lisa Ferguson, Shiteng Kang (康诗腾), Allison Martin, Yuta J. Masuda, Jessica Musengezi, Luke Preece et Chrissy Schwinn. Recherche documentaire : Carol Bogezi, Nicole R. DeMello, Caitlin Doughty, Brandie Fariss, Christina Oraftik, Luke Preece et Geoffrey Whittle-Walls. Contribution aux études de cas : Colin Apse, Javkhlan Ariunbaatar, Gankhuyag Balbar, Eduardo Barnes, Andrea Akalleq Burgess, Julie A. Damon, Gala Davaa, Eric Delvin, Meghan Gombos, Celene Hawkins, Robert Jones, Luciana Lima, Peter Limbu, Philipo Lukumay, George Maina, Alphonce Mallya, Yedityah Mella, IFPRI et EcoAdvisors. Révision : Claire Peters. Conception graphique de Macarena Soto Olivares, complétée par Agence MABU.*

Références citées : The Nature Conservancy (2022). Le cadre Voix, choix et action : Guide du praticien de la conservation pour la conservation dirigée par les autochtones et les communautés, version 2.0. Arlington, État de Virginie.

Nous tenons à remercier les personnes suivantes pour leurs conseils et contributions :

L'équipe consultative qui a fourni des conseils, révisé et modifié les ébauches : Allison Aldous, Rane Cortez, Erin Myers Madeira, Andrea Akalleq Burgess et Chrissy Schwinn.

Le groupe de travail pour ses idées, retours, exemples, révisions et contributions : Awaludinnoer, Javkhlan Ariunbaatar, Fernando Bittencourt, Rony Brodsky, Corissa Busse, Jaime Camacho, Eric Delvin, Rynal Fadli, Natalio Godoy, Berna Gorong, Celene Hawkins, A. Kusworo, Caroline Lumosi, George Maina, Patricia Mupeta-Muyamwa, Alexis Nakandakari, Crystal Nelson, Karen Oliveira, Felipe Torres, Francisco Torres et Sherie Simms.

Les Communautés autochtones et locales partenaires qui ont participé au dialogue et offert leurs points de vue, contribué aux données de « vérité terrain » et renforcé le cadre VCA : Leah Armstrong, Nikoosh Carlo, tish carr, Kristian Thebu, Darren Ranco et Chrissy Warren.

Les membres du réseau natif TNC qui ont participé aux sessions d'écoute, partagé leurs points de vue, contribué aux données de « vérité terrain » et renforcé le cadre VCA : Marshall Birch, Faith Cherop, Amy Croover, Caroline Gitari, Sam Gon, Kristina Jenkins, Nohealani Ka'awa, Ericka Moussavou, Crystal Nelson, Cheryl Martinez Thibodeau, Peter Van Kampen, Tracey Williams et Ulalia Woodside.

Le donateur anonyme qui a généreusement financé le cadre VCA 2.0.

Table des matières

Remerciements ... 3

Notre gratitude et notre reconnaissance aux Premiers Intendants ... 6

Principes centrés sur les partenaires ... 7

Les nouveautés de la version 2 ... 8

Introduction au cadre Voix, choix et action (VCA) ... 9

- Peuples autochtones et communautés locales ... 9
- Connexion peuples/nature ... 11
- Théorie narrative du changement ... 12
- Symbolique de la représentation visuelle ... 12
- Représentation visuelle du cadre VCA ... 13
- Piliers du cadre VCA ... 14
- Éléments fondamentaux du cadre VCA ... 16
- Suivi et évaluation de la mise en œuvre du cadre VCA ... 17
- Comprendre les caractéristiques des ressources en eau douce et leurs implications ... 20

Cadre VCA : Comprendre et mettre en pratique les piliers et les éléments fondamentaux ... 21

Pilier 1 : Sécuriser les droits sur les terres, les eaux et les ressources ... 22

- Connaissances, données factuelles et pratique ... 22
- Études de cas ... 28
- Outils et ressources ... 33

Pilier 2 : Leadership fort, gouvernance, et capacité de gestion ... 34

- Connaissances, données factuelles et pratique ... 34
- Études de cas ... 41
- Outils et ressources ... 45

Pilier 3 : Efficacité du dialogue et de la prise de décision multipartites 45

Connaissances, données factuelles et pratique 45

Études de cas 50

Outils et ressources 51

Pilier 4 : Moyens de subsistance durables 52

Connaissances, données factuelles et pratique 52

Études de cas 57

Outils et ressources 59

Élément fondamental 1 : Avantages équitables, impacts et inclusion 60

Connaissances, données factuelles et pratique 60

Études de cas 67

Outils et ressources 70

Élément fondamental 2 : Connexion forte à la connaissance et au lieu 71

Connaissances, données factuelles et pratique 71

Études de cas 78

Outils et ressources 81

Élément fondamental 3 : Des résultats durables pour les peuples et pour la nature 82

Connaissances, données factuelles et pratique 82

Études de cas 89

Outils et ressources 91

Annexe : Ressources supplémentaires 92

Références 99

Pour accéder à une version Web interactive du cadre VCA, consultez www.tncvoicechoiceaction.org

Notre gratitude et reconnaissance aux Premiers Intendants

The Nature Conservancy (TNC) est une organisation engagée pour la conservation et l'avènement d'un avenir où nature et peuples prospèrent. Notre mission doit comprendre l'inclusion, la collaboration et le soutien aux Premiers Intendants et aux Intendants actuels des systèmes naturels de la Terre. Nous reconnaissons qu'en tant qu'organisation possédant et gérant des terres, les systèmes et réglementations de la propriété privée, de la protection et de la gestion des terres et des eaux qui sont au cœur de notre travail ont été néfastes et ont eu des conséquences dramatiques pour les Peuples autochtones. Par ces mots, nous reconnaissons les intendants traditionnels, passés, présents et émergents, ainsi que notre histoire, notre responsabilité et notre engagement institutionnels. Nous nous engageons à mieux connaître l'histoire et les impacts durables du colonialisme — notamment le rôle que nous y avons joué en tant qu'organisation — et les responsabilités qui en découlent, notamment l'établissement de partenariats fondés sur le respect, l'équité, le dialogue ouvert, l'intégrité et la responsabilité mutuelle.

© AMI VITALE

Principes centrés sur les partenaires

Le travail du TNC avec les Peuples autochtones et les communautés locales est fondé sur la création de liens, le respect de l'autodétermination, l'établissement de la confiance et la priorité donnée aux intérêts communs. Les principes centrés sur les partenaires du TNC incluent :

- **Conservation dirigée par les Peuples autochtones et les communautés :** Nous cherchons à comprendre le rôle que les communautés souhaitent que nous jouions. Ensemble avec les communautés, nous co-créons des programmes harmonisés avec leurs priorités et l'expérience et la mission du TNC.

- **Divers et inclusifs :** Nous reconnaissons et respectons la diversité des Peuples autochtones et des communautés locales, ainsi que la diversité qui existe au sein même de ces communautés. Notre ambition est de donner la priorité à l'équité des genres et au leadership intergénérationnel dans tous nos travaux.

- **Fondés sur la réciprocité :** Nos partenariats avec les Peuples autochtones et les communautés locales sont des opportunités d'apprentissage, de partage et de bénéfices mutuels pour les communautés et le TNC. Nous aspirons à des partenariats transformationnels, et non transactionnels, dans un esprit de réciprocité.

- **Fondés sur la communication et la responsabilité :** Nous sommes profondément à l'écoute et maintenons une communication ouverte et claire. Nous nous engageons à honorer les rôles et responsabilités convenus et à assumer la responsabilité des partenariats et engagements à long terme.

- **Flexibles, adaptables et patients :** Nous nous efforçons d'être flexibles face aux besoins, aux réalités et aux priorités concurrentes au sein des communautés. Nous reconnaissons l'interconnexion entre toutes choses. Et nous apprenons des erreurs passées.

Nous nous engageons, et invitons tous les autres organisations et praticiens de la conservation à respecter et faire respecter les normes relatives aux droits humains, notamment la **Déclaration des Nations unies sur les droits des Peuples autochtones** et toute autre convention pertinente, à appliquer et assurer le suivi des garanties sociales et environnementales, et à apporter le soutien approprié à la gouvernance, aux systèmes de connaissances et aux visions durables et autodéterminées des générations actuelles et futures des Peuples autochtones et des communautés locales.

Nous nous engageons à défendre et à respecter pleinement les droits distincts et différenciés **des Peuples autochtones et des communautés locales** et à collaborer selon des principes et des pratiques modèles partagés pour soutenir, au mieux de nos capacités, l'autonomisation des Peuples autochtones et des communautés locales ainsi que leur leadership et leur orientation dans la conservation inclusive et efficace de la biodiversité, le développement durable et l'atténuation du changement climatique.

Les nouveautés de la version 2

« Strong Voices, Active Choices : TNC's Practitioner Framework to Strengthen Outcomes for People and Nature, Version 1.0 » a initialement été corédigé et publié en 2017 par un groupe d'employés du TNC issus de différentes régions géographiques et aux fonctions diverses, en tenant compte de l'expérience du programme, de l'expertise en la matière et de la littérature scientifique. Au cours des cinq dernières années, le cadre a progressé et s'est généralisé au sein de l'organisation en tant qu'approche partagée pour nouer des partenariats avec les Peuples autochtones et les communautés locales couvrant des objectifs communs en matière d'environnement et de bien-être humain. Les retours ont été positifs, avec une augmentation des applications et des usages. Depuis sa rédaction initiale, de nouvelles études et analyses ont été élaborées en interne et à l'externe. Ces efforts, ainsi que les évolutions sociales et environnementales à l'échelle mondiale, ont fait progresser notre compréhension et nos approches dans ce domaine. Aujourd'hui, le moment est opportun pour « rafraîchir » le cadre. Les lecteurs constateront qu'une grande partie du contenu du document original des praticiens de la conservation a été conservé, avec quelques ajustements et ajouts. Ils comprennent :

- La révision et la contribution des membres des Peuples autochtones et des communautés locales au cadre théorique et à son contenu, garantissent la pertinence des outils pour faire progresser leurs aspirations et leur vision ;
- En mettant l'accent sur une vision holistique des systèmes naturels, par la portée du cadre et des contenus qui y sont associés comme la langue, les exemples et les données factuelles pour les rendre inclusifs et applicables aux écosystèmes d'eau douce et côtiers, en plus des écosystèmes terrestres ;
- L'ajout de données factuelles et de références, ainsi que d'outils et de ressources tirés d'études et de sources internes et externes ;
- La mise à jour et l'affinement des sections « Outils et ressources » pour y intégrer des outils en plus petit nombre, plus exploitables et qui sont de la plus grande utilité aux praticiens de la conservation mettant en œuvre le cadre ;
- Une clarification de la relation entre le cadre, les mesures communes associées et les métriques organisationnelles du TNC ; et
- L'ajout formel de trois éléments fondamentaux transversaux qui constituent pour chaque pilier du cadre des conditions favorables essentielles au succès :
    - Avantages équitables, impacts et inclusion,
    - Connexion forte à la connaissance et au lieu, et
    - Des résultats durables pour les peuples et pour la nature

En tant que praticiens de la conservation et organisations travaillant à la mise en œuvre et au développement de ces concepts partagés, désormais communément appelés **« Cadre Voix, choix et action : guide du praticien de la conservation pour la conservation dirigée par les autochtones et les communautés, version 2.0 »**—ou en abrégé cadre VCA —, nous espérons que vous trouverez ces mises à jour utiles et qu'elles vous aideront véritablement et durablement à faire progresser votre travail de conservation. À mesure que nous grandissons, évoluons et développons collectivement nos approches fondées sur les droits de la conservation dirigée par la communauté, nous nous efforçons de soutenir et de renforcer la voix, le choix et l'action des Peuples autochtones et des communautés locales.

Introduction au cadre Voix, choix et action (VCA)

Peuples autochtones et communautés locales

Le cadre VCA s'applique particulièrement aux personnes qui :

- sont connectées aux terres, aux eaux et aux ressources naturelles de leur région ou de leur lieu de vie, notamment par des liens familiaux solides, une culture partagée (ex. : la langue, la religion, les traditions, la spiritualité, la tribu) et des pratiques partagées (ex. : l'agriculture, la pêche, l'élevage),
- sont interdépendants de ces systèmes pour leurs besoins économiques, familiaux, culturels, religieux et/ou sanitaires et nutritionnels,
- ont intérêt à avoir une influence sur la santé future des ressources vivantes de la région,
- ont des précédents historiques ou traditionnels d'autogouvernance dans la région, et
- présentent un certain niveau de gestion communale ou de propriété commune des ressources naturelles de la région.

Les opportunités économiques, les alternatives ou les emplois font parfois défaut aux personnes mentionnées ci-dessus qui peuvent être confrontées à d'importantes pressions externes de développement, subir les impacts concrets du changement climatique affectant leur capacité à gérer les ressources naturelles, à contribuer à leur intendance et à y avoir recours. Il peut s'agir des premiers habitants d'un lieu et/ou de personnes qui s'y sont installés plus récemment et entretiennent une relation étroite avec les terres, les eaux et les ressources naturelles de la région. Les Peuples et les communautés autochtones sont des communautés dont les membres comprennent les premiers habitants d'un territoire, et s'estiment donc distincts des autres segments des sociétés qui vivent également sur ces territoires que les Peuples autochtones occupaient à l'origine, avant la colonisation.[1]

Attributs fondamentaux des Peuples autochtones :

Par communautés, populations et nations autochtones, il faut entendre celles qui, liées par une continuité historique avec les sociétés antérieures à l'invasion et avec les sociétés précoloniales qui se sont développées sur leurs territoires, s'estiment distinctes des autres segments de la société qui dominent à présent sur leurs territoires ou parties de ces territoires. Ils constituent maintenant des segments non dominants de la société et sont déterminés à préserver, développer et transmettre aux futures générations leurs territoires ancestraux et leur identité ethnique, qui constituent la base de la continuité de leur existence en tant que peuples, conformément à leurs propres modèles culturels, à leurs institutions sociales, et à leurs systèmes juridiques (Martinez Cobo, 1982). En outre, nous reconnaissons et réaffirmons que les personnes autochtones jouissent sans discrimination de tous les droits humains reconnus par le droit international, et que les Peuples autochtones possèdent des droits collectifs qui sont indispensables à leur existence, leur bien-être et leur développement complet en tant que peuples.[2]

Distinctions des Communautés Locales :

Les communautés locales ont souvent un lien et une dépendance similaires aux terres, aux eaux, et aux ressources pour leur culture et leurs moyens de subsistance, et disposent de systèmes communaux ou communs de gouvernance des ressources naturelles. Cependant, les membres des communautés locales ne se sont pas collectivement identifiés comme étant des Peuples autochtones. Pour des raisons d'applicabilité, ces communautés locales pourraient ne pas pouvoir jouir des droits collectifs auxquels peuvent prétendre les Nations des Peuples autochtones en vertu du droit international. Quoi qu'il en soit, nous maintenons notre engagement à défendre les droits humains de toutes les communautés locales avec lesquelles nous collaborons.

Les Peuples autochtones (PA) et les communautés locales (CL) sont souvent désignés collectivement par l'acronyme « PACL » dans les conventions internationales (ex. : la Convention sur la diversité biologique, la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques). Nous reconnaissons la distinction entre les « PA » et les « CL », les PA détenant des droits collectifs tels qu'énoncés dans la Déclaration des Nations unies sur les droits des Peuples autochtones.[3] Eu égard à cette distinction entre les Peuples autochtones et les communautés locales, nous nous sommes abstenus d'utiliser dans ce document l'acronyme « PACL ». et écrivons chaque appellation in extenso, en capitalisant la première lettre de « Peuples autochtones » afin de reconnaître les communautés souveraines diverses qui vivaient dans des régions spécifiques lors de la première tentative des Européens de les nommer, de les catégoriser et de les coloniser.

Les Peuples autochtones et les communautés locales jouent un rôle crucial dans la recherche de solutions pérennes aux plus urgents défis mondiaux environnementaux et de bien-être humain. Ils gèrent ou possèdent des droits fonciers sur plus de 25 % des terres de la planète[4] et plus du double sont revendiquées, mais pas encore légalement reconnues,[5] notamment les systèmes interconnectés de forêts, de prairies, de marécages, de rivières, de lacs, d'eaux souterraines sous-jacentes et de côtes. Avec des territoires renfermant plus de 24 % du carbone des forêts tropicales du globe,[6] une grande partie de la biodiversité de la planète,[7] et 90 % des 32 millions de petits pêcheurs ou pêcheurs artisanaux du monde entier,[8] les Peuples autochtones et les communautés locales figurent parmi nos partenaires les plus importants et se sont révélés être les intendants de la nature les plus efficaces au monde, avec de meilleurs résultats en matière de conservation préservant davantage de biodiversité que les aires protégées par les pouvoirs publics.[9-10]

Dans leurs efforts pour créer des communautés et des environnements sains et prospères, les Peuples autochtones et les communautés locales en visant à créer des communautés et des environnements sains et prospères, sont confrontés à de nombreuses difficultés liées aux héritages et à la poursuite des actes colonialistes, à la persistance des inégalités et à la concentration croissante du pouvoir économique. Au-delà de ce paradigme, dès lors que seront renforcées l'autorité et la capacité des Peuples autochtones et des communautés locales[a] à diriger l'intendance de leurs terres, eaux et ressources, qu'existeront des moyens de subsistance en harmonie avec leurs valeurs, que les opportunités et avantages seront répartis équitablement, il en résultera des solutions durables et pérennes pour les peuples et la nature. Dans cette optique, nous travaillons en partenariat pour soutenir la gestion et l'intendance des ressources naturelles. Définies, dirigées et mises en œuvre par les Peuples autochtones et les communautés locales, la gestion et l'intendance des ressources naturelles s'appuient sur les valeurs, connaissances et perspectives partagées par les communautés, et sont axées sur les problématiques interconnectées du soutien apporté à des communautés dynamiques, des cultures fortes, des économies locales viables et des écosystèmes sains.

a. Aux fins du cadre VCA, l'autorité est définie comme la perception par les utilisateurs des ressources naturelles et des titulaires de droits qu'un groupe de gouvernance représente véritablement leurs intérêts et a la compétence légale ou coutumière pour gérer « leurs » ressources naturelles[11]. La capacité est une notion à plusieurs facettes généralement conceptualisée comme « la capacité d'agir » nécessitant d'exploiter plusieurs types de capital, dont le capital humain, social, institutionnel, naturel et économique, pour y parvenir.[12-13]

Connexion peuples/nature

Le cadre VCA est fondé sur la compréhension de la connexion inextricable entre la santé du monde naturel et le bien-être des peuples. Il va au-delà du concept de services écosystémiques (comme les fonctions d'approvisionnement, de régulation et d'appui fourni par l'environnement aux peuples) pour embrasser une vision plus globale qui intègre les nombreux liens et boucles de rétroaction au système socioécologique[b] (Figure 1).

Dans le diagramme ci-dessous, le **flux bleu** est une représentation de la façon dont les stratégies de conservation de l'environnement mènent à des modifications de l'intégrité de l'écosystème et, par conséquent, des services écosystémiques, qui à leur tour ont un impact sur le bien-être humain. C'est le parcours le plus fréquemment reconnu et référencé parmi les organisations de conservation. Le **flux orange** représente un autre parcours tout aussi important dans la conservation dirigée par la communauté — les programmes s'engagent dans des stratégies de conservation à orientation sociale (ex. : renforcement des capacités, moyens de subsistance durables, etc.) qui mènent à un changement social avec un impact direct à la fois sur le bien-être humain et l'intégrité écologique. Dans le même temps, le bien-être des peuples a un impact sur leur aptitude, leur capacité et leur volonté de s'engager dans des actions d'intendance, comme le montre le **flux vert**. Enfin, dans les lieux où il existe un lien profond avec les terres, les eaux et les ressources, la perception des peuples de la santé de ces lieux peut avoir un impact direct sur leurs propres santé et identité (**flux rouge**).

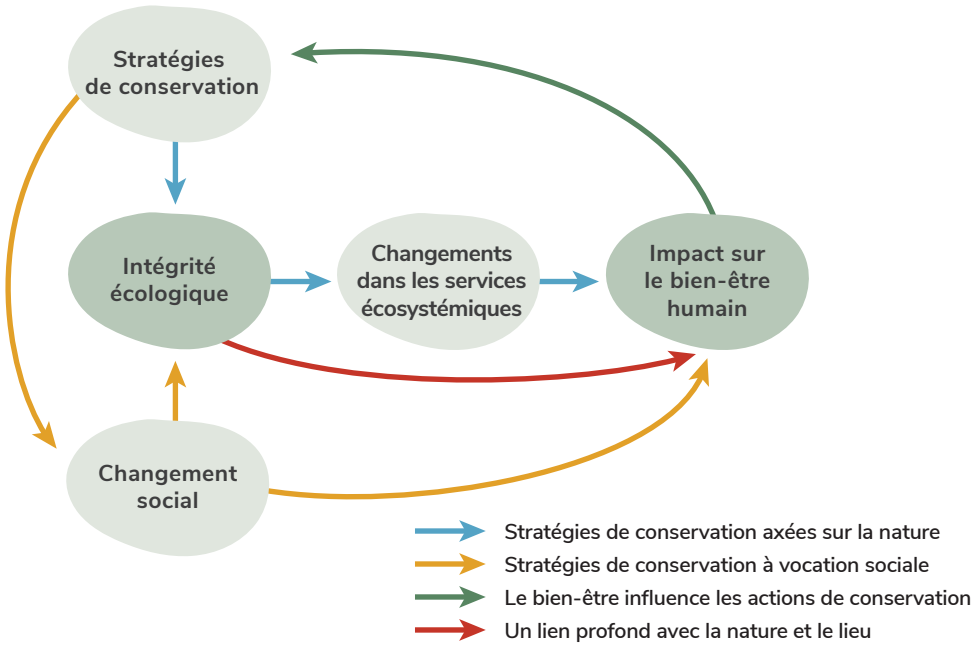

Figure 1 : *Schéma de la connexion peuples/nature*[14]

b. Le système socioécologique fait référence au concept intégré d'humains dans la nature et met en avant le lien entre l'environnement naturel et les systèmes sociaux traitant des droits de propriété, des régimes de propriété des ressources, des systèmes de connaissances pertinents pour l'environnement et les ressources, ainsi que des visions du monde et de l'éthique relatives à l'environnement et aux ressources.[15]

Théorie narrative du changement

Le cadre VCA porte sur notre approche commune du soutien apporté aux communautés autochtones et locales pour renforcer leur autorité et leur capacité en matière de gestion des ressources naturelles et de prise de décision. Le cadre VCA a été conçu pour les situations où bien-être humain et résultats environnementaux sont liés et interdépendants, où le leadership des Peuples autochtones et des communautés locales est essentiel pour atteindre des objectifs partagés, où les déséquilibres de pouvoir peuvent entraver l'obtention de résultats positifs pour les peuples et la nature, et où les projets peuvent avoir un impact significatif sur les communautés locales.

Pour obtenir des résultats positifs, équitables et pérennes, pour les peuples et la nature, quatre piliers interdépendants, se renforçant mutuellement, et trois éléments fondamentaux du cadre VCA (Figure 2) sont nécessaires. Les quatre piliers du cadre (droits, capacité, prise de décision et moyens de subsistance) représentent les des caractéristiques nécessaires à la réussite d'une conservation dirigée par la communauté. De fait, selon des examens et analyses systématiques conduits récemment, plus ces quatre piliers sont présents, plus la probabilité de résultats positifs à la fois environnementaux et socio-économiques émerge.[16] Les trois éléments fondamentaux (équité, connaissances et lieu, et durabilité) constituent des conditions favorables essentielles au caractère durable d'une conservation dirigée par la communauté.

En raison de son caractère interdépendant, le cadre VCA n'implique aucun ordre des piliers et des éléments fondamentaux. Tous les aspects sont nécessaires à l'obtention de résultats positifs et durables pour les peuples et la nature, et plusieurs d'entre eux sont souvent mis en œuvre simultanément. En outre, le contexte (ex. : les capacités existantes au sein de la communauté, les politiques et institutions juridictionnelles, le type d'écosystème, les moteurs de changement, l'histoire, etc.), informé par une analyse approfondie de la situation, dictera les aspects à prioriser dans la stratégie d'un programme.

Symbolique de la représentation visuelle

L'œuvre ressemble à une **tortue**, qui est une créature qui prospère dans tous les principaux biomes. La tortue occupe également une place prépondérante dans les récits de la création de nombreux Peuples autochtones. La toile ressemble à un **tambour à main**, qui symbolise le battement de cœur de l'univers. Dans de nombreuses cultures autochtones, le tambour à main est un outil sacré qui relie le ciel et la terre, tout en maintenant le rythme de l'ordre terrestre.

Les quatre (4) piliers sont intégrés sous la forme de pattes de tortue. L'empreinte d' **ours** symbolise la protection, tandis que les aurores boréales qui l'entourent représentent les liens éternels avec nos ancêtres. L' **aigle** est largement reconnu comme un symbole de leadership. Le **feu** représente le lieu de rassemblement. Il est entouré de flammes dansantes qui symbolisent des personnes qui interagissent à l'unisson. Enfin, le **soleil** symbolise la vie éternelle, et les rayons de lumière qui en émanent représentent la joie, l'énergie et la vitalité.

Les éléments fondamentaux sont intégrés sous forme d'images représentatives dans trois (3) zones distinctes sur le dos de la tortue. Ces zones sont séparées par des symboles d'eau reliés en leur milieu par un **anneau sacré**. L'anneau sacré, parfois appelé cercle d'influences, rappelle que tout est lié et pris dans un processus continu de croissance et de progression.

La tête de la tortue est dessinée avec des éléments aquatiques qui représentent le voyage de la vie. De par sa nature même, la tête représente la sagesse, tandis que le cœur en dessous symbolise la connectivité au cœur et à l'âme.

Représentation visuelle du cadre VCA

« TOUS les piliers et éléments fondamentaux sont interconnectés et interdépendants, et nécessaires pour des résultats positifs durables pour les peuples et la nature »

Figure 2 : *Représentation visuelle du cadre VCA*

Piliers du cadre VCA

PILIER 1

Sécuriser les droits sur les terres, les eaux et les ressources

Fait référence à la fois au statut juridique effectif et au respect attendu par les Peuples autochtones et les communautés locales que les autres membres de la société, notamment les communautés externes, les personnes morales et le gouvernement, auront eu égard à leurs droits sur les terres, les eaux et les ressources. La sécurité dépend du type (ex. : propriété, gestion, retrait, utilisation ou accès) et de la forme (ex. : communautaire, public ou privé) des droits détenus ainsi que de la reconnaissance et de l'application de ces droits par les institutions coutumières et formelles. Lorsque la société et le gouvernement reconnaissent et appliquent les droits sur les terres, les eaux et les ressources des Peuples autochtones et des communautés locales, ces derniers sont plus à même de faire valoir leurs intérêts dans la manière dont ces ressources sont utilisées et gérées. En conséquence, la communauté peut en tirer une plus grande sécurité et une implication dans la gestion des ressources naturelles et leur utilisation durable, en particulier lorsqu'elle possède une solide éthique de l'intendance, de fortes structures de gouvernance, un leadership responsable et des opportunités économiques étroitement liées à une intendance respectueuse de l'environnement et une gestion durable des ressources.

PILIER 2

Leadership fort, gouvernance, et capacité de gestion

Fait référence aux nombreuses capacités des Peuples autochtones et des communautés locales à conduire la prise de décision relativement aux terres, aux eaux et aux ressources ; à maintenir des règles et des processus clairs et équitables de gestion des ressources naturelles ; et à entretenir les compétences, les connaissances et la technologie nécessaires pour participer à des forums, administrer les affaires et les finances et gérer les systèmes naturels. Les Peuples autochtones et des communautés locales dont les membres, dirigeants et institutions sont dotés de solides capacités sont mieux armés pour favoriser l'action collective, la cohésion de la communauté et une gouvernance efficace, nécessaires à la gestion durable des ressources naturelles ; à répondre aux menaces externes pouvant peser sur les terres, les eaux et les ressources ; à perpétuer, exercer et défendre leurs droits ; à développer des moyens de subsistance durables ; et à participer à la prise de décision concernant les terres, les eaux et les ressources dont ils dépendent.

PILIER 3

Efficacité du dialogue et de la prise de décision multipartites

Fait référence à la capacité des Peuples autochtones et des communautés locales à s'organiser ou à participer, exprimer leurs pensées et leurs connaissances, et voir leurs idées et aspirations adoptées dans des forums qui réunissent plusieurs acteurs intéressés par les terres, les eaux ou les ressources. Ces forums peuvent se tenir à l'échelle locale, régionale, nationale ou internationale, recouper plusieurs mandats ou autorités et avoir pour objectifs le partage de connaissances, la résolution de conflits et/ou la prise de décision. La participation effective et significative des Peuples autochtones et des communautés locales au dialogue et à la prise de décision multipartites, et la mise en place de structures durables pour maintenir cette implication font que les décisions portant sur la gestion des ressources naturelles reflètent mieux la diversité des points de vue sur la durabilité, intègrent des idées originales dans les domaines de la gestion et de la résilience, et bénéficient d'une compréhension subtile de l'interconnexion des peuples avec la nature. En outre, les titulaires de droits issus des Peuples autochtones et des communautés locales bénéficient d'une voix et d'une visibilité accrues, d'une position de négociation plus forte pour promouvoir leur vision de la prospérité économique et tendent à aplanir la dynamique du pouvoir.

PILIER 4

Moyens de subsistance durables

Fait référence à la capacité des Peuples autochtones et des communautés locales à rechercher des moyens de subsistance adaptés à leur culture (ex. : ajouter de la valeur ou de la stabilité aux moyens de subsistance existants, adopter de nouveaux moyens de subsistance ou créer des entreprises soutenues par l'accès aux prêts, au crédit et à d'autres financements, ou obtenir un emploi ou une compensation pour sa bonne intendance) et conformes à leur vision d'avenir, et leur permettant de prospérer sur leurs terres. Le fait que leurs moyens de subsistance soient durables sur le plan environnemental et adaptés sur le plan culturel, rend les Peuples autochtones et les communautés locales plus à même de faire valoir leurs intérêts environnementaux et économiques, tout en maintenant un pouvoir de négociation plus solide contre les alternatives de développement qui ne sont pas durables, dégradent l'environnement et ne correspondent pas à leurs valeurs culturelles.

Éléments fondamentaux du cadre VCA

ÉLÉMENT FONDAMENTAL 1

Avantages équitables, impacts et inclusion

Fait référence à la capacité des Peuples autochtones et des communautés locales, et des identités sociales croisées qui composent la communauté, de bénéficier équitablement des partenariats, maximiser les impacts positifs, minimiser les négatifs (en particulier pour les identités sociales vulnérables ou sous-représentées) et obtenir une participation équitable à la prise de décision, à la formation et aux opportunités économiques. Lorsque les Peuples autochtones et les communautés locales, et les nombreuses identités croisées qui composent les communautés, peuvent prendre part aux initiatives de conservation et en bénéficier de manière équitable, grâce aux connaissances et aux points de vue originaux des différents membres de la communauté, les activités d'intendance sont renforcées, la durabilité des décisions et des actions de la communauté est accrue et tout cela conduit à de meilleurs résultats pour les peuples et la nature.

ÉLÉMENT FONDAMENTAL 2

Connexion forte à la connaissance et au lieu

Fait référence à l'existence, à l'utilisation et à la transmission continues des connaissances, de la langue, de la culture, des histoires et des pratiques traditionnelles des Peuples autochtones et des communautés locales qui sont ancrées dans le lieu, essentielles à leur bien-être, et constituent le fondement d'une gouvernance et d'une gestion réussie des ressources naturelles et de leurs moyens de subsistance. Le maintien, la renaissance, le renforcement, l'utilisation et le transfert des connaissances — souvent enracinées dans le temps, la culture et le lieu — des Peuples autochtones et des communautés locales les rendent plus à même de centrer les décisions portant sur la gestion des ressources naturelles sur des principes de réciprocité et d'assurer que les générations suivantes pourront bénéficier des manières traditionnelles de connaître et d'être.

ÉLÉMENT FONDAMENTAL 3

Des résultats durables pour les peuples et pour la nature

Fait référence aux conditions favorables externes qui influencent la réussite à long terme de l'intendance dirigée par la communauté, notamment l'existence d'un financement de la conservation pour couvrir les coûts d'exploitation et de gestion à long terme ; d'un environnement politique local, régional, national et international favorable ; et d'une diffusion de l'innovation à travers les réseaux et sa mise en œuvre à plus grande échelle sans compromettre les valeurs des peuples. Avec l'accès à un financement couvrant le coût total des activités d'intendance, le renforcement de leurs droits collectifs et de leur participation à l'élaboration des politiques par des institutions publiques favorables, et la capacité d'atteindre le niveau d'impact nécessaire par le développement, la réplication et la diffusion de modèles réussis de conservation dirigée par la communauté, les Peuples autochtones et les communautés locales peuvent voir leurs efforts pour prospérer sur place se traduire par une durabilité sociale, économique et environnementale à long terme.

Suivi et évaluation de la mise en œuvre du cadre VCA

Consulter **« Outil 1 : Document d'orientation sur les mesures du cadre VCA »** une orientation sur le suivi de la mise en œuvre du cadre VCA

Nous avons développé une approche de suivi, d'évaluation et d'apprentissage (SEA) destinée aux programmes de mise en œuvre du cadre VCA et qui intègre des mesures communes. Grâce à ces mesures, nous pouvons extrapoler à plusieurs programmes et régions géographiques les résultats issus de données factuelles relatives à un lieu, construire la base de données factuelles pour des stratégies de conservation à orientation sociale, favoriser l'apprentissage partagé et faciliter une gestion adaptative. Cette approche vise à trouver un équilibre entre cohérence et flexibilité en s'appuyant sur 10 mesures communes de résultats et un choix d'indicateurs spécifiques au contexte pour les informer. Cinq des dix mesures communes s'alignent parfaitement avec les métriques organisationnelles du TNC (marquées par un astérisque dans le tableau 1) et permettent ainsi d'augmenter l'efficacité et l'impact des activités de suivi. Le tableau 1 décrit les mesures communes du cadre VCA et le pilier ou l'élément fondamental associé.

Tableau 1 : *Mesures VCA communes.*

Pilier ou élément fondamental du cadre VCA	Mesures VCA communes
Sécuriser les droits sur les terres, les eaux, et les ressources	*1) Nombre de personnes bénéficiant d'une plus grande sécurité de leurs droits sur les terres, les eaux ou les ressources traditionnelles
Leadership fort, gouvernance, et capacité de gestion	2) Nombre de personnes bénéficiant d'une plus grande capacité en matière de gouvernance 3) Nombre de personnes bénéficiant d'une plus grande capacité de gestion des ressources naturelles
Efficacité du dialogue et de la prise de décision multipartites	*4) Nombre de personnes bénéficiant d'une plus grande capacité à participer de manière significative à la prise de décisions portant sur les terres, les eaux ou les ressources traditionnelles
Moyens de subsistance durables	*5) Nombre de personnes bénéficiant de meilleures opportunités économiques durables et territoriales
Avantages équitables, impacts et inclusion	Considérations liées à l'équité pour chaque mesure commune (voir chaque section concernée du **document d'orientation**)
Connexion forte à la connaissance et au lieu	6) Nombre de personnes possédant une connexion accrue à la connaissance et au lieu
Terres, eaux ou ressources traditionnelles saines et gérées de manière durable[c]	*7) Nombre d'hectares de terres ou d'eau par km de rivière et/ou km de littoral protégés *8) Nombre d'hectares de terres ou d'eau par km de rivière et/ou km de littoral sous gestion améliorée 9) Nombre d'hectares de terres ou d'eau par km de rivière et/ou km de littoral dont l'état écologique s'est amélioré 10) Nombre d'hectares de terres ou d'eau par km de rivière et/ou km de littoral dont l'état de santé des lieux ou des espèces d'importance culturelle s'est amélioré

**Les mesures VCA marquées d'un astérisque s'alignent parfaitement avec les métriques organisationnelles du TNC.*

c. Il convient de noter que bien que « des terres, des eaux ou des ressources traditionnelles saines et gérées de manière durable » ne soit pas un pilier du cadre VCA, c'est un résultat environnemental explicite du cadre étroitement lié au bien-être humain des Peuples autochtones et des communautés locales. Par conséquent, nous incluons ces mesures pour comprendre les résultats environnementaux de nos stratégies.

OUTIL 1 : GUIDE — DOCUMENT D'ORIENTATION SUR LES MESURES DU CADRE VCA

Alors que le cadre VCA original progressait dans tous les programmes, nous avons répondu à la demande des praticiens de la conservation pour des orientations simples, communes, adaptables et réalisables afin de suivre les résultats de sa mise en œuvre. Le cadre VCA donne la priorité aux stratégies à orientation sociale, informées par la connexion peuples/nature, et étayées par des données factuelles croissantes, ce document d'orientation met l'accent sur le suivi des indicateurs du bien-être humain, en plus de l'environnement. Ce document d'orientation est destiné à établir un lien explicite entre **le programme de conservation partagé du TNC (SCA/ Shared Conservation Agenda** et **Conservation by Design 2.0**, et à aider les programmes adoptant le cadre VCA à fournir les informations permettant de suivre leurs progrès en matière de bien-être humain et de résultats environnementaux afin d'informer les efforts plus larges du TNC.

En outre, un **programme de formation en ligne sur le suivi, l'évaluation et l'apprentissage du cadre VCA (SEA)**, au rythme personnalisé, est accessible via **conservationtraining.org**. Cette formation couvre l'élaboration du plan SEA ; l'éthique, les droits humains et l'équité au sein du SEA ; la conception des groupes de discussion et des entrevues avec les personnes-ressources ; la conception d'enquêtes sociales ; les outils de collecte de données et de mise en œuvre ; les systèmes et processus de gestion des données ; et la visualisation et la communication des données. Pour accéder au programme de formation, écrivez à **conservationtraining@tnc.org**.

Tous les matériels « Outils et ressources » référencés dans ce document sont accessibles sur **www.tncvoicechoiceaction.org**

© BRIDGET BESAW

Comprendre les caractéristiques des ressources en eau douce et leurs implications

Le cadre VCA a été rédigé pour s'appliquer à tous les écosystèmes terrestres, d'eau douce et côtiers. Les ressources en eau douce[d] présentent des caractéristiques uniques que l'on ne retrouve pas dans les écosystèmes terrestres ou côtiers. L'évaluation des caractéristiques uniques des ressources en eau douce est essentielle pour comprendre les nuances qui permettront d'appliquer le cadre avec succès.

Mobilité : Les ressources en eau douce sont par nature mobiles, ce qui peut potentiellement engendrer une grande variabilité des flux et de la disponibilité des ressources dans l'espace et le temps, et augmenter la vitesse de répercussion des impacts sur les ressources. En outre, en raison de cette mobilité, la connectivité est essentielle pour de nombreuses espèces et processus. La gestion des ressources en eau douce doit donc être adaptable, car la disponibilité varie avec le temps. En outre, rendre disponibles les ressources en eau douce où et là où les gens en ont besoin peut se révéler coûteux.

Impacts sur la qualité et la quantité : L'état des ressources en eau douce en un lieu donné reflète les effets cumulatifs des utilisations aquatiques et terrestres en amont (notamment pour l'agriculture, l'élevage, la fabrication, la production d'électricité et les transports) et de la gouvernance dans les territoires situés en amont, en plus des facteurs climatiques et autres. Par conséquent, ni la ressource en eau ni sa qualité ne sont garanties pour les utilisateurs en aval, et souvent, du fait de la mobilité de l'eau, les délais entre l'apparition d'une cause et la production d'un effet sont très courts. En outre, l'approche de la gestion des ressources en eau douce peut différer selon le lieu où l'on se trouve dans le bassin versant.

Difficultés d'observation : Les ressources en eau douce sont souvent difficiles à observer et à surveiller (ex. : eaux souterraines, stocks de poissons migrateurs), ce qui pose des difficultés encore plus grandes pour en développer une compréhension précise, poser des limites en matière de droits et de gouvernance, et fournir aux utilisateurs les informations dont ils ont besoin pour les gérer. Ceci est particulièrement difficile face au changement climatique.

Externalités : Les externalités — ou les coûts/avantages non reflétés dans le prix facturé pour les biens et services — façonnent et influencent la dynamique du pouvoir parmi les utilisateurs des ressources en eau douce. Être situé en amont plutôt qu'en aval offre certains avantages. Les déséquilibres de pouvoir agissent pour contrer ou renforcer ces dynamiques. Cet aspect s'est révélé problématique dans de nombreux systèmes hydrographiques transfrontaliers, où les utilisateurs situés en amont ont développé des infrastructures et détourné les ressources en eau des affluents ou des rivières, infligeant aux utilisateurs en aval une disponibilité d'eau réduite et des débits plus erratiques. Ces différends sont exacerbés par l'accroissement de la rareté d'eau, due, entre autres, à la croissance démographique rapide, la variabilité climatique et les troubles civils.

Irremplaçable et essentiel : Rien ne remplace l'eau douce, elle est nécessaire à la vie sur terre. De par son statut de droit humain fondamental, l'eau fait rarement l'objet de droits de propriété. À la place, les droits les plus pertinents concernant l'eau douce sont relatifs à l'accès, le prélèvement et l'exclusion (pour en savoir plus, consulter la section « Sécuriser les droits »). L'eau est le moteur de nombreux secteurs économiques (ex. : l'agriculture, la production d'énergie, la fabrication) et, à ce titre, sa distribution et sa gestion sont souvent très controversées.

d. Les écosystèmes d'eau douce comprennent les eaux souterraines et les eaux de source, les rivières et les ruisseaux, les lacs et les étangs et les marécages. Le terme « ressources en eau douce » désigne l'eau en tant que ressource, en plus des organismes aquatiques qui vivent dans des environnements aquatiques.

Cadre VCA : Comprendre et mettre en pratique les piliers et les éléments fondamentaux

Cette section décrit les connaissances et les données factuelles qui sous-tendent le cadre VCA, la façon dont il fonctionne en pratique, ainsi que quelques outils et ressources concrets sélectionnés pour leur caractère essentiel dans le soutien de la mise en œuvre du cadre VCA. Elle s'ouvre sur les quatre piliers, suivis des trois éléments fondamentaux. Les ***piliers*** du cadre (droits, capacité, prise de décision et moyens de subsistance) sont les caractéristiques nécessaires au succès d'une conservation dirigée par la communauté. Les ***éléments fondamentaux*** (équité, connaissances et lieu, et durabilité) constituent des conditions favorables essentielles au caractère durable d'une conservation dirigée par la communauté. Chaque section sur les piliers et les éléments fondamentaux comprend des sous-sections sur les « Connaissances, données factuelles et pratiques », les « Études de cas » et les « Outils et ressources ». Ces informations sont tirées de l'expérience des praticiens et des programmes de conservation, des connaissances et de l'expérience des Peuples autochtones et communautés locales partenaires, des experts du sujet et de la littérature scientifique. Les citations et références peuvent servir à promouvoir et avancer des arguments en faveur d'une approche stratégique commune fondée sur des données factuelles et l'expérience afin de soutenir l'autorité et la capacité des Peuples autochtones et communautés locales à gérer les ressources naturelles et prendre des décisions auprès des dirigeants, bailleurs de fonds, organisations homologues et partenaires. Les praticiens de la conservation pourront trouver une utilité aux outils et ressources mentionnés dans ce document à chaque étape du développement de projet : planification et analyse de la situation, mise en œuvre, suivi et évaluation, apprentissage.

Nous reconnaissons que les données factuelles présentées dans les sections suivantes reposent fortement sur la science occidentale et peuvent compartimenter et simplifier les relations et dynamiques complexes qui existent entre les peuples et la nature, dans des lieux spécifiques, et y créent des systèmes florissants et dynamiques uniques. Au sein de nombreux Peuples autochtones et communautés locales, la durabilité est le résultat de modes de vie ancrés dans la conviction que les humains ont la responsabilité de maintenir l'équilibre de toute vie,[17] ce qui est fondamentalement en contradiction avec la catégorisation caractéristique de la science occidentale. Dans notre contexte actuel, nous reconnaissons que le travail de conservation dirigé par la communauté existe toujours dans les sociétés où la pensée scientifique occidentale façonne les décisions et les normes environnementales aux niveaux micro et macro. La connaissance et la science autochtones représentent un système de connaissances complet en soi, égal à tous les autres.[18] La fourniture d'une synthèse de la science occidentale n'existe que dans le but de soutenir les praticiens de la conservation qui ont recours à de multiples approches de connaissances et de travail pour pouvoir se départir des seuls enseignement et pratique scientifiques occidentaux et élargir les approches informant la conservation. Cette section est destinée à aider les personnes qui travaillent à cette intersection, en s'appuyant sur les outils du système de connaissances occidental parallèlement aux approches des connaissances autochtones, notamment.

En outre, le TNC s'engage à adopter une approche de la conservation fondée sur les droits humains, en soutenant les Peuples autochtones et les communautés locales dans la protection et l'exercice de leurs droits. Cet engagement se reflète dans notre **Vision, valeurs, code de conduite** et notre approche fondamentale de la conservation, notamment via ce cadre VCA. Nous reconnaissons l'importance particulière du Consentement libre, préalable et informé. Respecter et promouvoir les droits humains des Peuples autochtones et des communautés locales est à la fois une obligation morale et une condition favorable à la conservation durable et au bien-être humain. Pour plus d'informations sur notre approche fondée sur les droits, consultez **le Guide des droits humains du TNC** (également abordé dans la section « Avantages équitables, impacts, et inclusion »).

Pilier 1

Sécuriser les droits sur les terres, les eaux et les ressources

Connaissances, données factuelles et pratique

POINTS CLÉS

- Reconnaître formellement des droits peut être important dans certains contextes, toutefois, cette reconnaissance n'équivaut pas forcément à la sécurisation de ces droits. Le type de droits de propriété détenus, la connaissance par les communautés de leurs droits, leur capacité à exercer ces droits, ainsi que la reconnaissance et le respect de ces droits par les autres acteurs contribuent ensemble à la sécurité de la propriété foncière.

- Sécuriser les droits peut contribuer à adapter les incitations à l'utilisation et à la gestion durables des terres, des eaux et des ressources en permettant aux communautés, notamment celles qui ont des valeurs et des connaissances solides en matière d'intendance et de durabilité, de faire peser leurs voix sur les décisions de gestion.

- Généralement, la sécurité de la propriété foncière est associée à la fois à un bien-être humain et à des résultats environnementaux positifs, cependant des compromis existent. Nos connaissances concernant le croisement entre la sécurité de la propriété foncière et d'autres facteurs façonnant l'utilisation et la gestion durables des ressources ne cessent de croître, soulignant l'importance d'une analyse et d'un suivi minutieux de la situation.

- Les droits sur les ressources côtières et en eau douce sont complexes, évolutifs et nécessitent des considérations supplémentaires par rapport aux droits fonciers. Les caractéristiques uniques de ces ressources contribuent directement à la complexité des droits, de la gouvernance et de la sécurité, et, dans ces contextes, les droits d'utilisation sont souvent plus courants que les droits de contrôle.

MOTS CLÉS

Droits de propriété : pouvoir d'entreprendre des actions particulières liées à un domaine spécifique. Les droits de propriété comprennent l'accès, le retrait (c'est-à-dire l'extraction), la gestion, l'exclusion, l'aliénation (c'est-à-dire le transfert de titre), le droit de recours et de compensation. Les droits de propriété sont souvent regroupés en droits d'utilisation (accès, retrait) et droits de contrôle (gestion, propriété, exclusion, aliénation).[19]

Droits collectifs : les Peuples autochtones possèdent des droits collectifs qui sont indispensables à leur existence, leur bien-être et leur développement complet en tant que peuples. À cet égard, les États reconnaissent et respectent le droit des Peuples autochtones à l'action collective ; à disposer de leurs systèmes ou institutions juridiques, sociaux, politiques et économiques ; à pratiquer leurs propres cultures ; à professer et pratiquer leurs croyances spirituelles ; à utiliser leurs propres dialectes et langues ; et à disposer de leurs terres, territoires et ressources. Les États doivent promouvoir, avec la participation pleine et effective des Peuples autochtones, la coexistence harmonieuse des droits et des systèmes des différents groupes de population et cultures.[20]

Forme de propriété foncière : détermine qui peut utiliser quelles ressources, pendant combien de temps et dans quelles conditions.[21] Public, privé, communautaire, collectif autochtone ou coutumier en sont des exemples.[22]

Sécurité de la propriété foncière : perception ou conviction qu'a un titulaire de droits quant au fait que ses droits de propriété seront respectés par la société, notamment les communautés, le gouvernement et d'autres acteurs.[23] Elle résulte de l'interaction entre la forme de propriété foncière, les droits de propriété et les institutions.

Droits de propriété

> Consulter « Outil 2 : Cartographie des titulaires de droits de propriété et des parties prenantes » il s'agit d'un modèle permettant d'identifier les titulaires de droits et les parties prenantes dans une région, et la nature formelle ou informelle de ces droits.

Les facteurs qui influencent la sécurité de la propriété foncière d'une personne ou d'une communauté sont complexes. Les droits de propriété régissent le type d'actions qu'un titulaire de droits peut initier relativement aux terres, aux eaux ou aux ressources. Les droits de propriété couvrent les *droits d'utilisation* — accès et retrait — et les *droits de contrôle* — *la gestion*, *l'exclusion* et *le droit de subdiviser ou de vendre*[19, 24] — en plus du droit de recours et de compensation. Le type de droits accordés aux peuples et aux communautés peut différer au sein d'une même région et d'une région à l'autre. Par exemple, une communauté peut détenir l'ensemble des droits d'utilisation et de contrôle sur les pâturages et peut en autoriser l'accès aux communautés voisines à certaines périodes de l'année ou en cas de sécheresse. La zone d'un lac peut appartenir au gouvernement et les communautés vivant le long du lac peuvent avoir des droits d'accès et de retrait (ex. : pêche) au cours de l'année, sauf pendant la saison de reproduction. Une zone océanique peut être majoritairement libre d'accès, avec une reconnaissance et un respect des droits de gestion traditionnels par les communautés locales et voisines, l'accès à la zone étant uniquement autorisé selon la saison ou les droits de retrait autorisés pour des espèces spécifiques.

Surtout, *il ne suffit pas de détenir des droits*. Ces droits doivent être reconnus et appliqués (c'est-à-dire respectés). Les personnes, les ménages, les communautés, les entreprises et les autres parties prenantes peuvent de manière informelle reconnaître et faire respecter les droits de propriété, même s'ils ne sont pas formellement reconnus par le gouvernement (c'est-à-dire les droits de facto). Le gouvernement peut formellement fournir au titulaire des droits le titre et la reconnaissance légale des droits (droits de jure). Selon le contexte, les communautés peuvent avoir besoin d'une reconnaissance et d'une application à la fois informelles et formelles, tandis que dans d'autres circonstances, la reconnaissance informelle peut suffire pour la sécurité foncière pour le moment. En définitive, le besoin de droits formels dépend du soutien ou au contraire de la contestation par rapport apporté au système du gouvernement ou d'autres acteurs. L'interaction entre la reconnaissance formelle et informelle et l'application des droits de propriété est un facteur clé pour déterminer la sécurité de la propriété foncière.

Sécurité de la propriété foncière

> Consulter **« Outil 3 : évaluation de la sécurité foncière »** diagnostic permettant de comprendre la sécurité foncière dans un contexte particulier, et la façon dont elle pourrait être soutenue en partenariat avec les Peuples autochtones et les communautés locales.

La sécurité de la propriété foncière est la perception ou la conviction d'un titulaire de droits que ses droits de propriété seront respectés par la société, notamment les communautés, le gouvernement et d'autres acteurs.[23,25-26] En définitive, il s'agit d'une opinion subjective que les peuples ont des droits sur les terres, les eaux et les ressources et que c'est le rapport entre les droits de propriété et les institutions formelles et informelles qui en régissent l'utilisation et l'accès. En conséquence, il est possible de bénéficier d'une sécurité de la propriété foncière sans titre formel — comme mentionné ci-dessus, les personnes peuvent se sentir très en sécurité dans leur régime coutumier de propriété foncière s'il n'est pas contesté. Par exemple, dans peu de cas des individus ou des communautés détiennent un régime de propriété sur l'eau, cependant, souvent, de nombreux utilisateurs d'eau pensent disposer d'une sécurité d'accès et d'utilisation de l'eau. Généralement, la sécurité de la propriété foncière nous paraît essentielle parce que la perception de la sécurité des droits sur les terres, les eaux et les ressources est un facteur déterminant dans les décisions des personnes dans l'utilisation et la gestion de leur propriété. Par exemple, si un titulaire de droits croit être dans une situation de précarité de la détention, il sera moins enclin à investir à long terme (ex. : gérer sa récolte de bois de manière durable, investir dans des pratiques de conservation des sols et de l'eau) puisque les avantages tirés ne seraient effectifs que dans de nombreuses années et que rien ne garantit qu'alors il détiendra encore ses droits. En comparaison, un titulaire de droits jouissant de la sécurité de la propriété foncière sera plus assuré de bénéficier des investissements ou des décisions d'utilisation des ressources, sans craindre l'empiétement, le conflit ou toute autre action qui entraînerait une perte de l'utilisation ou du contrôle des terres, des eaux, ou des ressources. En termes simples, plus les communautés sont sûres de la sécurité de la propriété foncière, plus elles s'engageront dans une utilisation et une gestion durables.[27-30]

Tableau 2 : *Exemples illustrant les problèmes courants liés à la sécurité de la propriété foncière et les actions à mettre en œuvre pour les résoudre.*[27] *Étant donné la nature controversée des droits de propriété foncière, une évaluation complète des risques de leur sécurisation est nécessaire pour comprendre les éventuelles conséquences involontaires qui pourraient en découler (par ex. une augmentation des conflits ou des représailles). En définitive, le caractère approprié de toute stratégie de renforcement de la sécurité de la propriété foncière (et la probabilité de son succès ou échec) dépend du contexte, de la source et des facteurs d'insécurité, et des conditions favorables ou non. Voir Outil 3 Pour plus d'informations.*

Problèmes liés à la sécurité de la propriété foncière	Exemples d'actions pour renforcer la sécurité de la propriété foncière
Les communautés détiennent des droits informels ou coutumiers qui ne sont ni reconnus ni respectés par le gouvernement ou d'autres acteurs	Cartographie et planification étayant la détention de leurs droits, aide juridique pour s'orienter dans les systèmes juridiques et bureaucratiques, mesures couplées au renforcement des capacités pour exercer leurs droits, et poursuite de la politique de soutien du gouvernement pour faire reconnaître et appliquer les droits des communautés
Les communautés détiennent des droits formels mais l'ignorent	Campagnes de sensibilisation, couplées au renforcement des capacités pour exercer leurs droits
Les communautés détiennent et connaissent leurs droits formels, mais ne savent pas comment les exercer	Aide juridique pour s'orienter dans les systèmes juridiques et bureaucratiques, couplée au renforcement des capacités pour exercer leurs droits
Plusieurs acteurs exercent des droits formels et informels ou des revendications sur les mêmes terres, eaux ou ressources	Faciliter la résolution des conflits entre les titulaires de droits, aide juridique pour clarifier les droits et poursuite de la politique de soutien du gouvernement pour faire appliquer les droits des communautés
Des instruments juridiques existent pour revendiquer des droits formels, mais les communautés n'en détiennent pas	Cartographie et planification pour étayer la détention de leurs droits, aide juridique pour se retrouver dans les systèmes juridiques et bureaucratiques, mesures couplées au renforcement des capacités pour exercer leurs droits
Aucun instrument juridique ne permet aux communautés de revendiquer des droits formels	Activités de plaidoyer en appui de la réforme réglementaire

Forme de propriété foncière

La forme de propriété foncière détermine qui peut utiliser quelles ressources, pendant combien de temps et dans quelles conditions.[21] Par exemple, des restrictions ou des limitations aux droits de propriété peuvent avoir un impact sur les ressources spécifiques auxquelles ces droits s'appliquent (ex. : droits de gestion sur une espèce, mais pas une autre), et sur la durée de leur application (ex. : droits maintenus jusqu'à leur cession contre bail à durée limitée). Ces points doivent être pris en compte pour déterminer le degré de sécurité des droits. Par exemple, dans le cas où les droits d'utilisation et de contrôle d'une forêt dans une zone riche en minéraux appartiendraient à une communauté pour 20 ans, et ceux du sous-sol seraient cédés temporairement à une entreprise, les communautés ne se sentiraient pas sûres de leurs droits ni de leur sécurité.

Lorsque les Peuples autochtones et les communautés locales vivent sur le lieu concerné, la propriété foncière peut être de nature mixte : publique, privée, communautaire, collective autochtone et/ou coutumière. Lorsque les Peuples autochtones se sont vu confisquer leurs droits de propriété communaux ou collectifs, nous travaillons souvent en partenariat pour les rétablir (par exemple : retour des terres, des eaux ou ressources privées à une propriété communale ou collective, activités de plaidoyer pour la création d'aires protégées pour les autochtones) ou restaurer et soutenir l'autorité des autochtones et communautés locales. Dans les formes de propriété foncière publique, communale et collective, les ressources sont souvent communes (ex. : accès et retrait/extraction) l'exclusion n'est donc pas facile (ex. : pêche côtière, forêts, prairies et aquifères). Parfois, il convient de clarifier qui ou ce qui détermine les droits de contrôle (en particulier les droits de gestion et d'exclusion) si le contexte le permet, et de renforcer les systèmes de gouvernance des ressources communes (sujet abordé dans la section suivante), en particulier en l'absence d'une solide éthique d'intendance ou en présence de plusieurs acteurs ou de puissants moteurs économiques.

Données factuelles émergentes

Il n'est nul besoin de démontrer le lien de cause à effet entre le renforcement de la sécurité de la propriété foncière et les avantages : Renforcer la sécurité de la propriété permet de réduire l'incertitude, de clarifier qui a son mot à dire dans les décisions d'utilisation et de gestion, et d'identifier qui bénéficiera des terres, eaux et ressources. Cela peut également représenter un élément clé dans le déblocage des capitaux (ex. : par l'accès au crédit, par la participation aux décisions accordée aux titulaires de droits).[31-34] Toutefois, généralement, les données factuelles montrent que le renforcement de la sécurité de la propriété foncière est associé positivement plus aux résultats de bien-être humain qu'à ceux de l'environnement. D'ailleurs, des contrôles systématiques récents indiquent l'inconsistance des données factuelles des résultats environnementaux sur les biomes, les populations, les pays et d'autres facteurs.[27] Par exemple, des programmes d'immatriculation foncière fondés sur une approche descendante ont entraîné des résultats indésirables, des conflits en plus grand nombre et un accroissement de l'insécurité foncière, pour avoir ignoré ou avoir été en contradiction avec des institutions coutumières et des systèmes de gouvernance des ressources naturelles ou par leur incompatibilité avec ceux-ci.[35]

Cependant, comme des données factuelles continuent d'émerger sur la probabilité que le renforcement de la sécurité de la propriété foncière mène à des résultats positifs pour l'environnement et le bien-être humain, assurer un suivi attentif est nécessaire afin d'éviter des conséquences involontaires ou pouvoir les traiter le cas échéant. Par exemple, le renforcement de la sécurité de la propriété foncière pouvant accroître les incitations à investir à long terme dans les terres, il pourrait également conduire à des investissements plus importants dans l'agriculture ou les infrastructures plutôt que dans la gestion ou la protection durable des terres.[27] D'autre part, dans les aires où les communautés jouissent d'une plus grande sécurité de la propriété foncière, on pourrait réduire la déforestation en encourageant des gains provenant des forêts, mais par d'autres moyens, par exemple le paiement pour les services écosystémiques.[36] En ce qui concerne les systèmes aquatiques, la sécurité de la propriété — qui

permet de préciser qui détient des droits sur certaines eaux ou certains organismes aquatiques et à quel moment — peut ouvrir la voie à la négociation d'accords d'extraction et d'utilisation, et à leur suivi et leur application par les titulaires de droits.[37] Dans les zones côtières, la mise en place de systèmes de gestion de la pêche fondés sur les droits peut avoir des effets positifs sur les stocks halieutiques et des résultats variables sur les plans sociaux et économiques. Cependant, cela ne permet pas forcément de traiter plus largement les impacts environnementaux de la pêche, par exemple sur les espèces non ciblées ou protégées ainsi que sur l'écosystème environnant.[38-39]

Éléments particuliers à prendre en compte: les droits dans les contextes côtiers et d'eau douce

En raison de leur nature fluide, les ressources côtières et en eau douce sont par définition moins susceptibles d'être « possédées », comme peuvent l'être la terre ou d'autres biens. Il est donc nécessaire d'identifier les personnes ou groupes détenant plusieurs « ensembles de droits » (qui souvent se chevauchent), notamment les droits d'utilisation et de contrôle, et la façon dont les droits sur l'eau sont liés à ceux sur les terres. Par exemple, pour de nombreuses ressources en eau douce, l'échelle des droits et de la gestion des ressources n'est pas comparable à celle de l'écologique des systèmes (ex. : les rivières traversent souvent de multiples frontières politiques). En outre, même si une communauté dispose du droit d'utiliser ou de gérer une ressource en eau douce, si celle-ci est épuisée en amont, la communauté peut ne jamais être en mesure d'exercer son droit. En conséquence, il est essentiel d'évaluer précisément la façon dont les caractéristiques des ressources côtières et en eau douce peuvent entraver ou favoriser la sécurité de la propriété foncière, qui peut également être menacée de diverses manières par des caractéristiques d'une ressource naturelle en particulier. Les droits seuls ne garantissent pas la capacité d'utiliser ou de bénéficier des ressources côtières et en eau douce. Les attributions de nombreux plans d'eau ayant été excessives, les droits excèdent les ressources disponibles (ex. : droits de prélèvement d'eau douce, droits de pêche côtière). Ce qui, dans le contexte de l'eau douce, est exacerbé pendant les années de sécheresse. De même, de nombreux plans d'eau sont contaminés, rendant les ressources disponibles inutilisables pour certains usages. C'est pourquoi il convient de prendre en compte les dynamiques de pouvoir entre usagers des ressources côtières et en eau douce, car des déséquilibres peuvent empêcher certains groupes de faire valoir leurs droits.

© RON GEATZ/TNC

© JORGEN HOG

Études de cas

Sécuriser les droits d'accès aux territoires et aux ressources en Tanzanie

Les grands pâturages libres du nord de la Tanzanie s'étendent sur 3,2 millions d'hectares et englobent quelques-uns des sites migratoires de la faune sauvage parmi les plus importants d'Afrique, notamment le Serengeti et le cratère du Ngorongoro, ainsi que les terres des Massaïs et des Hadzabe et Akie, qui font partie des dernières tribus de chasseurs-cueilleurs sur terre. Or, dans cette région, la densité de la population a quasiment triplé, entraînant une concurrence pour l'utilisation des terres (principalement entre culture et pâturage), une menace pour les modes de vie des éleveurs et les chasseurs-cueilleurs ainsi que pour la faune sauvage qui, pour se nourrir et pour ses migrations, dépend de ces terres. Les villages locaux ont le droit de subdiviser toutes leurs terres, et une fois une terre formellement donnée à un individu, elle peut être subdivisée à nouveau pour ses fils. Cette loi favorise la propriété individuelle et locale. En outre, le gouvernement central tanzanien dispose d'une autorité importante et peut exproprier des terres pour de grandes exploitations commerciales si le village ne détient pas de titre officiel (propriété) via un certificat de droit coutumier d'occupation (CDCO).

En Afrique, TNC travaille avec les populations et avec des partenaires afin de sécuriser les droits fonciers et de gestion des tribus d'éleveurs et de chasseurs-cueilleurs à travers des **désignations collectives de CDCO**. Cet outil juridique, dont notre partenaire Ujamaa Community Resource Trust est le précurseur, s'appuie sur les désignations individuelles de CDCO, permet aux tribus de posséder et de gérer les terres traditionnelles et de tirer des avantages d'entreprises basées sur les ressources naturelles, comme l'écotourisme et les crédits carbone. Le CDCO collectif apporte un niveau supplémentaire de protection pour les ressources communes qui est utile pour la gestion à long terme et pour un accès aux pâturages amélioré et sécurisé dans le temps.

En développant ce modèle à travers les grands pâturages libres de Tanzanie, nous constatons une propriété et un accès plus équitables, ainsi que des droits à la terre communaux plus sécurisés sur le long terme et sur lequel se basent la production du bétail des éleveurs et les systèmes de gestion des terres. Le maintien de l'ouverture des couloirs de pâturage transfrontaliers favorise la santé du bétail et de la faune sauvage, ce qui réduit les conflits entre les villages et permet également d'augmenter leurs revenus grâce à des moyens de subsistance durables. Le mécanisme du droit foncier est lui-même lié à une gestion durable des terres via l'obligation des Plans villageois d'occupation des sols et sert de base aux négociations avec l'État et les opérateurs de tourisme. Bien que quelques cas d'empiètement agricole aient lieu, en pratique, les tribunaux ont statué en faveur du CDCO et des

LÉGENDE DES ICÔNES
Biomes du cadre VCA

TERRESTRE **EAU DOUCE** **CÔTIER**

servitudes (de conservation). Au cours des neuf dernières années, près de deux millions d'hectares ont été assignés à des Plans villageois d'occupation des sols (première étape pour obtenir une désignation de CDCO). 1,7 million d'hectares de pâturages de tout le paysage foncier sont protégés via 80 CDCO et deux zones de gestion de la faune sauvage (zones de terres communales réservées exclusivement à l'habitat de la faune sauvage par les villages membres), et, d'ici juin 2022, des CDCO supplémentaires protégeant environ 150 000 hectares sont prévus. Le succès des CDCO démontre l'efficacité de cette approche pour prévenir une conversion des terres qui entraînerait la perte de zones de pâturage.

Néanmoins, des difficultés subsistent qui doivent être résolues. Même après la délimitation des plans d'occupation des sols et l'établissement de CDCO, des cas de surpâturage y ont été constatés. Le programme holistique de gestion des pâturages de TNC vise à encourager les meilleures pratiques de pâturage dans les CDCO, comme le pâturage tournant, les systèmes de pâturage par blocs et le pâturage avec groupage des animaux, qui permettent de réduire la pression de pâturage sur les terres de CDCO. Le programme permettra également de sécuriser les accords de pâturage entre villages qui visent à relier les CDCO avec d'autres zones de pâturage. Bien que les CDCO soient de plus en plus reconnus comme légitimes par les parties prenantes locales, des difficultés persistent en matière de gouvernance et une demande d'assurance en ce qui concerne le respect complet des CDCO.

Lutter contre la pénurie d'eau dans le bassin du fleuve Colorado à travers les droits des Peuples autochtones

Le bassin du fleuve Colorado est l'un des paysages les plus emblématiques des États-Unis, qui abrite le Grand Canyon et un ensemble de divers intendants tribaux traditionnels. Il est à la base de nombreux écosystèmes terrestres et d'eau douce abritant une biodiversité inestimable ainsi que de nombreuses cultures, communautés et intérêts économiques. Pendant des milliers d'années, l'eau du fleuve Colorado et de ses affluents, essentielle au bien-être culturel et économique des Peuples autochtones locaux, a été leur source de vie. La colonisation des terres et de l'eau a altéré de manière drastique la capacité des Peuples autochtones à continuer à habiter sur place, à utiliser les ressources naturelles et à prendre soin des rivières et des terres de la région. Le génocide, l'expulsion forcée des terres ancestrales, les ruptures de traités et un ensemble de lois et politiques fédérales conçues pour affaiblir le contrôle des tribus sur les ressources et pour assimiler les Peuples autochtones ont privé ces derniers de l'accès à la terre, à l'eau, à la nourriture et aux autres ressources naturelles du bassin versant. En outre, la construction d'un vaste système d'infrastructures hydrauliques, constitué de barrages, de canaux et de réservoirs a aggravé la dégradation de l'environnement tout en négligeant largement les besoins en eau des Peuples autochtones qui ont été contraints de pratiquer une agriculture et un élevage non autochtones et à vivre dans des réserves arides.

L'eau du bassin du fleuve Colorado dont dépendent plus de 40 millions de personnes pour leurs besoins agricoles et domestiques est très étroitement contrôlée tout au long du bassin et un ensemble complexe de règles et de lois en dicte la gestion et l'utilisation pour les nombreuses parties concernées. Un précédent juridique attribue aux Nations tribales de substantiels droits de priorité principale sur l'eau[e] du bassin versant. Cependant, le rôle des tribus dans la gestion de l'eau et des ressources naturelles n'est pas encore suffisamment reconnu par les principaux forums et processus de prise de décision liés à l'eau. Actuellement, 22 des 30 Nations tribales du bassin ont procédé à la quantification de l'eau (le montant sur lequel ils ont des droits) dans au moins un État où se trouvent leurs réserves, et contrôlent ainsi environ 3,5 milliards de mètres cubes d' eau par an, ce qui représente environ 20 % de l'eau du bassin. Cette quantité devrait augmenter à mesure que les Nations tribales d'autres États du bassin dont les revendications ne sont pas encore réglées procéderont également à la quantification de leurs droits sur l'eau. Une proportion significative de ces droits tribaux sur

e. Dans de nombreux États de l'ouest des États-Unis, l'attribution et l'utilisation de l'eau par des entités non fédérales sont régies par la doctrine de l'appropriation préalable, selon laquelle la première entité à s'approprier une certaine quantité d'eau d'une source pour un usage bénéfique acquiert le droit à son utilisation future par rapport aux utilisateurs ultérieurs. Les droits sur l'eau réservés au niveau fédéral, y compris ceux réservés au nom des Nations tribales, sont liés à la réservation fédérale des terres des États-Unis et ont généralement une date de priorité liée à la date de la réservation fédérale des terres. Pour cette raison, les droits tribaux sur l'eau dans l'ouest des États-Unis sont souvent administrés avec une date de priorité principale très avancée.

l'eau est actuellement sous-exploitée (droits non exercés ou non utilisés), cependant, quand ces droits le seront, ils modifieront probablement les utilisations actuelles de l'eau.[f] Malgré la quantité d'eau appartenant aux tribus, de nombreux acteurs puissants du bassin (comme le gouvernement des États et le gouvernement fédéral, les principaux consommateurs d'eau tels que les municipalités et les entreprises agricoles) ont exclu intentionnellement et systématiquement les Nations tribales des actions visant à protéger et à développer leurs droits sur l'eau, tout en entravant leur participation volontaire aux négociations des politiques. Pas plus tard qu'en 2019, les négociateurs fédéraux et des États n'ont pas voulu prendre en compte les ressources d'eau tribales dans leur évaluation des risques de pénurie d'eau et des solutions, les Nations tribales se sont trouvées majoritairement exclues de la création de programmes conçus pour réduire les risques de pénurie d'eau. Cette exclusion a d'une part abouti à des solutions ne reconnaissant ni ne respectant les droits des Peuples autochtones, notamment ceux issus des traités, et d'autre part, à une occasion manquée de collaborer avec les Nations tribales en vue de mobiliser l'eau tribale pour résoudre les problèmes socio-économiques et environnementaux du bassin versant. Ces processus politiques ne saisissent pas l'opportunité essentielle d'intégrer le point de vue autochtone sur l'intendance des ressources, notamment les connexions culturelles et spirituelles aux terres et aux eaux du bassin, pour déterminer l'avenir de ce fleuve sacré et partagé.

Le programme pour le fleuve Colorado de TNC s'applique aux sept États traversés par le bassin versant aux États-Unis (Wyoming, Colorado, Utah, Nouveau-Mexique, Arizona, Nevada et Californie), et au Mexique, ainsi qu'à l'échelle du bassin. Le programme s'appuie sur trois axes stratégiques : l'équilibrage des besoins en eau entre les nombreux usagers (dont la nature), l'amélioration des infrastructures liées à l'eau et d'autres opérations en vue d'améliorer les flux environnementaux, et mettre en place l'Initiative de gestion des eaux tribales. Dans le cadre de l'Initiative de gestion des eaux tribales, nous travaillons avec les Nations tribales pour avancer leurs intérêts et leur positionnement face aux difficultés socio-économiques et environnementales pressantes, en renforçant la voix des Tribus dans les discussions politiques cruciales afin de soutenir leur intendance du bassin versant, tout en créant sur le terrain des projets de conservation de l'eau douce favorisant des solutions plus durables et plus équitables pour les peuples et pour la nature. Ainsi, dans le processus de renégociation des **Directives provisoires du fleuve Colorado pour les pénuries dans le bassin inférieur et les opérations coordonnées pour les lacs Powell et Mead**, TNC a été invité à travailler avec les Nations tribales ainsi qu'avec des organisations rassemblant plusieurs tribus afin de comprendre et de développer leurs objectifs, comme par exemple veiller à ce que les prochaines directives reflètent une compréhension exhaustive des droits tribaux sur l'eau.

L'engagement des Nations tribales dans le bassin du fleuve Colorado change l'approche de TNC en matière de pénurie d'eau. Notre engagement initial laisse entrevoir des opportunités prometteuses à la fois pour les projets et pour le travail politique en vue de répondre au problème de pénurie d'eau et aux besoins environnementaux dans le bassin. Il nous oblige également à reconsidérer dans notre travail certaines implications critiques en matière d'équité et de droits humains pour les Peuples autochtones, notamment le besoin de processus de réconciliation portant sur les anciennes privations de ressources et la reconnaissance du rôle du secteur de la conservation dans cet héritage du passé. Nous nous engageons à élaborer des solutions qui ne défavorisent pas davantage les communautés vulnérables, mais au contraire établissent des partenariats en vue d'amplifier la force et la puissance de ces communautés afin de créer ensemble des solutions et des projets mutuellement bénéfiques.

f. Cela est dû à la fois à la date de priorité principale des revendications de droits tribaux réservés au niveau fédéral et aux multiples articles des pactes du bassin du fleuve Colorado qui stipulent que les droits tribaux ne sont pas soumis aux pactes.

© MWANGI KIRUBI

Droits communaux de la pêche côtière au Kenya

Situé au nord du littoral kényan, le paysage marin de Lamu-Tana abrite des ressources côtières riches et diverses, notamment 66 % des mangroves du pays, certaines des plus hautes densités de poissons et crustacés côtiers du Kenya, et un mélange unique d'espèces de poissons et de coraux du golfe Persique et d'Afrique de l'Est. Des coraux rares et endémiques de la côte y vivent, ainsi que des espèces de poissons menacées, des tortues marines, des requins et un très petit nombre de dugongs. Les moyens de subsistance des communautés côtières sont principalement liés à ces ressources naturelles, et les alternatives d'emploi étant rares, la pression et la surexploitation du milieu sont en augmentation. En outre, les moyens de subsistance et les ressources de la région sont doublement menacés par les conflits incessants et l'éloignement qui ont également freiné le développement et l'accès aux marchés.[40]

Pour favoriser l'appropriation et la gestion locale de ces ressources, TNC, la Fiducie des grands pâturages libres du Nord (NRT) et d'autres partenaires apportent un soutien aux communautés en sécurisant les droits de cogestion à travers de multiples communautés et juridictions de gestion des ressources naturelles en vue d'intégrer une approche holistique de gestion des ressources pour les écosystèmes côtiers de la région. Le modèle d'« aire de conservation communautaire », réglementé par la Loi sur la conservation et la gestion de la faune sauvage (2013), est majoritairement appliqué pour la gestion communale des zones terrestres. Avec le soutien et les conseils techniques de la NRT et de TNC, cette approche a été adoptée dans le paysage marin de Lamu-Tana pour les communautés côtières et les zones marines, regroupant plusieurs villages, zones de pêche et habitats sous un Plan de développement de la conservation global. Ce plan intègre d'importantes directives de conception nécessaires à une conservation efficace du littoral.

Quatre aires de conservation communautaires (Kiunga, Awer, Pate et le bas delta du Tana) ont été établies, au sein desquelles de multiples institutions de gestion des ressources communales doivent être autorisées à leur conférer l'autonomisation juridique ainsi qu'aux communautés pour gérer la globalité des ressources côtières des différentes lois et juridictions concernées. Des unités de cogestion dirigées par les communautés, appelées Unités de gestion des plages (UGP), sont responsables de gérer l'accès et l'utilisation de la pêcherie artisanale. Les UGP s'appuient sur un cadre juridique de la Réglementation de la pêche du Kenya (2007) et ont pour objet de rassembler les groupes d'usagers des ressources et les organismes gouvernementaux afin de partager la gestion des pêches et les responsabilités de conservation. Au sein des quatre aires de conservation communautaires, 21 UGP de pêche ont été établies avec des formations dispensées en matière

de leadership, de cogestion de la pêche et de gestion financière. Après soumission de leurs statuts aux administrations des comtés, chaque UGP a reçu un nouveau certificat d'enregistrement de l'UGP conférant effectivement aux communautés le contrôle de leurs ressources de pêche. L'établissement de l'aire de conservation et des UGP associées a permis à l'aire de conservation communautaire de Pate Marine de créer des fermetures temporaires des zones de pêche de pieuvres (une catégorie d'aire marine gérée localement), ce qui a permis d'accroître la participation des femmes dans les activités de conservation, d'augmenter les prises et la taille des pieuvres, d'obtenir de meilleurs prix sur le marché, d'accroître la population des autres espèces de poisson et d'améliorer l'habitat.

Un échange de visites d'apprentissage entre l'aire de conservation de Pare et les réserves de Kiunga et du bas delta du Tana ont inspiré l'aire de conservation communautaire de Kiunga à mettre en œuvre des fermetures identiques dans ses zones de pêche au sein de la Réserve nationale marine de Kiunga (KMNR). La conservation et la protection marine sont gérées par le Service kényan de la faune sauvage (KWS) sous la forme de parcs marins, zones de non-pêche bien respectées, protégeant d'importants stocks de poissons, et de réserves marines où la pêche de subsistance avec du matériel de pêche traditionnel est permise et insuffisamment respectée. Pour désigner le KWS comme responsable de la gestion communautaire, du fait que Kiunga est définie comme une réserve marine, un processus formel, plus compliqué, et une autorisation au niveau national ont été nécessaires. Des réunions de sensibilisation et de renforcement des capacités ont dû être organisées, village par village, pour pouvoir créer des fermetures temporaires des zones de pêche de pieuvres. Afin de pouvoir opérer dans une zone classée, le nom de la réserve a dû être modifié pour Association communautaire de préservation de la faune sauvage de Kiunga (KICOWA). Enfin, la présentation d'une lettre au KWS pour l'informer de la décision de la communauté d'établir des fermetures des zones de pêche de pieuvres temporaires au sein de la KMNR a été nécessaire. Après avoir suivi cette procédure, la KICOWA a pu, en mars 2021, établir deux fermetures temporaires des zones de pêche de pieuvres qui ont été les premières à être complétées au sein d'une réserve marine nationale. En outre, intégrer une approche de gestion des aires marines protégées plus basée sur la communauté représente une évolution significative au Kenya.

Parvenir à une gestion efficace des écosystèmes côtiers dans le nord du Kenya requiert une conformité complexe aux lois et institutions impliquées dans l'identification/le titre de chaque ressource et propriété. Dans leur travail, TNC et les partenaires locaux ont particulièrement mis l'accent sur le renforcement de la gouvernance par le soutien apporté aux communautés dans l'établissement des institutions nécessaires et dans le recrutement de personnel afin de gérer les ressources naturelles de manière collaborative, et en facilitant le développement des synergies entre les diverses institutions de conservation dirigées par la communauté.

Outils

OUTIL 2 : MODÈLE — CARTOGRAPHIE DES TITULAIRES DE DROITS ET DES PARTIES PRENANTES

Les droits détenus (ou non) sur les terres, les eaux et les ressources étant essentiels pour la compréhension du contexte sous-jacent d'un lieu, procéder à un exercice de réflexion est important pour une meilleure compréhension, notamment de la forme que peut prendre une propriété selon la ressource considérée, de l'ensemble des acteurs ayant un droit ou étant partie prenante dans une ressource, de la catégorie de reconnaissance qu'ils possèdent et des éventuels droits ou revendications susceptibles de se concurrencer. Ce modèle peut être utilisé pour l'analyse de situation afin de documenter ces informations en consultant les instruments politiques locaux, régionaux et nationaux, le département des ressources naturelles (ou institutions gouvernementales équivalentes), et les communautés ou leurs institutions représentatives. Cet exercice doit être suivi par l' «Outil 3 : Évaluation de la sécurité foncière» afin de déterminer la sécurité des droits et les activités éventuellement adaptées pour remédier aux sources d'insécurité.

OUTIL 3 : DIAGNOSTIC—ÉVALUATION DE LA SÉCURITÉ FONCIÈRE

La sécurité foncière est un sujet complexe avec de multiples facteurs d'influence interconnectés. Avec l' «Outil 2 : Cartographie des titulaires de droits et des parties prenantes,» nous identifions la forme de propriété d'une ressource, l'ensemble des acteurs ayant un droit ou étant partie prenante dans cette ressource, le type de reconnaissance qu'ils possèdent et les éventuels droits ou revendications susceptibles de se concurrencer. Ces informations nous permettent d'identifier les sources potentielles d'insécurité foncière auxquelles font face les Peuples autochtones et les communautés locales, puis de définir les actions que les organisations de conservation en partenariat avec les Peuples autochtones et les communautés locales pourraient entreprendre pour renforcer la sécurité foncière. Ces informations doivent être partagées avec les communautés ou leurs institutions représentatives pendant l'analyse de situation, à l'aide d'entretiens avec des informateurs clés et lors des discussions de groupe.

Veuillez noter qu'une **évaluation complète des risques est nécessaire étant donné la nature controversée des droits de propriété foncière, elle permettrait de comprendre les éventuelles conséquences involontaires qui pourraient découler de mesures d'atténuation (par exemple de nouveaux conflits ou des représailles). En définitive, le caractère approprié de toute stratégie de renforcement de la sécurité de la propriété foncière (et la probabilité de son succès ou échec) dépendra du contexte, de la source et des facteurs d'insécurité, ainsi que des conditions favorables ou non.*

© KEVIN ARNOLD

Pilier 2 :

Leadership fort, gouvernance et capacité de gestion

Connaissances, données factuelles et pratique

POINTS CLÉS

- Une forte capacité est fondamentale pour qu'une communauté puisse agir collectivement, gouverner efficacement et gérer durablement les ressources naturelles, ainsi que défendre ses droits sur son territoire et sur ses ressources, affirmer son autorité décisionnelle, négocier avec d'autres parties prenantes et/ou titulaires de droits, obtenir et gérer des financements et des aides extérieures et rechercher des opportunités économiques choisies et culturellement pertinentes.

- Les stratégies de renforcement des capacités utilisent une vaste gamme de mesures ciblant différentes catégories de capital (notamment humain, social, institutionnel, systémique, naturel et économique) qui doivent être adaptées aux niveaux actuels des capacités et des besoins de la communauté.

- Quand cela est possible, il est important de travailler avec les leaders choisis d'une communauté au sein de leurs institutions et systèmes de connaissance existants, tout en prévoyant des dispositions particulières pour l'engagement significatif des identités sociales vulnérables ou sous-représentées (par exemple les femmes, les jeunes, les personnes économiquement défavorisées ou opprimées, les minorités ethniques, etc.) dans la définition des règles et réglementations qui les régissent.

- Les communautés peuvent très bien réussir à gérer les ressources communes, d'ailleurs ces communautés et les ressources ont souvent plusieurs caractéristiques communes (pour en savoir plus, voir plus loin).

TERMES CLÉS

Capacité—concept à multiples facettes généralement compris comme « ayant la capacité d'agir », et différentes catégories de capital, notamment humain, social, institutionnel, naturel et économique doivent être mobilisées pour y parvenir.[12-13]

Action collective—action entreprise par un groupe pour atteindre un objectif commun.[41-44]

Ressource commune—tout bien matériel dont l'utilisation diminue la quantité ou la qualité (ou les soustrait) et dont il est coûteux ou difficile d'empêcher l'utilisation par autrui.[45]

Gouvernance—dans le contexte de la gestion des ressources naturelles, fait référence aux normes, institutions et processus déterminant l'exercice du pouvoir et les responsabilités vis-à-vis des ressources naturelles, le processus de prise de décision et comment chacun participe et bénéficie de la gestion des ressources naturelles.

Connaissances autochtones—ensemble de connaissances, pratiques et croyances évolutives et régies par des processus adaptables, transmises à travers et au sein des générations par transmission culturelle, sur la relation des êtres vivants (dont les humains) entre eux et avec leur environnement.[46] Ce concept est parfois désigné sous le nom de « connaissances locales » par ceux qui ne s'identifient pas comme Peuples autochtones.

Institutions—règles et/ou organisations qui structurent les interactions politiques, économiques et sociales. Elles sont constituées de règles informelles (par exemple sanctions, tabous, coutumes, traditions et codes de conduite) et de règles formelles (constitution, lois, droit de propriété).[47]

Cohésion sociale—forme de capital social qui influence l'action collective ; propriété d'un groupe qui caractérise le niveau de connexion et de solidarité ressenti par ses membres et qui, lorsqu'il est fort, peut favoriser un sens d'appartenance et d'expérience partagée constituant une base solide de coopération.

Types de capacité, renforcement des capacités, et résultats environnementaux

La gestion des ressources naturelles dirigée par la communauté est un processus social complexe qui requiert une action collective et une gouvernance efficace des ressources communes. Elle est soutenue par des investissements dans diverses catégories de capital (des actifs - monétaires et non monétaires, voir tableau 3). Le besoin d'avoir des membres de communauté, leaders communautaires et institutions qui soient forts et compétents fait du renforcement des capacités l'une des stratégies fondamentales les plus largement applicables du cadre VCA. L'importance des investissements dans les stratégies de renforcement des capacités pour obtenir des résultats environnementaux est de plus en plus évident.[48-49] La capacité est un concept à multiples facettes, généralement compris comme « ayant la capacité d'agir », et diverses catégories de capital, notamment humain, social, institutionnel, naturel et économique doivent être mobilisées pour y parvenir.[12-13] Les activités de renforcement des capacités visent généralement à améliorer l'une ou plusieurs des catégories de capital. Plus précisément, celles où des besoins ont été mis à jour par une analyse de situation ou celles qui répondent aux priorités exprimées par les partenaires autochtones et des communautés locales (Tableau 3). Bien que la gestion des ressources naturelles dirigée par la communauté soit fortement dépendante du contexte,[50] la capacité est fondamentale et il est presque toujours nécessaire d'investir dans le renforcement de l'une ou plusieurs des catégories de capital.

Tableau 3 : *Catégories de capital, ciblage du renforcement des capacités et exemples d'activités. Veuillez noter l'importance de prendre en considération chaque catégorie de capital dans toute évaluation des capacités d'une communauté (pour des exemples sur la manière de procéder à l'évaluation, voir Hartanto et al., 2014).*[51]

Formes de capital	Cibles du renforcement des capacités	Exemples d'activité
Humain	• Sensibilisation • Connaissances • Compétences • Expérience	• Soutenir l'évaluation, la revitalisation et l'adoption de pratiques autochtones ou de connaissances locales conformes à l'intendance (par exemple pratiques traditionnelles de brûlis, de pâturage ou de pêche) • Mener des campagnes d'éducation et de sensibilisation/communication • Présenter la science citoyenne, le suivi pour une gestion adaptable et l'évaluation des résultats de projet (par exemple rapport de suivi des espèces invasives, suivi des espèces) • Proposer des formations et une assistance technique (par exemple pour une meilleure gestion des ressources naturelles, sur les pratiques de conservation des sols, pour une meilleure utilisation des équipements) • Organiser l'échange de connaissances • Faciliter les opportunités d'apprentissage entre pairs
Social	• Connaissances/ compréhension • Familiarité • Identité • Confiance • Cohésion sociale/ action collective • Connexion au lieu	• Mener des campagnes d'éducation et de sensibilisation/communication • Proposer des opportunités d'interaction • Mobiliser autour de buts/objectifs communs • S'engager dans le réseautage • Faciliter l'établissement d'une relation de confiance avec ou au sein des communautés • Appuyer des programmes pour encourager une identité et des objectifs partagés ainsi qu'un transfert intergénérationnel des connaissances (par exemple les jeunes, les anciens et les femmes) • Soutenir la guérison et l'équité raciale • Créer des espaces sûrs pour que l'histoire orale et le droit coutumier et naturel soient exprimés et informent la planification de projets, les mécanismes de gouvernance et la mise en œuvre • Créer et soutenir l'accès et la propriété des territoires traditionnels en cas de déplacement des populations passé ou actuel

(Suite tableau 3)

Formes de capital	Cibles du renforcement des capacités	Exemples d'activité
Institutionnel	• Leadership • Efficacité du leadership • Institutions/organes de gouvernance/ structures • Efficacité de la gouvernance	• Mener des évaluations de la cartographie du leadership et de la gouvernance pour comprendre les systèmes de gouvernance traditionnels et contemporains • Aider les responsables locaux à renforcer les structures de gouvernance actuelles (par exemple avec des ateliers de leadership, organisations locales, gardiens, surveillants, etc.) • Soutenir et mettre en place la vision de la communauté et le plan d'occupation des sols • Soutenir le développement et/ou la rédaction des règles et réglementations locales régissant l'utilisation des ressources naturelles • Apporter une aide pour le suivi et l'application • Proposer des plateformes et des mécanismes non coloniaux pour la résolution des conflits et litiges • Former les responsables locaux sur la médiation/ résolution de conflit • Appuyer, rechercher et encourager la restauration et le retour des processus de paix traditionnels ou locaux
Ressources	• Naturelles • Services écosystémiques	• Soutenir les projets de restauration • Encourager la revitalisation des pratiques de gestion traditionnelles et proposer une formation pour de meilleures pratiques de gestion • Soutenir les aires protégées autochtones ou gérées par la communauté
Infrastructures	• Économiques • Ressources financières • Administration	• Encourager les moyens de subsistance durables • Savoir exploiter les améliorations des infrastructures (par ex. routes, canaux d'irrigation, réfrigération, haut débit) • Fournir des équipements de meilleure qualité (matériel de pêche, matériel agricole) • Proposer ou orienter vers les crédits, microprêts et financements de démarrage pour les achats de matériel essentiels (par exemple un moulin communautaire et de l'équipement pour la transformation et le matériel de traitement, bateaux/véhicules, matériel de suivi, etc.) • Formations sur la budgétisation, la comptabilité et la gestion de projet • Suivi permettant de déterminer la valeur économique des ressources naturelles • Soutenir les concepts d'économie communautaire résiliente dirigés par la communauté

Les résultats d'études récentes sur la conservation dirigée par les communautés démontrent l'importance des divers investissements dans le renforcement des capacités sur les résultats environnementaux.[16,48]En outre, beaucoup ont identifié quelles catégories de capital et quelles activités communément utilisées sont les plus fortement associées à l'amélioration du bien-être humain et aux bénéfices pour l'environnement. On note plus particulièrement les activités renforçant le capital humain à travers l'éducation, la formation et l'assistance technique ;[48,52] celles renforçant le capital social à travers des efforts visant à installer la confiance et à améliorer la cohésion sociale ;[16,53-54] celles renforçant le capital institutionnel en investissant dans les institutions et responsables locaux des ressources naturelles ;[16,48,55-58] celles renforçant le capital économique en investissant dans les infrastructures, dans les entreprises, l'administration et la gestion financière ;[16] et celles renforçant diverses formes de capital (par exemple humain, social et institutionnel) en créant des réseaux d'apprentissage et de partage des connaissances.[16,59]

Leadership et institutions communautaires

Voir « Outil 4 : institutions communautaires » pour une liste de contrôle avec les principaux critères pour soutenir des leaders et institutions communautaires efficaces

Des leaders et institutions communautaires efficaces[g] sont essentiels à l'intendance dirigée par la communauté, et les investissements dans le renforcement de leurs capacités sont associés à des résultats environnementaux positifs.[16,48,55-58] Les leaders sont généralement tout individu ayant de l'influence, et le leadership vient de nombreuses et diverses origines et prendre de nombreuses formes différentes. Les leaders communautaires peuvent être laïcs ou religieux, élus ou nommés, homme ou femme, individuels ou collectifs et peuvent représenter de nombreuses qualités en relation avec les résultats environnementaux.[60-62] Afin que les leaders communautaires et les institutions soient conjointement efficaces en matière de gouvernance et qu'ils gagnent la confiance de la communauté, ils doivent être globalement perçus comme légitimes, transparents, responsables, inclusifs, justes, connectés et résilients, mais aussi capables d'influencer les attitudes et le comportement des autres.[63-64] d'être de puissants porte-parole et et source d'inspiration et de motivation pour l'action collective,[65] tout en appuyant une gouvernance efficace des ressources naturelles, l'application et le respect de la réglementation et la résolution des conflits.[66] Au-delà de ces rôles, les leaders communautaires et les institutions peuvent encourager l'apprentissage social et la diffusion des innovations au sein de la communauté et au-delà.[67-68] A contrario, l'expérience montre que des leaders communautaires et des institutions inefficaces, sujets à la corruption ou à l'accaparement des bénéfices par les élites de la communauté, ou dont le niveau de coordination avec d'autres organisations est médiocre, voient souvent leurs communautés échouer à maintenir des activités d'intendance.[56] C'est pourquoi il est important, lors des partenariats avec les leaders communautaires et les institutions, de travailler étroitement avec la communauté afin d'identifier les individus et institutions avec qui s'associer, de déterminer quel type de formation serait le mieux accueilli et le plus utile pour venir en complément des connaissances et compétences locales, et de savoir si cette formation est susceptible de soutenir les objectifs d'intendance. Travailler avec les leaders choisis par la communauté et en utilisant ses institutions existantes est important et plus susceptible de donner des résultats positifs et durables. En ce qui concerne les apprentissages, il est réciproque dans le sens où les leaders locaux, s'ils ont à apprendre de nous et des autres acteurs du secteur de la conservation, ils ont eux-mêmes beaucoup à apprendre aux organisations de conservation.

g. Ici, le terme « institution communautaire » se réfère aux différents organes (par exemple dirigeants, comités, organisations communautaires, etc.) qui font appliquer les normes, règles, réglementations et mesures prises par les communautés pour régir les ressources naturelles.

Action collective et cohésion sociale

> Voir « Outil 5 : Action collective et cohésion sociale » pour des listes de contrôle avec des ressources clés et les caractéristiques des groupes d'utilisateurs soutenant l'action collective et la cohésion sociale.

L' action collective est généralement définie comme une action entreprise par un groupe pour atteindre un objectif commun[41-44] et elle est un important levier d'une gouvernance efficace des ressources communes et du succès d'une intendance dirigée par la communauté.[69] Une documentation considérable débat de l'importance de la cohésion sociale pour mener une action collective, elle-même influencée par plusieurs facteurs de la communauté telles que la familiarité, les interactions fréquentes, une identité et des objectifs communs, la réciprocité et la confiance.[44,70,71] Cependant, ces caractéristiques favorables sont moins susceptibles d'être présentes dans des communautés vastes, diverses, en forte croissance ou en mutation, impliquées dans des conflits, profondément inégalitaires, ou ayant un passé marqué par l'oppression, la marginalisation et la dépossession,[16,59,72-73] conséquences courantes de la colonisation et du trauma intergénérationnel qui en découle. Une analyse récente a montré que les projets de conservation dirigés par la communauté qui reconnaissaient et traitaient les problèmes de confiance (un levier important de la cohésion sociale) parvenaient mieux que les autres à générer un bien-être humain et des bénéfices environnementaux.[54] D'autres études ont fait des observations dans le même sens en montrant l'importance de l'identité et des objectifs partagés vis-à-vis de la cohésion sociale et de l'action collective nécessaires à des résultats environnementaux positifs.[54] Ces conclusions plaident en faveur d'une plus grande sensibilisation sur l'importance de la cohésion sociale, de l'action collective, de reconnaître les vérités difficiles et l'expérience vécue comme partie intégrante du travail sur la confiance, ainsi que l'objectif commun et de plus grands investissements dans des activités qui aident à la réparation et à créer ces conditions fondamentales.

Ressources communes, gouvernance et gestion durable des ressources naturelles

> Voir « Outil 6 : Gouvernance des ressources communes » pour une liste de contrôle des conditions clés favorisant une gouvernance efficace des ressources communes.

> Voir « Outil 7 : Outil de gouvernance des ressources naturelles » pour des directives, étape par étape, sur la création d'un index de gouvernance selon le contexte afin d'évaluer et suivre la gouvernance à l'échelle de la communauté ou des institutions de la communauté.

Les ressources communes se définissent comme tout bien matériel dont l'utilisation diminue la quantité ou la qualité et dont il est coûteux ou difficile d'empêcher l'utilisation par autrui.[45] Ces caractéristiques s'appliquent généralement à des ressources abondantes, hétérogènes, imprévisibles dans l'espace ou dans le temps, et/ou migratrices ou fugitives (c.-à-d. se déplaçant librement d'un endroit à l'autre). Un grand nombre de ces ressources sont essentielles pour les moyens de subsistance et l'identité des Peuples autochtones et des communautés locales.[74] La propriété commune est un moyen particulier de se référer aux ressources communes, là où la gouvernance de la ressource est réalisée en commun par un groupe d'utilisateurs avec des droits d'accès et d'utilisation reconnus (formels ou informels, de jure ou de facto) (pour plus d'informations, voir la section précédente sur les droits de propriété).[75] Ces formes de propriété et de gouvernance des ressources naturelles sont particulièrement prévalentes parmi les Peuples autochtones et dans les communautés locales.

De nombreux chercheurs suggèrent que la propriété commune et la gouvernance communale des ressources sont non seulement la structure optimale de gouvernance pour les ressources communes, mais qu'elles résultent souvent dans une gestion plus durable des ressources naturelles.[76-79] Des études confirment que les terres et les eaux dont la gouvernance était pendant longtemps assurée par les Peuples autochtones et les communautés locales (le plus souvent communales) ont été mieux protégées et gérées durablement.[80-82] Les terres et les eaux gouvernées par les Peuples autochtones et par les communautés locales enregistrent une moindre perte de forêt vierge,[83] un plus grand potentiel de stockage du carbone,[84-85] et un niveau plus élevé de services écosystémiques[86] que les aires protégées par le gouvernement. Il est à noter que si la gouvernance communale des ressources peut déboucher sur une gestion durable des ressources naturelles, ce résultat n'est pas garanti, en particulier face à l'augmentation de la taille et du rythme de la demande externe de ressources. Certaines conditions favorisent une gouvernance communale efficace des ressources, toutefois lorsqu'elles ne sont pas remplies, des échecs peuvent se produire, comme le décrit la « tragédie des biens communs ».[87] Certaines de ces conditions favorables incluent notamment : [69-70]

- Les limites de la ressource sont clairement définies,
- Des règles, adaptées au contexte local, régissent l'utilisation de la ressource, et les avantages que les individus tirent de la ressource sont proportionnels aux coûts,
- Ceux qui sont affectés par les règles peuvent participer à leur modification,
- Un suivi de l'utilisation de la ressource est mis en place et ceux qui l'assurent sont tenus responsables par les utilisateurs de la ressource,
- La sanction pour ceux qui enfreignent les règles est proportionnelle à la sévérité de l'infraction, et
- Il existe des moyens rapides et peu onéreux de résoudre les conflits.

Pour les systèmes transfrontaliers à plus grande échelle, tels que les côtes, les aquifères, les rivières ou les grands lacs, la coordination des communautés et de leurs membres au-delà du niveau des ménages ou de la communauté devient importante pour la gouvernance des ressources communes. En raison des interconnexions entre les multiples utilisateurs des ressources qui fonctionnent à plus grande échelle, la coopération et les compromis sont nécessaires pour assurer une distribution équitable des ressources et des impacts. Historiquement, un large éventail d'institutions communautaires ont développé, contrôlé et appliqué leurs propres règles pour l'extraction, la gestion et le développement de ces ressources. Les communautés locales peuvent gouverner leurs propres ressources, et l'ont déjà fait, dans les limites de liens plus importants en amont/aval ou transfrontaliers, même si les droits coutumiers ne sont pas officiellement reconnus par le gouvernement.

© BRYAN EVANS

Études de cas

Leadership communautaire et renforcement des capacités institutionnelles dans l'Emeral Edge

Avec ses 40 millions d'hectares, l'Emeral Edge est le plus grand système côtier de forêts pluviales tempérées encore intact dans le monde. Cette bande prospère de forêts et d'océan s'étend vers le nord depuis la péninsule Olympique de l'État de Washington, à travers le littoral de la Colombie-Britannique canadienne et la forêt pluviale de Great Bear, jusqu'à la panhandle à l'extrême sud-est de l'Alaska. Les gardiens autochtones ont des droits et une autorité reconnus sur ces ressources, c'est pourquoi le programme Emerald Edge est axé sur le renforcement des capacités des Peuples autochtones et des communautés locales pour le maintien d'une bonne intendance. TNC s'efforce de soutenir la gouvernance et le leadership communautaires et de promouvoir les opportunités économiques pour l'amélioration des moyens de subsistance locaux, en fournissant des incitations et des capacités supplémentaires pour une gestion durable des ressources naturelles.

Dans ce but, TNC a mis en œuvre plusieurs programmes spécifiques pour créer une « échelle d'opportunités » pour les communautés autochtones. Le Programme de soutien aux intendants autochtones émergents (SEAS) ou « programme de la Jeunesse sur les terres » a pour objectif d'impliquer, de développer, de préparer et d'autonomiser les jeunes autochtones pour qu'ils deviennent la prochaine génération d'intendants locaux. Les jeunes participent à des excursions sur leurs territoires traditionnels pour se reconnecter avec le monde de la nature, s'adonner à des activités coutumières et apprendre des Anciens. Une autre initiative, le Programme des gardiens autochtones, soutient les rangers autochtones pour qu'ils obtiennent le suivi de leurs territoires et perpétuent le travail de leurs ancêtres en matière de gestion et de respect des ressources naturelles et culturelles grâce aux institutions traditionnelles et aux structures de gouvernance. Ces rangers suivent la bonne santé des espèces importantes au niveau alimentaire, social et cérémonial, en prenant en considération les différentes utilisations des ressources à travers leur territoire et en contribuant ainsi au succès de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation des plans d'occupation des sols et des eaux communautaires. TNC et ses partenaires ont co-développé une Boîte à outils des gardiens autochtones *pour faciliter l'expansion du programme au sein de la Colombie-Britannique et au-delà*. Ens'appuyant sur l'effort mené au Canada, le projet Seacoast Trust établit des programmes de Gardiens en Alaska et utilise à la fois la boîte à outils et le modèle de dotation de financement pour la conservation afin de sécuriser sa vision de l'avenir.

LÉGENDE DES ICÔNES
Biomes du cadre VCA

TERRESTRE **EAU DOUCE** **CÔTIER**

L'expansion de ce programme de renforcement des capacités s'est poursuivie dans l'Emerald Edge par le développement de capacités techniques et financières essentielles, pour soutenir la vision communautaire et de l'aménagement du territoire de la nation Ahousaht en Colombie-Britannique. Ultérieurement, un échange de leadership, coordonné entre les nations Ahousaht et Haida, a aidé le leadership Ahousaht à renforcer ses capacités de négociation face au gouvernement provincial et à obtenir une autorité de gouvernance plus efficace. La nation Ahousaht a également établi un Programme des Gardiens du littoral résultant dans un effort de cartographie en partenariat avec le TNC (qui a fourni un soutien technique en matière de cartographie) afin de délimiter ses territoires et ses ressources, en y intégrant les zones d'importance culturelle. Ces activités ont renforcé l'action collective, la gouvernance efficace et les négociations des Ahousahts avec les parties prenantes externes. Par exemple, tout récemment, la nation Ahousaht a signé un nouvel accord avec la Colombie-Britannique afin de fournir un ensemble de recommandations au Cabinet pour l'implémentation de son projet d'utilisation des terres, qui se traduira par de nouvelles zones de conservation, de foresterie et de développement économique, et par un accord de gouvernance.

Gestion de la pêche en eau douce dans le lac Tanganyika

Depuis plus de dix ans, TNC participe à des initiatives communautaires de conservation et de gestion durable de la pêche dans le bassin versant du lac Tanganyika, en Afrique de l'Est. Deuxième lac du monde par son volume, le lac Tanganyika contient 17 % de l'eau douce de la surface terrestre. Abritant certains des organismes aquatiques et terrestres les plus emblématiques d'Afrique, le bassin est particulièrement connu pour ses plus de 250 espèces de cichlidés, dont 98 % sont endémiques. Un réseau complexe d'interactions entre la topographie du lac, sa biogéochimie, le régime des remontées des eaux profondes et les écosystèmes pélagiques et côtiers a donné naissance à une pêche intérieure productive qui constitue une source de protéines et de revenus pour 12 millions de personnes. Le poisson représente 40 % des protéines animales dans le régime alimentaire local, et on estime à 95 000 le nombre de pêcheurs actifs sur le lac. Cependant, le lac reste principalement une zone de pêche artisanale et de subsistance en accès libre du fait des différents niveaux de capacité de soutien de la gestion de la pêche des pays se partageant le lac Tanganyika - la Tanzanie, la République démocratique du Congo, la Zambie et le Burundi et. En outre, la région connaît une forte croissance démographique et des niveaux élevés de pauvreté, ce qui accentue la pression sur une ressource naturelle déjà surexploitée.

En 2012, TNC et ses partenaires ont lancé le Projet Tuungane (« Unissons-nous » en Kiswahili) en Tanzanie dans le but d'intoduire des solutions en faveur de la santé des familles, des pêcheries et des forêts, par une approche intégrée abordant simultanément les questions de santé et d'environnement. Ces solutions holistiques promettent des résultats plus durables que l'approche cloisonnée plus traditionnelle, car les pratiques de conservation sont également conçues pour améliorer la vie des populations. Dans le cadre de ce projet afin de gérer les ressources halieutiques, la gestion de la pêche s'est concentrée sur l'établissement d'Unités de gestion des plages (UGP) communautaires, avec des formations et des outils pour renforcer le leadership et les capacités de la communauté, le développement de systèmes de suivi communautaires et la création de mécanismes de financement

© AMI VITALE

couvrant l'ensemble des coûts de la gestion de la pêche. TNC vise également à la mise à l'échelle de ces impacts sur l'ensemble du lac Tanganyika. Pour ce faire, en partenariat avec l'Autorité du lac Tanganyika (ALT), un organe directeur régional du lac Tanganyika dont le mandat est de promouvoir le développement et la gestion durables des ressources naturelles de la région- ainsi qu'avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement, l'Union internationale pour la conservation de la nature et le Fonds pour l'environnement mondial, TNC vise à promouvoir les institutions de cogestion de la pêche et l'établissement de réserves de poissons communautaires (sites de reproduction protégés) sur l'ensemble du lac.

Pour établir des institutions fortes et coordonner les actions de gestion des ressources commune, un leadership fort et des capacités solides sont nécessaires. En Tanzanie, par exemple, les leaders de village sont élus tous les cinq ans. Ces leaders gèrent la communauté aux côtés d'un comité exécutif. Les leaders des UGP, qui gèrent les ressources de pêche et leur réglementation, sont élus eux tous les trois ans. Cette durée de mandat des leaders nécessite de TNC d'établir continuellement des relations avec les nouveaux leaders et de fournir une formation continue pour améliorer l'efficacité des UGP, la génération de revenus et l'adhésion des communautés sans UGP. Les mandats des dirigeants sont conçus de manière à être échelonnés, de sorte que les leaders en fin de mandat doivent partiellement former leurs successeurs aux pratiques de gouvernance. TNC s'efforce de soutenir un leadership plus conforme et équitable en termes de genre, qui se consacre efficacement à mener des actions de conservation au niveau de l'UGP, et à améliorer la capacité financière de l'UGP. Bien qu'il existe une politique nationale stipulant que 30 % des postes de direction doivent être occupés par des femmes (règle également présente dans les statuts de l'UGP), du fait de normes culturelles et religieuses, la contribution et la participation des femmes occupant ces postes de direction sont encore parfois limitées. Pour remédier à ces difficultés, le projet facilite les nominations de femmes à des postes de direction en impliquant activement les partenaires dans ce processus, et organise des formations sur mesure pour accroître la motivation et la confiance.

La présence d'un leadership fort au niveau du village, des règlements et une structure institutionnelle clairs, le soutien du gouvernement pour les questions d'application difficiles, et des incitations pour éviter les profiteurs (c.-à-d.ceux qui profitent sans payer/travailler) se sont avérés essentiels pour les UGP qui ont réussi sur le lac Tanganyika. En outre, des zones de gestion collaborative des pêches (ZGCP), constituées d'une confédération de réseaux d'UGP, ont été créées en suivant la directive de la Tanzanie. La réussite des ZGCP s'est produite dans les cas où ces réseaux ont apporté un soutien et travaillé avec chaque UGP par le biais de patrouilles plus larges pour protéger des zones relativement vastes désignées comme réserves de poissons.

Cependant, la viabilité financière des UGP nécessitera un changement de politique et de pratique que seul le gouvernement tanzanien peut effectuer. TNC, en collaboration avec le gouvernement et l'ALT, pilote un ensemble d'entreprises de pêche dont le succès sera reproduit en l'adaptant dans d'autres parties du lac Tanganyika afin de renforcer la conservation durable des ressources halieutiques. Bien que le projet Tuungane ait connu des succès notables, le travail de conservation communautaire de l'eau douce commence tout juste son parcours vers la durabilité financière. TNC travaille avec des partenaires pour utiliser l'analyse de la chaîne de valeur et exploiter les incitations du marché afin que les pêcheurs des UGP bien gérées reçoivent à long terme un avantage financier individuel et/ou commun. La première étape consiste à plaider auprès du gouvernement pour le remboursement d'un certain pourcentage (10 à 15 %) des recettes publiques (dont les coûts de transport des produits de la pêche) qui sont gérées par les UGP au nom de l'autorité du district. La réussite du projet dépend de l'engagement effectif des Peuples autochtones et des communautés locales dans toute une série de rôles, notamment détenteurs des terres et des ressources, propriétaires et partenaires, et leaders et bénéficiaires. Le projet accroît ses efforts en ce qui concerne le renforcement et l'établissement des institutions locales qui sont considérés comme fondamentaux pour la durabilité et la résilience à long terme.

Outils

OUTIL 4 : DIAGNOSTIC—LEADERS ET INSTITUTIONS COMMUNAUTAIRES

Des leaders et des institutions communautaires forts sont la base d'une conservation dirigée par la communauté. Le critère clé de cet outil peut être utilisé pour évaluer l'efficacité de ces deux éléments, ce qui influencera la confiance que les individus sont susceptibles d'y placer. Ces informations doivent être discutées avec la communauté ou ses institutions représentatives lors d'une analyse de situation s'appuyant sur des entretiens avec les informateurs clés et des discussions de groupe. Vous pouvez utiliser la liste pour répondre aux questions et déterminer les domaines de croissance potentiels et les possibilités de soutenir des activités appropriées de renforcement des capacités en partenariat avec les Peuples autochtones et les communautés locales.

OUTIL 5 : DIAGNOSTIC—ACTION COLLECTIVE ET COHÉSION SOCIALE

L' action collective est une condition préalable prérequise pour une gouvernance efficace et elle dépend de certaines caractéristiques des ressources et des communautés. Ces informations doivent être discutées avec la communauté ou ses institutions représentatives lors d'une analyse de situation s'appuyant sur des entretiens avec des informateurs clés et sur des discussions de groupe. Vous pouvez utiliser la liste de contrôle pour répondre aux questions et déterminer les domaines de croissance potentiels et les possibilités de soutenir des activités appropriées de renforcement des capacités en partenariat avec les Peuples autochtones et les communautés locales.

OUTIL 6 : DIAGNOSTIC — GOUVERNANCE DES RESSOURCES COMMUNES

La gouvernance des ressources communes est largement répandue dans les territoires des Peuples autochtones et des communautés locales. Dans le processus de réflexion sur le soutien aux communautés pour la gestion des ressources naturelles, l'évaluation de huit conditions jouant un rôle dans l'efficacité de ces régimes de propriété est essentielle.[69-70] Ces informations doivent être discutées avec la communauté ou ses institutions représentatives lors d'une analyse de situation en s'appuyant sur des entretiens avec des informateurs clés et sur des discussions de groupe. Vous pouvez utiliser la liste de contrôle pour enregistrer vos réponses aux questions afin de déterminer les domaines de croissance potentiels et les possibilités de soutenir des activités appropriées de renforcement des capacités en partenariat avec les Peuples autochtones et les communautés locales.

OUTIL 7 : GUIDE ÉTAPE PAR ÉTAPE — OUTIL DE GOUVERNANCE DES RESSOURCES NATURELLES

Ce guide est conçu pour offrir un ensemble d'outils et de concepts de base aux praticiens de la conservation pour mieux comprendre, évaluer et soutenir une gouvernance efficace des ressources naturelles des paysages terrestres et marins. Le guide est conçu pour aider à la compréhension des critères clés pour une gouvernance efficace des ressources naturelles et pour effectuer un diagnostic.

© JUAN ARREDONDO

Pilier 3

Dialogue et prise de décision efficaces et multipartites

Connaissances, données factuelles et pratique

POINTS CLÉS

- Le Dialogue et la prise de décision multipartites (DMP) sont les plus appropriés dans des situations complexes où les multiples acteurs ont des intérêts différents en ce qui concerne les terres, les eaux ou les ressources.
- Les DMP peuvent avoir de nombreux objectifs — du partage d'informations à la résolution de conflits, en passant par la prise de décision — et peuvent se dérouler à l'échelle locale, régionale ou nationale/internationale. Cependant, pour réussir et avoir de l'influence, l'échelle du DMP doit correspondre à l'ampleur du problème et aux acteurs impliqués.
- Les stratégies qui font appel au DMP doivent être associées à des stratégies qui améliorent le leadership et/ou la capacité des communautés autochtones et locales à engager le dialogue, en complément de la formation dispensée à d'autres parties prenantes sur la façon de nouer le dialogue efficacement et respectueusement avec les Peuples autochtones et les communautés locales.
- Une médiation solide et constante du DMP est essentielle pour créer des liens et une cohésion sociale entre les différents acteurs, et pour soutenir les négociations, l'apprentissage collectif et la résolution des conflits au fil du temps.
- Les dynamiques de pouvoir jouent un rôle important dans les DMP, ne pas les reconnaître et de ne pas y remédier peut contribuer à perpétuer les inégalités du système.
- Selon le format et les besoins, le DMP peut être mis en place sous forme de groupes de travail à court terme ou d'institutions à long terme — des plateformes ou forums de dialogue durables peuvent être essentiels s'il est nécessaire de recourir à la résolution de conflits en cours et à la prise de décisions relatives à un ensemble de réglementations ou d'accords.

MOTS CLÉS

Dialogue multipartite—un forum qui met en contact des acteurs ayant un intérêt commun pour une question ou une décision pour un échange d'informations et de connaissances institutionnelles, la création de solutions et de bonnes pratiques pertinentes, le renforcement de la confiance, la résolution de conflit et/ou la prise de décision. Ce forum peut être à court ou à long terme, peut se dérouler à diverses échelles et peut être lié à d'autres DMP.

Titulaire de droits—une personne ou un groupe de personnes ayant des droits reconnus pour donner ou refuser leur consentement dans les décisions concernant les terres, les eaux ou la gestion des ressources. Nous appelons les Peuples autochtones les « titulaires de droits » compte tenu de leurs droits humains internationalement reconnus, énoncés récemment dans la **Déclaration des Nations Unies de 2007 sur les droits des Peuples autochtones.**

Partie prenante—une personne ou un groupe de personnes ayant un intérêt sur les terres, les eaux ou les ressources. Parfois désigné par le terme « détenteur d'intérêts ».

Comprendre le dialogue et la prise de décision multipartites

Généralement, dans tout contexte de gestion des ressources naturelles, plusieurs acteurs ou groupes ont un intérêt sur les terres, les eaux ou les ressources, et souvent leurs revendications ou leurs droits d'utilisation sont concurrents et se chevauchent. Un large éventail de parties prenantes peut souhaiter influencer l'utilisation et la gestion des ressources naturelles, notamment lorsque les droits ne sont pas clairs, non formalisés, ou que les ressources sont en libre accès. Les contextes sont complexes avec l'entrée en jeu de dynamiques de pouvoir et s'inscrivent souvent dans une histoire empreinte d'inégalités quant à la participation effective, notamment des Peuples autochtones et des communautés locales. Les Peuples autochtones sont spécifiquement considérés comme des « titulaires de droits » — et non des « parties prenantes » — en considération et dans le respect de leurs droits humains internationalement reconnus d'accorder ou refuser leur consentement concernant des décisions relatives à leurs territoires ou leurs ressources, outre les droits localisés du pays, de la région ou de l'État associés aux Peuples autochtones.

Le dialogue multipartite (DMP) vise à mettre en contact les titulaires de droits concernés ainsi que les parties prenantes. Le DMP comporte de nombreux points communs avec les aspects de gouvernance et d'action collective couverts dans la section « Leadership fort, gouvernance et capacité de gestion » (Pilier 2). Cependant, contrairement à ce pilier, qui se concentre sur le renforcement des capacités au sein de la communauté ou de l'organisation communautaire, le DMP met l'accent sur la capacité et la collaboration inter-groupe/interacteurs, avec ses propres besoins et défis et qui peut être fortement matricielle.

Le DMP, lorsqu'il est bien conçu et exécuté, peut être utilisé pour atteindre divers objectifs, tels que le renforcement des niveaux de confiance et de cohésion sociale entre différents acteurs, le partage d'informations et de connaissances institutionnelles, la production de solutions et de bonnes pratiques pertinentes, l'encouragement à la collaboration et à l'apprentissage croisé, la clarification des droits, l'équilibre de pouvoir des personnes impliquées, la résolution de conflits ou la prise de décision. Avec suffisamment de temps, de ressources et de préparation, le DMP peut être un outil très efficace pour rassembler diverses parties prenantes afin de parvenir à un consensus autour de questions complexes, multidimensionnelles et parfois conflictuelles.[88] En fait, un examen et une analyse systématiques récents ont montré l'importance du dialogue multipartite dans la réussite de la conservation communautaire, et que les projets qui l'incluent sont plus susceptibles d'atteindre des résultats positifs en matière de bien-être humain et d'environnement.[16]

Dans le cas des prises de décision, les forums peuvent inclure les personnes prenant des décisions, ainsi que celles les influençant, ou celles qui sont affectées par celles-ci. Dans ces situations, il est important d'identifier clairement le but et l'autorité du dialogue multipartite pour générer une action ou une décision. En ce qui concerne les partenariats avec les Peuples autochtones et les communautés locales, les organisations de conservation peuvent soutenir et renforcer leur capacité à participer, influencer et prendre des décisions dans ces forums, ainsi qu'éduquer les autres parties prenantes sur la manière de collaborer efficacement et respectueusement avec les Peuples autochtones et les communautés locales. Le tableau 4 énumère certains des rôles que les organisations de conservation peuvent jouer dans le DMP, il est à noter qu'elles peuvent en occuper au sein d'un ou de plusieurs DPM.

Tableau 4 : *Rôles des organisations de conservation dans le DMP.*

Rôle	Description
Responsable/ chef de file	Organiser la structure pour que les différents acteurs s'engagent dans le dialogue — peut inclure le financement des forums
Facilitateur	Facilite lui-même le dialogue, notamment l'avancée de programme, la résolution de conflits et la recherche de consensus
Développement de capacités	Développer la capacité des différents acteurs à collaborer les uns avec les autres de manière efficace et respectueuse
Appui	Fournir un financement et un soutien logistique pour la participation du leadership des communautés autochtones et locales au DPM, notamment lorsque cela requiert des déplacements importants
Exécution	Soutient les individus et les organisations participants dans la mise en œuvre des décisions, des actions et du suivi nécessaire qui ressortent du DMP

Le DMP peut se dérouler à/et entre plusieurs niveaux : du niveau local avec une seule communauté, une personne morale et/ou une administration locale cherchant un lieu ou une ressource discrète (par exemple, des associations d'usagers de l'eau dans un bassin versant ou des accords de cogestion de la pêche), au niveau régional impliquant de multiples acteurs sur une ou plusieurs juridictions (par exemple, la plateforme Amazonia Agora pour la réduction durable de la déforestation à Pará, au Brésil), et jusqu'au niveau mondial à l'échelle nationale ou internationale (par exemple, le Défi de la Micronésie, un engagement à conserver au moins 30 pour cent des ressources marines littorales et 20 pour cent des ressources terrestres, ou la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). Particulièrement, l'échelle appropriée du DMP dépend de l'envergure du problème et des acteurs impliqués. En outre, il est possible que de nombreux DMP se chevauchent et traitent de problèmes à différentes échelles sur le plan spatial et soient convoqués de manière temporaire ou permanente.[37] Les organisations passerelles — souvent des ONG ou des instituts de recherche — peuvent jouer un rôle crucial en tant que facilitateurs, créant des liens entre les différents acteurs et soutenant les négociations, l'apprentissage collectif et la résolution de conflits.[89-90]

Le DMP est important dans les écosystèmes terrestres, côtiers et d'eau douce, car chaque contexte comprend de multiples acteurs aux intérêts parfois divergents. Toutefois, le DMP est particulièrement essentiel en ce qui concerne les systèmes côtiers et d'eau douce en raison des différents droits et structures de propriété foncière existants, où plusieurs acteurs ou institutions peuvent avoir des droits légitimes sur la même ressource, où existent plusieurs utilisateurs (notamment certains extérieurs à l'endroit où se trouve la ressource), où il y a peu de droits « exclusifs » ou privés, et (dans le cas des rivières et des ruisseaux) où les actions des utilisateurs en amont peuvent avoir des impacts sur la qualité et la quantité des ressources pour les utilisateurs en aval. Compte tenu des complexités supplémentaires de la gestion des ressources naturelles dans les espaces côtiers et d'eau douce, le DMP est souvent une stratégie essentielle pour relever ces défis. Reconnaissant des limites du gouvernement, la tendance est de s'orienter vers une gestion décentralisée qui favorise des approches de prise de décision inclusives et participatives.

L'efficacité du dialogue multipartite et de la prise de décision multipartite

Voir « Outil 8 : Attributs clés d'un dialogue et d'une prise de décision multipartites efficaces » pour une liste de contrôle avec des critères clés en vue d'un DMP efficace.

Voir « Outil 9 : Le laboratoire d'innovation sociale » pour un guide DMP mettant l'accent sur le rassemblement de divers groupes de personnes en conflit autour de problèmes complexes et difficiles afin de co-développer et tester conjointement des solutions.

Plusieurs facteurs influencent l'efficacité des DMP. Par exemple, la pertinence de la question est l'un des principaux moteurs de la participation de toutes les parties. Lorsque le défi ou le problème de gestion est immédiat et urgent, la pression sociale pour que tous participent est souvent importante, notamment lorsque l'interdépendance entre les parties prenantes est évidente.[91] En outre, l'inclusion de l'ensemble des acteurs est essentielle, à savoir les titulaires de droits concernés et les parties prenantes ayant un intérêt et qui risquent d'être touchés par les difficultés ou le problème de gestion, ainsi que ceux qui ont les connaissances nécessaires pour les faciliter de manière judicieuse. [91] Il faut noter que si le DPM n'est pas un organe de prise de décision (étant uniquement convoqué pour le partage des connaissances ou la résolution de conflits), il est nécessaire qu'il y ait un lien avec le processus décisionnaire afin d'influencer les décisions concernées.[92]

Les DMP fonctionnent mieux lorsqu'ils :

- traitent des conflits et des connexions au sein et au-delà du groupe, créant un espace pour les programmes et les désaccords entre les acteurs individuels, et donnant également la place pour s'engager de manière significative dans le conflit (plutôt que de se concentrer sur les objectifs collectifs et l'harmonie de l'équipe),
- examinent systématiquement différentes perspectives et mettent au point des solutions, en avançant progressivement et en s'appuyant sur les informations obtenues grâce à l'expérimentation (plutôt que d'insister sur des accords clairs sur le problème, la solution et le plan avant d'agir), et
- mettent en évidence le rôle des participants dans le maintien de la situation actuelle et la création d'une solution alternative (au lieu de chercher à changer le comportement des autres).[93]

Les partisans de l'approche du « laboratoire d'innovation sociale » prônent cette approche, qui est un type de DMP spécialisé dans les problèmes complexes et imprévisibles qui impliquent divers ensembles d'acteurs ayant souvent des perspectives et une compréhension du problème différentes.[93] Les approches de laboratoires d'innovation sociale pour le changement des systèmes s'appuient sur un sous-ensemble du système au travers d'une facilitation hautement qualifiée. De telles approches brisent les hiérarchies et favorisent les connexions, saisissent la nature de l'ensemble du système, notamment les différentes perceptions du problème, génèrent des réflexions sur les divers rôles existant au sein du système et mettent au point/expérimentent des solutions possibles. Ce processus conduit souvent à des idées novatrices et à des progrès dans le cas de problèmes qui auparavant étaient « bloqués ».

Jusqu'à présent, les preuves de l'efficacité du DMP dans la réalisation des objectifs de conservation sont encore en train d'émerger ; de solides programmes de suivi et d'évaluation pourraient aider à combler ces lacunes dans les connaissances.[90] L'analyse d'exemples de DMP révèle que dans de nombreux cas des impacts positifs sur les résultats sociaux, tels que la reconnaissance des droits, un accès accru à l'information et la sécurité foncière, ont été observés ; toutefois ces impacts semblent être étroitement liés au niveau et à la qualité de la participation des communautés locales. Par exemple, une analyse de plusieurs DMP initiés par le Mécanisme de l'Union européenne pour l'application des réglementations forestières, la gouvernance et les échanges commerciaux (UE-FLEGT) a montré une corrélation générale entre le niveau de la participation et l'étendue des impacts sociaux positifs pour l'ensemble des cas étudiés.[94] A contrario, dans les zones humides du Pantanal au Brésil, la tentative des activités de conservation et gouvernementales d'assurer une pêche durable s'est appuyée sur une approche de cogestion superficielle basée sur une commission de réglementation composée de législateurs, de scientifiques et d'exécutants. Le manque de participation effective des pêcheurs au DMP a entraîné un manque de compréhension des exigences de gestion, la méfiance des pêcheurs envers les scientifiques urbains du DMP et le non-respect des règles.[95-96]

© TIM CALVER

Études de cas

LÉGENDE DES ICÔNES
Biomes du cadre VCA

- TERRESTRE
- EAU DOUCE
- CÔTIER

Dialogue multipartite sur le lac Tonlé Sap et les plaines inondables au Cambodge

Le lac Tonlé Sap au Cambodge, grand lac bordant cinq provinces et se jetant dans le cours inférieur du Mékong, est inondé de façon saisonnière. Un conflit intense a surgi à cause de la concurrence en amont et en aval du lac, tant au niveau national qu'international. La concurrence des ressources au niveau local se concentre dans le secteur de la pêche, ainsi qu'entre celui-ci et d'autres secteurs, dont des conflits entre la pêche et la production de riz irrigué de saison sèche. L'expansion de la production de riz est souvent soutenue par de puissants investisseurs extérieurs aux communautés locales, créant des zones d'irrigation privées qui supplantent l'utilisation coutumière de la communauté.

Pour résoudre les conflits dans le secteur de la pêche, le gouvernement cambodgien a modifié sa politique nationale de la pêche, passant d'un contrôle centralisé des lots de pêche commerciale à grande échelle à une forme de cogestion décentralisée basée sur des organisations communautaires de pêche (OCP). La nouveauté des OCP a affaibli leur légitimité, leur leadership et leur capacité de gouvernance et provoqué dans un premier temps la concurrence locale pour les ressources halieutiques alors que les utilisateurs manœuvraient pour obtenir des droits dans le cadre du nouveau système ou profiter des lacunes en matière d'application, ce qui a conduit à une pêche illégale généralisée.

Pour accroître leur capacité de gouvernance, les OCP ont utilisé un processus participatif multipartite afin de restructurer la gestion et améliorer l'application. Les OCP ont également accru leur capacité de régler les différends interprovinciaux et intersectoriels. Dans le cas des associations de riziculteurs de saison sèche, un accord verbal a été conclu en présence des départements provinciaux de l'agriculture et de la pêche. Puis cet accord a été officialisé par l'administration des pêches. Les OCP ont également renforcé leur capacité à déposer des requêtes auprès du gouvernement pour son soutien afin de modifier ou d'autoriser des dérogations aux réglementations en vigueur. Cela a abouti à un projet pilote visant à établir une pêcherie commerciale sous gestion communautaire, avec des garanties pour assurer une protection adéquate des ressources et le partage des avantages. Les OCP se sont également engagées dans le réseautage entre les communautés entourant le lac (par le biais d'une série d'événements de connaissance du marché) et avec un réseau national de base représentant les communautés de pêcheurs.

Le succès du processus participatif multipartite a été tel qu'un réseau national de base représentant les communautés de pêcheurs a modifié sa gouvernance interne et accru sa collaboration avec les autorités gouvernementales nationales et le secteur formel non gouvernemental. L'Administration des pêches a également proposé d'intégrer le processus dans la mise en œuvre en cours des réformes des pêches. Ces résultats peuvent être généralisables à d'autres grands systèmes de drainage à ciel ouvert d'importance internationale, tels que le lac Victoria (bordé par le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda) et le lac Kariba (bordé par la Zambie et le Zimbabwe).

La source : Ratner et al. 2018 tel que cité dans Zhang et al. 2020[37]

Outils et ressources

OUTIL 8 : DIAGNOSTIC—ATTRIBUTS CLÉS D'UN DIALOGUE ET D'UNE PRISE DE DÉCISION MULTIPARTITES EFFICACES

Le dialogue et la prise de décision multipartites se concentrent sur la capacité et la collaboration entre les groupes et entre les titulaires de droits/parties prenantes, qui ont leurs propres besoins et difficultés. Les organisations de conservation jouent souvent un rôle important de « chef de file » et de « facilitateur ». Que les organisations de conservation soutiennent les dirigeants des communautés autochtones et locales dans la convocation d'un nouveau DMP, facilitent un DMP ou la participation significative des communautés autochtones et locales dans un DMP existant, la liste de contrôle des critères clés d'un DMP efficace peut être utilisée pour comprendre la structure DMP et si/où des ajustements pourraient être justifiés.

OUTIL 9 : GUIDE — LE LABORATOIRE D'INNOVATION SOCIALE

Ce guide de Reos Partners, intitulé « The Reos Change Lab : Relever les défis complexes avec l'innovation sociale »,[97] présente une approche pour créer et gérer le changement et la transformation dans des systèmes sociaux complexes. Bien que ce guide ne soit pas un « mode d'emploi », il s'agit d'une exploration approfondie de l'approche « Change Lab », et d'un aperçu de certains des principes, outils et ressources associés. Le guide explique le processus d'initiation, de mobilisation et de facilitation d'un processus de changement social systémique, créatif et participatif – le « qui » a besoin de « quoi » et « pourquoi » de l'innovation sociale. En tant que chefs de file et facilitateurs du DMP, les praticiens de la conservation formés à l'approche « Change Lab », peuvent la trouver utile pour soutenir le leadership des communautés autochtones et locales et une participation significative au DMP, et pour renforcer la compréhension et les capacités des diverses parties prenantes.

Pilier 4

Moyens de subsistance durables

Connaissances, données factuelles et pratique

POINTS CLÉS

- Il est essentiel que les partenariats visant à créer des moyens de subsistance soient directement liés à la gestion durable des ressources naturelles pour que la conservation dirigée par la communauté soit efficace et durable.
- Les initiatives de moyens de subsistance durables se concentrent sur les revenus des entreprises et des ménages, et souvent ne couvrent pas l'intégralité des coûts directs de la conservation, soulignant la nécessité d'associer ces initiatives au financement de la conservation.
- Les moyens de subsistance durables doivent non seulement favoriser les objectifs environnementaux et sociaux, mais aussi être durables d'un point de vue commercial, ce qui nécessite de naviguer entre les considérations financières, de marché, opérationnelles, de gouvernance, réglementaires et autres. Une compréhension approfondie du contexte spécifique est essentielle, notamment concernant les obstacles qui pourraient limiter la faisabilité.
- La diversification des options de moyens de subsistance aide à réduire les chocs financiers associés à l'échec de l'une d'elles.
- Bien qu'il ne s'agisse pas d'une règle inébranlable, les moyens de subsistance durables basés sur les activités communautaires existantes — par exemple, l'identification des marchés pour le poisson pêché avec des approches durables ou l'intensification des activités forestières durables existantes — sont adoptés plus rapidement et nécessitent moins de renforcement des capacités que les moyens de subsistance pour lesquels on doit apprendre des compétences entièrement nouvelles, telles que le développement d'entreprises d'écotourisme.

MOTS CLÉS

Financement de la conservation —mécanismes et stratégies qui génèrent, gèrent et déploient des ressources financières et alignent les incitations pour atteindre les objectifs de conservation de la nature.[98] Le financement de la conservation vise à financer l'intégralité des coûts de conservation et à maintenir la viabilité financière à long terme. [99]

Paiements des services procurés par les écosystèmes (PSE)—les paiements des services procurés par les écosystèmes (PSE) sont des paiements effectués aux gardiens d'un service écosystémique par ses bénéficiaires ou ses utilisateurs. Les services écosystémiques peuvent inclure la séquestration et le stockage du carbone, la biodiversité, la protection des bassins versants et la beauté des ressources naturelles. Les PSE comprennent des mécanismes bien développés, tels que les crédits carbone et les investissements dans les bassins versants, ainsi que des programmes plus expérimentaux tels que les paiements pour la biodiversité.

Moyens de subsistance durables —fait référence à l'existence et à la capacité de s'engager dans des moyens de subsistance durables permettant à une personne de rester sur place. Un moyen de subsistance est un moyen de gagner sa vie ou d'assurer les nécessités de la vie. Un moyen de subsistance est durable lorsqu'il minimise les dommages causés à la base de ressources naturelles, permet aux gens de faire face aux chocs et stress financiers et de s'en remettre, et améliore équitablement le bien-être environnemental, social, culturel et économique, maintenant et pour les générations futures.

Types de moyens de subsistance durables

Les moyens de subsistance durables comprennent des modes de vie de subsistance, tels que l'agriculture ou la pêche de subsistance, ainsi que des possibilités et incitations permettant aux personnes de générer des revenus grâce à une gestion de leurs ressources naturelles qui soit durable sur le plan de l'environnement et culturellement appropriée. La Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones stipule que les Peuples autochtones ont le droit à l'autodétermination, notamment *l'autodétermination économique*.[3] Lorsque les personnes peuvent adapter leurs besoins économiques à leurs visions de l'avenir et leurs désirs de durabilité, ils sont plus aptes à promouvoir l'intendance de l'environnement. Une récente revue systématique de la littérature a révélé que les activités de développement économique constituaient les catalyseurs les plus importants pour l'atteinte de résultats positifs pour l'environnement et le bien-être humain, en augmentant la probabilité d'une réussite combinée.[16] En effet, lorsque les approches de moyens de subsistance durables sont codéveloppées et guidées par les objectifs des communautés locales, et conçues et mises en œuvre de manière réfléchie, elles conduisent à l'amélioration du bien-être de la communauté et de l'environnement.

De façon générale, on peut classer les moyens de subsistance durables en trois catégories :

1. moyens de subsistance,
2. rémunération directe, et
3. entreprises communautaires.

Selon le contexte local, s'impliquer dans plus d'une catégorie, ou dans les trois (tableau 5) peut être approprié.

Tableau 5 : *Catégories et exemples de moyens de subsistance durables.*

Catégorie	Exemple de moyens de subsistance durables
Moyens de subsistance	Création de biens et de services utilisés par le producteur et sa famille ou sa communauté, plutôt que commercialisés et vendus (par ex. agriculture durable, produits de la pêche, plantes médicinales, pratiques culturelles). Les communautés pourraient être intéressées par l'amélioration de la durabilité et des conditions propices aux moyens de subsistance. Plusieurs méthodes pourraient aider à améliorer la sécurité alimentaire : la transition vers des pratiques agricoles ou de récolte plus durables ou la création d'aires marines protégées gérées par la communauté
La compensation directe consistant à verser aux membres de la communauté un revenu pour leur participation à l'intendance de l'environnement ;	Les incitations environnementales (comme la compensation carbone, le fonds pour l'eau et d'autres paiements pour les services écosystémiques), l'emploi direct dans la conservation (par ex. rangers/gardiens, surveillance de l'environnement) et les mécanismes de partage des avantages (par ex. un fonds communautaire du projet de conservation)
Entreprises communautaires	Création de biens et de services à commercialiser et à vendre, souvent liés à l'utilisation durable des ressources naturelles (le cacao, les épices, le caoutchouc, le poisson, les algues, le bétail ou l'écotourisme)

Les trois catégories ci-dessus sont soutenues par des opportunités favorables qui créent un accès au financement et à la formation. Les conditions financières favorables peuvent inclure la microfinance, les associations villageoises d'épargne et de prêt ainsi que la possibilité de création d'emplois, de développement d'entreprises et de sécurité financière. Le renforcement des capacités peut inclure la formation à l'entrepreneuriat, l'assistance commerciale et technique et le renforcement des entreprises communautaires.

Les moyens de subsistance durables génèrent des revenus pour répondre aux besoins personnels et des ménages améliorant ainsi la sécurité financière et la résilience des personnes, encourageant la gestion durable des ressources et réduisant les pressions de développement non durables. Cependant, les revenus générés ne sont généralement pas suffisants pour payer les coûts directs de la conservation.[99] Par exemple, une entreprise d'aquaculture communautaire peut fournir un revenu provenant de la vente d'algues, sans pour autant payer l'entretien, la surveillance et la restauration du récif environnant.

Le succès des moyens de subsistance durables

> Voir **« Outil 10 : Guide des moyens de subsistance durables et des entreprises communautaires »** pour renforcer les moyens de subsistance durables en partenariat avec les Peuples autochtones et les communautés locales.

> Voir **« Outil 11 : Préparer les communautés à prospérer »** chapitre — à partir de la page 183 — du « Guide des facilitateurs de protection des terres communautaires de Namati » [100] offre des orientations et des activités en vue de préparer les communautés à négocier avec les investisseurs et prendre des mesures spécifiques pour concrétiser leur vision communautaire commune.

Dans de nombreux endroits du monde, les communautés autochtones et locales sont aux prises avec un stress économique dû à un taux de chômage élevé et peu d'options pour générer des revenus. Ainsi, ceux qui attachent de l'importance aux ressources naturelles sont confrontés à un difficile dilemme entre assurer la conservation de ces ressources ou subvenir à leurs besoins et à ceux de leur famille. En outre, ils doivent parfois même quitter leur communauté pour chercher ailleurs des opportunités d'emploi et/ou d'éducation. L'émigration, lorsqu'elle est importante, peut provoquer un affaiblissement du tissu social communautaire, perturber la connexion au lieu et la capacité d'action collective, et réduire le nombre de personnes qui gèrent la ressource, créant potentiellement des opportunités d'exploitation par des étrangers et/ou des industries extractives aux intérêts concurrents.

Le succès du codéveloppement de moyens de subsistance durables dépend de plusieurs facteurs clés. D'une part, s'appuyer sur des compétences et des connaissances existantes d'une communauté permet une adoption plus rapide de moyens de subsistance durables que l'acquisition par la communauté de compétences entièrement nouvelles. Cependant, même si les moyens de subsistance s'appuient sur des compétences existantes, de hauts niveaux de renforcement des capacités commerciales et financières sont nécessaires, souvent sur une période de 8 à 10 ans ou plus, pour qu'ils deviennent durables.[101] Les moyens de subsistance durables nécessitent également un accès continu et fiable à un financement abordable, qui fait souvent défaut aux premiers stades du développement.[101] Enfin, les communautés doivent pouvoir vendre efficacement leurs produits et services et accéder aux marchés à des prix équitables. Pour ce faire, leur modèle d'entreprise doit être viable, exigeant notamment une gouvernance, des opérations, un financement et des considérations de marché et de réglementation appropriés. Un soutien commercial direct et une compréhension approfondie du contexte donné sont essentiels.[101] Le succès des moyens de subsistance durables dépend également d'éléments du bien-être humain au-delà de la création de richesse, notamment les besoins et les aspirations des personnes concernées, leurs valeurs culturelles et la vision qu'ils ont de l'avenir pour leurs communautés.[102-103] Il est essentiel de comprendre l'importance qu'accordent les individus et les communautés aux ressources naturelles et l'influence exercée par les contraintes économiques sur leur capacité d'action.

Cependant, le point le plus important est que les moyens de subsistance durables, et ce, dans toutes les catégories susmentionnées, doivent être étroitement liés à la gestion durable des ressources naturelles elles-mêmes. Citons l'exemple d'une entreprise aquacole au Kenya qui, par l'établissement d'une zone de reproduction protégée, a conduit à la redécouverte d'espèces officiellement considérées comme éteintes. Pour ce faire, elle a employé des membres de la communauté locale de pêcheurs, les a formés à de futures positions de leadership, a versé des salaires supérieurs à ceux du marché local et a versé à la communauté des paiements pour l'utilisation de leurs terres. tout en payant un loyer pour l'utilisation de leurs terres.[101] Un autre exemple en Inde est parlant : une entreprise appartenant à des agriculteurs les a aidés à augmenter les prix du marché de 20 à 30 %, à mettre en œuvre des pratiques de récolte durables et à dispenser une formation sur la santé, les droits des autochtones et autres connaissances.[101] D'un autre côté, lorsque les moyens de subsistance durables ne sont pas étroitement liés à la gestion durable des ressources naturelles, ils entraînent des sources de revenus supplémentaires avec une exploitation non durable de la ressource se poursuivant à des niveaux similaires.[102,104] Cette observation est confirmée par une étude où la distribution de nouveaux bateaux à des pêcheurs sans le renforcement de l'application des règlements de pêche, a entraîné une augmentation de la récolte de poissons près du rivage.[105] Dans un autre cas, des communautés ont participé à un programme de moyens de subsistance alternatifs, sans prévoir une composante solide de planification durable de l'utilisation des terres, et ont utilisé les revenus accrus pour étendre les exploitations de bétail, ce qui a dégradé l'habitat de communauté alors que le programme visait sa protection.[106]

Les exemples ci-dessus soulignent l'importance d'initiatives de moyens de subsistance menées par la communauté, qui tiennent compte de ces nuances et incluent une gamme mixte d'options, diversifiant le risque d'échec si l'une d'elles échoue. Cependant, il faut noter que les coûts initiaux associés à la diversification risquent de désavantager les groupes à faible revenu quant à leur participation à de telles initiatives. Le dialogue instauré à différents niveaux avec des individus et des groupes peut aider à créer une compréhension de la nature évolutive des opportunités et des menaces sous différents angles et permettre l'adoption d'approches de gestion appropriées.[102,107]

© MICHAEL YAMASHITA

© TED WOOD

Études de cas

Australie du Nord — Établissement de moyens de subsistance durables grâce aux entreprises de carbone et à l'emploi direct dans la gestion de la conservation

Historiquement, une grande partie du nord de l'Australie était constituée d'une mosaïque complexe de terres et de mers traditionnellement gérées par des centaines de clans autochtones. Cependant, la colonisation les a dépossédés de leurs terres aux 19e et 20e siècles, interrompant ainsi leurs relations, leurs connaissances et leurs pratiques qui sous-tendaient les modèles d'intendance de l'environnement développés tout au long de plus de 65 000 années. Or, sans cette gestion traditionnelle, les savanes du nord de l'Australie sont devenues davantage sujettes aux incendies de forêt à la fin de la saison sèche, brûlant plus intensément, endommageant l'habitat des plantes et des animaux indigènes et libérant des niveaux plus élevés de gaz à effet de serre. Plus récemment, de vastes étendues de terre ont été remises sous le contrôle de la gestion des Peuples autochtones. Désormais, le régime autochtone de propriété et d'autres formes de propriété foncière et de droits autochtones couvrent plus de 60 % des savanes du nord. Ces droits fondamentaux ont servi de base importante au partenariat entre TNC et les communautés autochtones, pour garantir le financement et soutenir les systèmes institutionnels et de gouvernance maintenant les entreprises terrestres et maritimes. En fait, ce cas représente un exemple convaincant de la façon dont les moyens de subsistance durables et le financement de la conservation peuvent se compléter pour créer des résultats positifs pour les communautés et l'environnement naturel.

Le programme d'Australie du Nord de TNC collabore avec les Australiens autochtones qui gèrent leurs terres traditionnelles et renouvellent et renforcent leur connexion avec le Territoire. Les partenaires autochtones pratiquent la planification participative pour leurs territoires, appelée Planification équilibrée des territoires (adaptée de la Planification des actions de conservation par les propriétaires traditionnels en Australie pour mieux correspondre à leur contexte et à leurs priorités). Cette planification leur permet d'envisager un avenir pour leurs terres avec des opportunités économiques

LÉGENDE DES ICÔNES
Biomes du cadre VCA

TERRESTRE EAU DOUCE CÔTIER

qui correspondent à leurs priorités culturelles. La relance des pratiques traditionnelles de gestion des incendies, par les Australiens autochtones, comme élément clé de la gestion des terres, permet la restauration et la maintenance de la riche biodiversité de la région et la protection d'importants sites culturels et caractéristiques environnementales. En réduisant les incendies de forêt destructeurs de fin de saison, ces pratiques sur les terres autochtones ont permis d'éviter le rejet de plus de 8 millions de tonnes d'équivalent dioxyde de carbone sur plus de 50 millions d'acres (19,3 millions d'hectares), une extension de ce modèle à travers le nord de l'Australie est prévue pour y inclure la séquestration du carbone.

La réduction des émissions de gaz à effet de serre permet à la communauté de générer et de vendre des crédits carbone via le marché du carbone australien, créant ainsi d'importantes opportunités. La gestion traditionnelle des incendies a généré plus de 100 millions de dollars australiens en financement carbone, ce qui permet aux groupes de mobiliser des investissements supplémentaires du gouvernement, de la philanthropie et d'autres sources. Warddeken Land Management Ltd., une société appartenant à la communauté, est chargée des responsabilités financières et d'autres tâches liées à la gestion des terres et au bien-être de la communauté. La société comprend des membres du conseil d'administration de chaque groupe clanique et un comité directeur des détenteurs de connaissances représentant diverses connaissances.

L'entreprise utilise ce financement pour soutenir un ensemble d'organisations communautaires et de moyens de subsistance durables, ce qui est essentiel à sa durabilité et à son autonomie financière. Les initiatives comprennent le renforcement des capacités, les infrastructures, les programmes communautaires, les entreprises de réduction du carbone et les programmes de rangers/gardiens autochtones. Les programmes de rangers emploient et forment des hommes et des femmes locaux à la gestion des terres et à la restauration de l'habitat, en combinant les connaissances autochtones et la science occidentale pour obtenir des résultats durables. Les compétences, la capacité de gestion et les accords de gouvernance développés par le biais des programmes des rangers et des entreprises de réduction du carbone fournissent également une base pour développer des moyens de subsistance durables supplémentaires. Par exemple, certains membres de la communauté locale entreprennent des activités payantes, telles que le contrôle des mauvaises herbes, le contrôle des animaux sauvages, la protection de la biosécurité et les enquêtes sur la faune pour les propriétaires fonciers voisins, les agences gouvernementales et l'industrie des ressources. D'autres développent l'écotourisme, les possibilités de tourisme culturel et les entreprises alimentaires de brousse. Ces activités fournissent une base importante pour de futurs moyens de subsistance durables basés sur une gestion culturellement appropriée des ressources foncières.

Des études de cas supplémentaires sur les moyens de subsistance durables sont accessibles **ici**.

© TED WOOD

Outils et ressources

OUTIL 10 : GUIDE — GUIDE DES MOYENS DE SUBSISTANCE DURABLES ET DES ENTREPRISES COMMUNAUTAIRES DURABLES

Ce guide est conçu pour aider les praticiens de la conservation à promouvoir des moyens de subsistance durables en partenariat avec les Peuples autochtones et les communautés locales. Le guide fournit les connaissances de base nécessaires pour comprendre les moyens de subsistance durables et décrit les étapes et les outils réalisables que les praticiens de la conservation peuvent utiliser lors du codéveloppement d'entreprises communautaires durables.

OUTIL 11 : GUIDE—PRÉPARER LES COMMUNAUTÉS À PROSPÉRER

Les activités du chapitre du Guide à l'attention des facilitateurs de la protection des terres communautaires de Namati[100]—« Préparer les communautés à prospérer » page 183 et suivantes — sont conçues pour favoriser la croissance et la prospérité à long terme de la communauté, en accord avec les plans et les intentions définis par chacune d'elles. Ces activités aident les membres de la communauté à adopter divers moyens de subsistance, à régénérer les écosystèmes locaux, à se préparer à d'éventuelles négociations avec des investisseurs et à prendre des mesures spécifiques pour concrétiser leur vision communautaire commune.

© AMI VITALE

© AMI VITALE

Élément fondamental 1 :

Avantages équitables, impacts et inclusion

Connaissances, données factuelles et pratiques

POINTS CLÉS

- Soutenir les droits de l'homme et l'équité est à la fois un impératif moral et une condition préalable essentielle pour des résultats de conservation durables. Pour les Peuples autochtones, cela inclut le droit à l'autodétermination et la norme du consentement libre, préalable et informé.

- L'équité doit être examinée à la fois à l'échelle de la communauté (par exemple, de communauté à communauté, d'entreprise et de gouvernement) ainsi qu'à l'échelle de l'individu (par exemple, à travers les identités sociales). En tenant compte du contexte, se poser la question des inégalités : si certains bénéficient plus que d'autres, sont plus touchés que d'autres ou, au contraire, plus inclus que d'autres — et prendre des mesures pour, le cas échéant, éviter/régler les inégalités.

- Analyser de façon participative la situation en se basant sur une analyse de genre et de pouvoir est essentiel à la compréhension fondamentale de la signification de l'équité dans un contexte donné, et de la dynamique du pouvoir qui sous-tend et impacte les partenariats avec les communautés. Pour la participation et l'avenir des communautés et individus, toute activité doit se baser sur une bonne compréhension du contexte et s'enraciner dans le soutien du leadership, des priorités et de la vision des identités sociales spécifiques.

- Les droits peuvent varier au sein des communautés et selon les ressources, et certaines identités sociales (par exemple, les femmes, les jeunes, les nouveaux migrants) peuvent ne pas bénéficier des mêmes droits que d'autres, d'où la nécessité d'une optique d'équité. Il est nécessaire d'examiner attentivement qui sont les titulaires de droits au sein d'une communauté et le degré de sécurité de certains droits donnés, car ces facteurs ont des implications pour les décisions d'utilisation et de gestion, et pour déterminer qui reçoit des avantages.

- Dans les processus participatifs tels que les ateliers de renforcement des capacités de leadership et de gestion et les DMP, il est particulièrement important d'assurer une participation équitable et des opportunités de leadership à toutes les identités sociales, de prêter attention aux dynamiques de pouvoir micro et macro, de fournir un renforcement des capacités à chaque partie prenante pour remédier aux déséquilibres de pouvoir, de comprendre et d'atténuer les conséquences involontaires potentielles de la participation pour les membres de la communauté.

- Lors du soutien de moyens de subsistance durables, l'accent doit être mis autant sur la garantie de l'équité des opportunités que sur les avantages accordés aux identités sociales et sur la prévention des conséquences imprévues, notamment l'accaparement des ressources par les élites, l'élargissement des écarts de richesse existants et l'augmentation de la violence sexiste.

MOTS CLÉS

Accaparement des ressources par les élites— implique plusieurs situations liées, mais nettement différentes, notamment la domination et le contrôle des processus de prise de décision, la monopolisation des avantages et des ressources publics, et une combinaison des deux. Ce concept est également utilisé pour décrire des situations dans lesquelles les élites politiques et économiques détournent des ressources et des fonds publics ou commettent des actes de malversation.[108]

Équité—concept multidimensionnel de préoccupations éthiques et de justice sociale fondé sur la répartition des coûts et des bénéfices, le processus et la participation, et la reconnaissance, sous-tendu par le contexte considéré. Parfois utilisé comme synonyme d'égalité ou de justice.[109]

Droits humains—droits inhérents à toute personne, quels que soient sa nationalité, son lieu de résidence, son genre, son identité de genre, son orientation sexuelle, son origine nationale ou ethnique, sa race, sa religion, sa langue, son âge, ses compétences, ou tout autre statut. Nous avons tous le même droit aux droits humains sans discrimination.[110]

Intersectionnalité—terme inventé en 1989 par le professeur Kimberlé Crenshaw, décrit le concept selon lequel les traits socialement construits n'existent pas isolément les uns des autres, mais sont plutôt interconnectés et s'influencent mutuellement de manière manifeste et cachée.[111]

Identité sociale—rassemble les aspects d'une personne définis en termes d'appartenance à un groupe (par exemple, identité autochtone, race, appartenance ethnique, religion ou croyance, nationalité, âge, orientation sexuelle, identité de genre, langue, niveau d'éducation, statut ou classe socio-économique, situation géographique, statut migratoire ou de visa).[112]

Voir « Outil 12 : Effectuer une analyse des pouvoirs » outil expliquant les aspects multidimensionnels du pouvoir et fournissant des conseils et des modèles pour effectuer une analyse du pouvoir.

Voir « Outil 13 : Guide des droits humains » pour des orientations détaillées sur la mise en œuvre d'une approche fondée sur les droits humains.

Voir « Outil 14 : Directives relatives au genre » pour des orientations détaillées sur l'intégration de l'équité des genres dans les projets et stratégies de conservation.

Dans le domaine de la conservation, l'équité sociale peut être décrite comme ayant quatre dimensions : 1) la répartition des coûts, des responsabilités, des droits et des avantages, 2) la procédure par laquelle les décisions sont prises et qui a voix au chapitre, 3) la reconnaissance et le respect du statut égal d'identités, d'histoires, de valeurs et d'intérêts distincts, et 4) l'histoire et les circonstances sociales, économiques, environnementales et politiques sous-jacentes.[109] Les organisations de conservation devraient au moins s'engager à « d'abord, ne pas nuire » dans les communautés avec lesquelles nous collaborons et veiller à ce que les populations locales n'assument pas injustement les coûts de la conservation tandis que la société en profite.[113-114] TNC s'engage à répondre à cette exigence de sauvegarde sociale de base et à aller au-delà : en soutenant et en faisant progresser les visions et l'autodétermination des Peuples autochtones et des communautés locales.

Ce double engagement, de ne pas nuire, mais également de construire une véritable approche partenariale centrée sur l'équité et l'autodétermination, nécessite une compréhension solide du contexte spécifique. Pour ce faire, il est important de reconnaître les communautés comme un ensemble hétérogène composé de divers groupes et identités.

Souvent, ces divers groupes sociaux ou identités (par exemple, en fonction du genre, de l'âge, du statut socio-économique, de l'ethnicité, de la race, de la religion, etc.) utilisent les ressources naturelles de différentes manières, en fonction de leurs connaissances et compétences, directement liées à leurs rôles et responsabilités socialement définis, et sont également touchés de différentes façons. Par exemple, certaines activités peuvent modifier le temps alloué à une tâche et augmenter la charge de travail des membres les plus vulnérables du ménage, tels que les femmes et les enfants. Si ces coûts et différences potentiels ne sont pas pleinement compris, la réussite d'une activité risque d'en être limitée, et éventuellement d'avoir des conséquences imprévues pour certains membres de la communauté. En revanche, lorsque les considérations d'équité sont intégrées dans la conception, la mise en œuvre et le suivi des programmes, cela se traduit par de meilleurs résultats pour les personnes et la nature, et augmente la durée des décisions et des actions communautaires. Cela est corroboré par des études qui ont révélé que la participation accrue des femmes à la gestion des forêts et des pêches a résulté dans l'amélioration des règles d'utilisation des ressources, une conformité accrue et des écosystèmes mieux protégés.[115-116]

La co-création de relations respectueuses et équitables avec les Peuples autochtones et les communautés locales prend du temps. Bien que l'engagement de TNC diffère selon les situations, la responsabilité de centrer les visions des communautés autochtones et locales pour l'avenir, et d'honorer la diversité des identités sociales au sein de ces groupes, reste constante. Dans toutes les activités, une analyse de situation solide et participative comprenant une analyse intracommunautaire du genre et du pouvoir est importante pour comprendre les moyens adaptés à la culture pour soutenir l'autorité et la capacité de la communauté. Par exemple, l'évaluation de la répartition des avantages - à la fois tangibles (par exemple, le revenu, la technologie) et intangibles (par exemple, l'éducation, le statut, la participation, l'inclusion, la sécurité, l'agence) des stratégies de conservation est essentielle, car certains groupes peuvent en bénéficier plus que d'autres. Cette analyse peut guider la manière de fournir ce soutien afin d'éviter les réactions négatives et le potentiel de discrimination ou de violence fondées sur l'identité. L'analyse doit reconnaître et répondre aux dynamiques de pouvoir, notamment les réalités distinctes des différentes identités sociales, et dépasser l'idée de voir l'identité sociale comme un groupe homogène ; il faut savoir reconnaître que l'identité complète d'une personne est constituée de nombreuses intersectionnalités entre différentes identités sociales.[117] Faciliter une participation communautaire ciblée et efficace des identités sociales dans l'analyse de situation est essentiel afin que les activités ultérieures soient développées en collaboration et adaptées à la culture, et qu'elles ne causent pas de conséquences négatives imprévues, comme les réactions négatives, la violence identitaire ou l'imposition d'hypothèses extérieures — notamment des hypothèses concernant l'équité — qui peuvent perpétuer les cadres ou les impacts coloniaux (correspondance personnelle, Janine Mohamed, Lowitja Institute).

Équité en matière de droits et de propriété foncière

Le droit fondamental des Peuples autochtones à l'autodétermination repose sur leurs droits sécurisés sur les terres, les eaux et les ressources. Cela est affirmé dans la **Déclaration des Nations Unies sur les droits des Peuples autochtones**. Par exemple, l'article 25 affirme le droit des Peuples autochtones de maintenir et de renforcer une relation spirituelle avec leurs terres, leurs eaux et leurs territoires ; l'article 29 décrit le droit des Peuples autochtones à la conservation, à la protection et à la capacité de production de leurs terres, territoires et ressources ; et l'article 32 énonce le droit des Peuples autochtones de déterminer les priorités en matière d'utilisation et de développement des terres, des territoires et des ressources.[3]

Une approche équitable pour garantir les droits des communautés autochtones et locales sur les terres, les eaux et les ressources peut inclure le soutien à la mise en œuvre de politiques ou à des changements qui contribuent à des droits et des conditions d'équité plus favorables. Cette approche peut également impliquer de soutenir les droits fonciers, d'utilisation et d'héritage équitables entre les identités sociales au sein d'une communauté. Historiquement, les efforts visant à accroître la sécurité de la propriété foncière se sont souvent concentrés principalement sur les ressources utilisées par les hommes, malgré les différentes utilisations et connaissances détenues par les femmes. En outre, dans

certains contextes, les femmes peuvent ne pas être en mesure de posséder des terres, et si elles peuvent posséder des terres avec leur mari, si ce dernier décède, elles seront souvent léguées à des parents masculins. Ce contexte d'inégalités structurelles compromet le bien-être et la sécurité des femmes, ainsi que ceux de leurs communautés et des écosystèmes qu'elles protègent. Lorsque les femmes ont des droits plus sécurisés, elles améliorent leur résilience, leurs revenus, l'approvisionnement alimentaire de leurs familles et la santé des terres, des eaux et des ressources naturelles qu'elles gèrent.[118-119]

La situation géographique peut également avoir un impact sur la dynamique du pouvoir et les régimes de droits. Par exemple, dans les contextes d'eau douce, être localisé en amont est plus avantageux qu'en aval, et les déséquilibres de pouvoir agissent pour contrer ou renforcer ces dynamiques. Notamment, les efforts visant à sécuriser la propriété foncière peuvent également aggraver le risque de conflit ou de mécontentement, car l'attribution et la clarification des droits peuvent résulter à un jeu à somme nulle. Lorsqu'une personne se voit accorder des droits de propriété, une autre personne ou entité peut perdre les siens (par exemple, passer d'une pêche artisanale en libre accès à des approches de gestion fondées sur les droits).

Équité en matière de leadership, de gouvernance et de capacité de gestion

L'autodétermination autochtone doit être au centre du soutien au leadership, à la gouvernance et à la capacité de gestion des Peuples autochtones et des communautés locales.[120] Elle inclut le respect et la collaboration avec les dirigeants et les institutions communautaires, les structures de gouvernance traditionnelles et contemporaines, et les processus décisionnels, ainsi que le respect et l'application des connaissances autochtones et locales parallèlement et à égalité avec la science occidentale,[121] et la prise de mesures pour protéger la propriété intellectuelle des communautés autochtones et locales. Aucune activité ne doit avoir lieu sans le consentement libre, préalable et informé des Peuples autochtones, processus continu à appliquer tout au long du cycle de vie d'une initiative.[122] Le renforcement des capacités concerne autant le personnel que les partenaires afin de promouvoir une approche équitable et fondée sur les droits humains. Les praticiens de la conservation doivent être ouverts et disposés à acquérir de nouvelles idées, compétences et connaissances au fur et à mesure qu'ils s'impliquent, s'associent et travaillent aux côtés des Peuples autochtones et des communautés locales.

Lorsque des stratégies de renforcement des capacités sont conçues et mises en œuvre, l'attention portée à l'inclusion, l'équité des impacts et des avantages, et la possibilité de l'accaparement des ressources par les élites, sont importantes pour leur succès. Pour réussir, les initiatives de renforcement des capacités doivent promouvoir un accès équitable (à l'information, aux outils et aux possibilités), une participation équitable (aux formations, aux réunions et aux processus décisionnels) et un leadership équitable (dans la planification, la mise en œuvre et le suivi). Différents titulaires de droits et parties prenantes ont des expériences, des préférences et des antécédents différents, et une action informée est nécessaire pour garantir leur inclusion Par exemple, les femmes gèrent souvent des ressources naturelles différentes de celles des hommes, ce qui est important dans la programmation relative à la gouvernance et à la gestion des ressources naturelles.

Nous soutenons une approche d'équité des genres. De nombreuses données factuelles confirment que les personnes et la nature bénéficient du fait que les femmes ont plus de droits, de voix et de choix en matière de gestion des ressources naturelles.[115-116] En incluant toutes les voix, nous pouvons mieux soutenir la protection de l'ensemble des ressources sur lesquelles les gens comptent et dont ils prennent soin. À cette fin, l'inclusion des hommes et des garçons aux côtés des femmes et des filles dans l'analyse de genre et les activités axées sur l'équité des genres est nécessaire afin que leurs similitudes et différences puissent être reconnues, et des solutions proposées pour favoriser la compréhension, la responsabilité, l'équité et la durabilité.

Des exemples d'actions susceptibles de favoriser l'équité dans le soutien au leadership, une capacité et une gouvernance communautaires solides sont répertoriés dans le tableau 6. Veuillez noter qu'il peut y avoir une intersectionnalité entre les nombreuses identités répertoriées.

Tableau 6 : *Exemples d'actions pouvant être entreprises pour promouvoir l'équité dans le leadership, la gouvernance et le renforcement des capacités de gestion pour différentes identités sociales.*

Exemples d'identités sociales	Exemples d'actions en faveur de l'équité
Le genre	Formation et soutien financier aux réseaux et groupements de femmes ; organiser des formations supplémentaires animées par des femmes pour les femmes membres de la communauté ; fournir des services de garde d'enfants lors de réunions ou offrir un logement ou des allocations aux femmes pour qu'elles puissent amener leurs enfants et/ou des prestataires de soins ; programmer des formations et des réunions à des moments et dans des lieux sûrs et accessibles pour les femmes et qui n'augmentent pas leur contrainte de temps, leur exposition aux risques et leur charge de travail ;[h] faciliter les échanges d'apprentissage entre les femmes de différentes communautés ; soutenir la capacité et la confiance des femmes dans des domaines tels que la prise de parole en public, les négociations, la gestion financière et le leadership de projet
Âge	Formation et soutien financier aux réseaux et groupes de jeunes ; favoriser la participation des jeunes à la prise de décision et aux rôles de leadership ; développer des moyens de subsistance durables avec les jeunes ; soutenir la participation des Anciens ; soutenir les liens intergénérationnels ; soutenir des transitions de leadership saines, le mentorat et la planification de la relève
Ethnicité	Organisation d'ateliers dans la langue locale et/ou fourniture de services de traduction et de publicité à l'avance ; veiller à ce que les supports de formation soient disponibles dans des formats et des langues accessibles ;[i] créer des méthodes et des processus pour apprendre et partager les connaissances locales et ethniques apparues et révélées ; fournir un pacificateur ou un médiateur impartial si nécessaire
Statut/classe socio-économique	Rémunérer les membres de la communauté pour leur participation ; veiller à ce que les réunions et les formations ne se tiennent pas à des moments de la journée où un travail de subsistance est nécessaire ou pendant la saison des récoltes ; soutenir et rechercher des fournisseurs et des prestataires de services locaux pour des rassemblements ou des événements sur place ; éviter un engagement préférentiel avec les membres de la communauté les plus riches et les plus éduqués

h. Ceci est également important pour éviter une conséquence involontaire d'absentéisme des enfants à l'école dû à l'aide aux tâches ménagères.

i. Tenir compte des niveaux d'alphabétisation et de la possibilité que les femmes ou les minorités ethniques parlent une langue autochtone ou locale, mais pas la langue nationale.

Exemples d'identités sociales

De nombreuses considérations d'équité liées à la conception de processus efficaces de dialogue et de prise de décision multipartites chevauchent celles qui concernent le leadership, la gouvernance et le pilier de la capacité de gestion du cadre VCA. Le contexte historique et actuel de colonisation et de déséquilibre des pouvoirs nécessite un renforcement des capacités de tous les ayants droit et acteurs concernés. Sinon, la même dynamique de macro-pouvoir risque de se dérouler dans l'espace de l'initiative. Ce renforcement de capacités peut impliquer celui du gouvernement ou des entreprises privées en matière de droits autochtones et de mobilisation, ainsi que le soutien de la capacité des communautés autochtones et locales à s'engager dans les espaces politiques ou d'entreprise. En effet, notons que même si les organisations de conservation peuvent être un chef de file fiable dans ces espaces, nous ne sommes pas sans parti pris, et les mêmes principes qui s'appliquent à notre propre renforcement des capacités dans le pilier du leadership s'appliquent à notre renforcement des capacités pour un engagement de bonne foi en tant qu'acteurs dans un environnement multipartite.

La dynamique du pouvoir est une considération clé dans la conception et le succès du DMP, à la fois au sein des communautés elles-mêmes et par rapport aux autres groupes de parties prenantes. Dans de nombreux cas, le manque de droits formels, de capacités et d'alternatives économiques peut désavantager les communautés locales en termes de pouvoir et d'influence dans le processus de prise de décision. En cas de dégradation de l'environnement, ceux qui bénéficient d'activités dégradant l'environnement sont souvent plus puissants dans le contexte systémique actuel que ceux qui sont lésés, forçant ainsi les acteurs les moins puissants à en supporter les coûts.[123] Les différences d'accès, d'influence, de ressources et d'informations ne sont pas toujours faciles à surmonter, et les personnes au pouvoir peuvent être réticentes à renoncer au contrôle, utilisant souvent ce pouvoir pour dicter la forme (par exemple, l'heure de la journée, la période de l'année, le lieu) et le fonctionnement/le rôle (par exemple, le processus) du dialogue. L'insensibilité aux besoins des peuples autochtones et des communautés locales peut réduire davantage leur aptitude à dialoguer de manière significative.[91] Dans ces cas, les communautés locales pourraient faire l'expérience d'une participation « symbolique » ou dénuée de sens n'entraînant aucun changement significatif dans l'autorité de prise de décision. Reconnaître la montée des gouvernements anti-autochtones et d'autres acteurs qui promeuvent la violence contre les défenseurs de l'environnement et compromettent la sécurité des terres, des eaux et des ressources est également important. Certains acteurs et espaces ne seront pas sécuritaires pour l'engagement des communautés autochtones et locales, et il est essentiel de savoir des partenaires eux-mêmes de quelle manière les soutenir dans leur participation et ce qu'ils préfèrent éviter. Dans tous les domaines où de multiples acteurs sont impliqués, il est important de développer de manière collaborative un plan de résolution des conflits adapté à la culture et axé sur le dialogue.[124]

Les DMP doivent favoriser l'accès, la participation et le leadership de toutes les parties prenantes (notamment les identités sociales vulnérables ou sous-représentées) dans toutes les discussions et prises de décision.[125] Les communautés elles-mêmes recèlent une diversité interne qui doit être reconnue pour assurer une représentation et une participation adéquates — par exemple, les femmes, les anciens et d'autres groupes dont les perspectives et connaissances uniques sont une contribution à ajouter. En ce qui concerne spécifiquement l'équité des genres, soutenir les connexions et les échanges parmi les réseaux et les organisations de femmes peut fournir une possibilité précieuse d'apprentissage, de partage et de promotion des priorités des femmes.

Veuillez vous référer au tableau 6 pour des exemples d'actions pour promouvoir l'équité dans les espaces DMP. En général, il faut prêter attention aux coûts cachés/involontaires de la participation au DMP (par exemple, perte de salaire, changement de la contrainte de temps), tenir compte des langues locales (par exemple, mener le DMP dans la langue locale ou fournir une traduction simultanée), l'heure et l'année où le DMP a lieu (par exemple, pas pendant la saison de récolte ou de pêche), le format du dialogue (par exemple, aligné sur les approches traditionnelles de discussion et de prise de décision), et que les bonnes personnes soient incluses (par exemple, pas seulement l'élite riche et dans le respect des chefs élus/traditionnels).

Équité dans les moyens de subsistance durables

Ce pilier, peut-être plus que tout autre, risque d'exacerber les disparités existantes en matière d'équité, il convient donc de veiller particulièrement à assurer une approche culturellement adaptée à la participation et aux avantages équitables. Toutefois, les moyens de subsistance durables peuvent également rendre les systèmes plus équitables, à la condition qu'ils soient associés ou contribuent à la transformation des structures actuelles, qui reposent sur un déséquilibre inhérent de pouvoir. Pour rendre les moyens de subsistance durables équitables, nous devons continuellement soutenir la participation et le leadership des différentes identités sociales pour définir le « quoi » et le « comment », et soutenir le partage équitable des avantages qui en découlent au sein des ménages et entre les identités sociales. La répartition équitable des avantages est également essentielle pour éviter d'aggraver les inégalités existantes ou d'en créer de nouvelles au sein des communautés, ainsi que pour créer d'importants co-avantages. Comme dans le cas où les femmes et les enfants ne bénéficieraient pas des avantages qui seraient sous le contrôle d'un homme, chef de famille. En outre, si seuls certains membres de la communauté, généralement les plus riches, participent à l'activité de gagner leur vie, les revenus pourraient ne pas être transmis au reste de la communauté.[126] Enfin, il est important d'identifier les risques et de se prémunir contre les conséquences négatives potentielles involontaires, telles que les réactions négatives, la violence sexiste ou la discrimination (causées par la jalousie, la peur, ou la colère face au changement dans la dynamique du pouvoir ou de la répartition des richesses), l'augmentation de la contrainte de temps et de la charge de travail, ou l'exacerbation des écarts ou des disparités de richesse existants.[127-129]

Des exemples d'équité des genres axée sur des moyens de subsistance durables comprennent le soutien à l'accès des femmes à la technologie, aux actifs, à l'épargne et aux crédits ; le soutien des femmes dans la production et la commercialisation de produits durables issus de ressources gérées traditionnellement par elles ; l'accroissement de la reconnaissance et de la rémunération des rôles traditionnellement occupés par les femmes ; ou le soutien des femmes dans les nouvelles entreprises qu'elles choisissent. Fondamentalement, l'équité des genres améliore la vie, notamment les résultats en matière de santé,[130] le développement économique,[131] les politiques sociales, la durabilité environnementale et les opportunités des générations futures.

Les initiatives de moyens de subsistance durables peuvent également être des opportunités extrêmement importantes pour le leadership et la rémunération des jeunes, leur permettant de rester dans leurs communautés, de recevoir des connaissances transmises par leurs anciens et d'assumer des rôles dans l'intendance des terres, des eaux et des ressources. Basé sur la compréhension du contexte, le fait de cibler certaines initiatives pour faire participer des jeunes (à la fois femmes et hommes) et la collaboration intergénérationnelle peut être la clé d'un changement positif et d'un avenir durables.

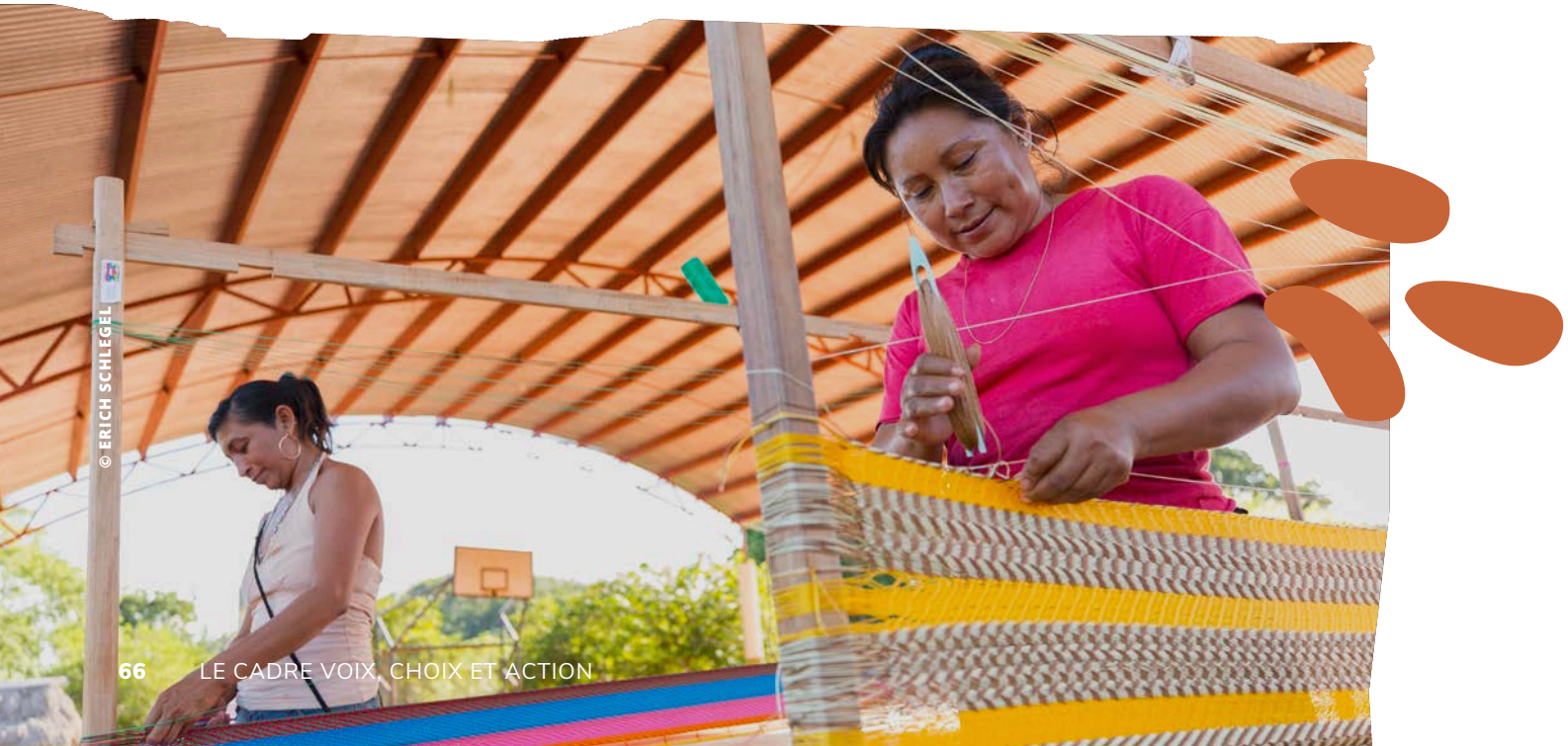
© ERICH SCHLEGEL

Études de cas

Leadership des femmes dans le Peuple autochtone Xikrin du Brésil

Le Peuple autochtone Xikrin de Bacajá, qui compte environ 1 300 personnes, vit parmi 20 villages de la terre autochtone Trincheira Bacajá, un territoire s'étendant sur 4 millions d'acres (1,65 million d'hectares) dans l'État brésilien de Pará, au cœur de la forêt amazonienne. Puits de carbone naturel massif et refuge pour la biodiversité, l'Amazonie est sans aucun doute l'un des écosystèmes les plus importants au monde — et les terres autochtones sont essentielles à sa protection, représentant plus de 27 % de la superficie du bassin amazonien et 33 % de ses réserves de carbone. TNC a établi un partenariat avec le Peuple Xikrin pour la protection des forêts et des moyens de subsistance pendant plusieurs années. Récemment, ces partenariats ont délibérément mis l'accent sur la dimension de genre.

Constatant que leurs responsabilités étaient souvent perçues comme des rôles secondaires tant dans les villages qu'à l'extérieur, les femmes Xikrin (connues sous le nom de *Menire)* se sont efforcées de mieux faire reconnaître leur rôle de gestionnaires des ressources naturelles, et de trouver des opportunités pour diriger d'autres types de projets dans leurs communautés. Leur objectif était de s'organiser et collaborer avec des partenaires de soutien, de développer leurs connaissances et leurs compétences et d'accroître leur visibilité au sein de leurs communautés et dans le monde des *kuben* (les Blancs). Dans la mesure où leurs rôles et intérêts sont souvent centrés sur la gestion durable des ressources naturelles, soutenir la vision et le leadership des *Menire est une solution naturelle et à long terme pour améliorer le bien-être environnemental et humain.*

Les femmes Xikrin ont commencé ce processus vers la visibilité externe en 2013, avec un portefeuille diversifié de projets de gestion et de production durables et des ressources en partenariat avec la Fondation nationale des peuples autochtones du gouvernement brésilien (FUNAI), The Nature Conservancy, le Plan de développement durable régional du Xingu (PDRS Xingu) et les communautés traditionnelles *ribeirinho* à Rio Novo. Ces plateformes multipartites pour la collaboration ont joué un rôle clé dans la création et le maintien de partenariats de travail à l'appui de la Voix, du choix et de l'action des Peuples autochtones dans toute la région.

LÉGENDE DES ICÔNES
Biomes du cadre VCA

TERRESTRE **EAU DOUCE** **CÔTIER**

Ces projets dirigés par des femmes, notamment la confection de vêtements, la production de farine, la culture de légumes et la création de colorants pour la peinture corporelle (et plus récemment pour la peinture destinés à des sacs et chemises) ont tous pour objectif de soutenir la gestion durable, la récolte et la production de produits forestiers non ligneux, favorisant et entretenant à leur tour une forêt vivante et dynamique. Certains de ces projets se poursuivent aujourd'hui et servent d'exemples à d'autres villages, encourageant la participation de familles plus intéressées.

Un projet qui s'est développé et qui inclut maintenant la participation de plusieurs villages Xikrin est la production d'huile de *babaçu*, à partir des noix de palmier. Le projet est centré sur le renforcement de la capacité des *Menire* à diriger la gestion, la production et la commercialisation de l'huile de *babaçu* à des fins de subsistance dans les villages et pour la commercialisation externe. L'huile est vendue à des prix équitables et acheminée directement aux consommateurs ou aux magasins dans les centres urbains, éliminant ainsi les acheteurs intermédiaires et ajoutant une valeur économique significative à une activité d'importance culturelle et environnementale.

Ce projet a également inclus la mise en place d'une nouvelle *nhô rõny kangõ nhõ kikre* (*usine de traitement de l'huile de babaçu*), une petite machine d'extraction d'huile, ainsi que des bouteilles et des étiquettes pour le conditionnement de l'huile. La transformation de l'huile de *babaçu à des fins culinaires, cosmétiques et rituelles constitue un rôle traditionnel et un riche héritage culturel des Menire* remontant à plusieurs générations ; désormais, il offre l'opportunité d'un plus grand leadership, de revenus et de reconnaissance pour les femmes Xikrin et leurs villages. Le projet a été reconnu par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'autonomisation et l'autonomie des femmes dans les activités rurales qui promeuvent des aliments sains et traditionnels.

Les femmes autochtones sont les leaders d'une promesse faite aux générations futures. Les mères, les grands-mères, les arrière-grands-mères — toutes les femmes de la communauté — partagent une compréhension commune et une responsabilité importante quant aux ressources forestières, qui sont essentielles à la sécurité alimentaire de toute la famille et à la gestion durable des ressources communautaires. Dans le Plan de gestion territoriale et environnementale du peuple Xikrin (PGTA—développé en partenariat avec TNC), les *Menire* ont souligné l'importance de renforcer leurs connaissances traditionnelles et la gestion commerciale des produits forestiers non ligneux, tels que le *piy* (noix du Brésil). Toute la famille participe au traitement du *piy*, notamment la collecte, le lavage, le séchage, le transport et le stockage.

© KEVIN ARNOLD

TNC soutient également d'autres Peuples autochtones dans la gestion et la commercialisation de ressources comme la noix du Brésil, notamment le Peuple autochtone Parakanã de la terre autochtone Apiterewa, voisine du Xikrin. Comme pour le projet du *babaçu*, les organisations établies par les peuples Xikrin et Parakanã gèrent et vendent la noix du Brésil directement à l'industrie, par exemple à une usine de pain, supprimant les acheteurs intermédiaires et bénéficiant ainsi de prix de vente plus élevés. Le peuple Parakanã développe également une solide chaîne d'approvisionnement commerciale pour son artisanat traditionnel, en le vendant pour une valeur ajoutée sur un marché à demande stable. Cette stratégie fournit un flux constant de revenus perçus directement par les femmes, qui l'utilisent pour améliorer la vie de leurs familles et de leurs villages et pour renforcer l'autonomie des Parakanã sur leurs terres.

Les droits fonciers délimités et sécurisés qui prévalent sur ces terres ont contribué à leur succès. Malgré l'absence de protection totale contre l'empiètement, et l'entrée et l'extraction illégales par des acteurs extérieurs, le fait que les territoires Xikrin et Parakan ã soient délimités constitue un point de départ plus stable pour ces efforts En outre, le soutien de partenariats à long terme et de solides plateformes multipartites a été un élément important de ce travail. Par exemple, les Peuples autochtones de divers pays se réunissent pour collaborer sur des initiatives de moyens de subsistance durables en vue d'avoir un plus grand impact, et pour se connecter à des mécanismes tels que le **selo Origens Brasil®** pour une certification durable. L'une des façons dont TNC Brésil soutient l'engagement continu de plusieurs parties prenantes consiste à maintenir un accord de coopération avec la FUNAI, afin de garantir que les objectifs et les actions de la FUNAI et de TNC soient collaboratifs, complémentaires et alignés sur des objectifs communs en faveur du leadership et de l'autodétermination autochtones à travers diverses ethnorégions.

La visibilité croissante du leadership des femmes autochtones dans les associations et institutions autochtones à tous les niveaux à travers le Brésil conduit à des résultats à grande échelle : Today, the Coordination of indigènes du Brésil (APIB) sont représentées par des femmes leaders fortes qui promeuvent à la fois les droits des Peuples autochtones et la durabilité environnementale à l'échelle nationale et régionale.

Lorsque les liens entre les activités de conservation, l'équité des genres et les droits autochtones sont compris, reconnus et soutenus, les activités de conservation ont un potentiel beaucoup plus élevé de générer des impacts sociaux positifs et de contribuer à des résultats de conservation plus durables. Centrer la vision et le leadership des femmes autochtones elles-mêmes, valoriser leur processus pour l'implication des hommes, des jeunes et d'autres membres de la communauté, en impliquant TNC et d'autres partenaires pour le soutien est la clé de ce succès. Il est essentiel d'aider les femmes autochtones à s'épanouir d'une manière qu'elles jugent culturellement adaptée et alignée sur leur vision de l'avenir afin d'assurer la conservation de millions d'hectares de terres écologiquement critiques en Amérique latine et dans le monde.

Outils et ressources

OUTIL 12 : QUESTIONNAIRE—EFFECTUER UNE ANALYSE DU POUVOIR

Le pouvoir peut être défini comme le degré de contrôle sur les ressources matérielles, humaines, intellectuelles et financières exercé par différentes sections de la société. L'étendue du pouvoir d'un individu ou d'un groupe est corrélée au nombre de types de ressources différents auxquels il peut accéder et qu'il peut contrôler. Cet outil explique les aspects multidimensionnels du pouvoir et fournit des orientations et des modèles pour effectuer une analyse du pouvoir. L'analyse des pouvoirs s'effectue lors de l'analyse de la situation qui fait partie du processus de planification de la conservation en partenariat avec les Peuples autochtones et les communautés locales. Par conséquent, les praticiens de la conservation peuvent trouver utile de consolider divers aspects de l'analyse de situation qui pourraient autrement être menés séparément en une seule analyse globale, afin d'économiser du temps, des ressources et un capital social limités. Cette démarche comprend l'analyse de la situation générale et des parties prenantes, l'analyse de genre, la cartographie des titulaires de droits fonciers et des parties prenantes, et les considérations d'équité dans la mise en œuvre et le suivi, l'évaluation et l'apprentissage.

OUTIL 13 : BOÎTE À OUTILS — GUIDE DES DROITS HUMAINS DE TNC POUR TRAVAILLER AVEC LES PEUPLES AUTOCHTONES ET LES COMMUNAUTÉS LOCALES

Le public visé par ce guide est composé de praticiens de la conservation, de gestionnaires et de cadres supérieurs. Ce guide s'applique à tous les travaux susceptibles d'avoir un impact sur les Peuples autochtones et les communautés locales, il est pertinent pour tous les travaux (de grande ampleur ou non) et approches stratégiques, et il est utile quel que soit le rôle du projet. Le guide s'appuie sur neuf principes et garanties tirés des engagements de TNC envers le droit et les normes internationales en matière de droits humains. Le contenu principal du guide est composé de six modules et comprend des listes de contrôle, des modèles, des outils et des études de cas.

Ces conseils sont également disponibles en chinois, français, indonésien, portugais, espagnol et swahili. De plus amples informations peuvent être obtenues en visitant le site Web du **Guide des droits humains**.

OUTIL 14 : GUIDE — GUIDE DE TNC POUR L'INTÉGRATION DE L'ÉQUITÉ DES GENRES DANS LA CONSERVATION

Le but de ces orientations est d'aider les praticiens de la conservation à intégrer les considérations d'équité des genres dans un projet ou une stratégie de conservation. Le guide suit le cycle **Conservation by Design (CbD) 2.0** et comprend des informations importantes, des outils et des ressources pour mener une analyse de genre fondée sur les données factuelles, l'élaboration d'un plan d'action sur le genre, la construction d'un cadre sensible au genre axé sur les résultats (CbD Phase 1) ; l'intégration des approches et des activités sensibles au genre dans la mise en œuvre (CbD Phase 2) ; et le suivi, l'évaluation et l'établissement de rapports sur les résultats liés au genre (CbD Phase 3).

Ce guide est également disponible en chinois, français, indonésien, mongol, portugais, espagnol et swahili

En outre, un **atelier d'intégration du genre pour la conservation autochtone et communautaire** basé sur le guide est disponible sur conservationtraining.org, qui couvre l'analyse de genre, la planification des actions relatives au genre, l'équité des genres dans le suivi, l'évaluation et l'apprentissage (SEA), la violence et la sécurité basées sur le genre. Pour accéder au programme de formation, contactez **conservationtraining@tnc.org.**

Élément fondamental 2 :

Connexion forte à la connaissance et au lieu

Connaissances, données factuelles et pratique

POINTS CLÉS

- Pour de nombreux peuples autochtones et de communautés locales avec qui nous travaillons en partenariat, la connexion à la connaissance et au lieu est un aspect essentiel de l'identité et du bien-être, ainsi qu'une source de réciprocité environnementale et d'éthique de soins.

- Le niveau et l'intensité du lien que les humains entretiennent avec le lieu peuvent varier et changer avec le temps en raison de diverses circonstances, notamment le temps passé, l'exposition aux connaissances, à l'histoire, aux récits et aux enseignements qui y sont liés, et la capacité à s'engager dans des pratiques culturelles.

- Les connaissances autochtones et les connaissances locales diffèrent de la science occidentale, car c'est souvent au cours de milliers d'années qu'elles ont été accumulées et transmises, et qu'elles sont indissociables du lieu, du peuple et de la corrélation entre ces trois éléments. Les connaissances autochtones se perpétuent aujourd'hui dans le monde moderne et postcolonial et sont accessibles par le biais des gardiens du savoir.

- La langue autochtone, tout comme la culture, favorise et permet l'intendance de l'environnement par la transmission et la mise en contexte des connaissances autochtones et en inculquant une vision du monde fondée sur le respect et l'intégration au milieu naturel. Elle implique et encode les instructions originelles, les lois spirituelles et naturelles, les pratiques et les philosophies qui définissent la connexion au lieu.

- Toute initiative impliquant l'usage des connaissances autochtones doit respecter les droits de propriété intellectuelle et la souveraineté des données, un accès et un approvisionnement contrôlés et convenus, et être axée sur le soutien de ce que les communautés décident et définissent comme leurs propres besoins et accords d'utilisation des connaissances partagées.

TERMES CLÉS

Connexion au lieu— la relation développée entre les individus, les communautés et les sociétés et leur environnement à travers des contextes historiques, culturels, environnementaux, personnels et sociaux.[132]

Souveraineté des données — le droit de maintenir, de contrôler, de protéger et de développer le patrimoine culturel, les connaissances et les expressions culturelles traditionnelles, ainsi que le droit d'en maintenir, contrôler, protéger et développer la propriété intellectuelle.[133]

Connaissances autochtones — un ensemble cumulatif de connaissances, de pratiques et de croyances, évoluant et régi par des processus adaptables et transmis de génération en génération par la transmission culturelle, concernant la relation de respect et d'avantages mutuels des êtres vivants (y compris les humains) entre eux et avec leur environnement.[15] Ce concept est parfois appelé « connaissance locale » par ceux qui ne s'identifient pas comme des peuples autochtones.

Transfert intergénérationnel— la transmission des valeurs, des croyances et des connaissances bioculturelles des Peuples autochtones et des communautés locales d'une génération à l'autre (par exemple, des anciens aux jeunes par le biais de récits oraux).[134]

Science occidentale — un système de connaissances — axé sur l'objectif et le quantifiable — reposant sur l'application de la méthode scientifique aux phénomènes du monde. Le processus de la méthode scientifique commence par une observation suivie d'une hypothèse qui est ensuite testée. En fonction des résultats des tests (et de la reproductibilité de ces résultats), l'hypothèse peut devenir une théorie scientifique ou une « vérité » sur le monde.

Connexion au lieu, Bien-être, et Intendance de l'environnement

La connexion au lieu fait référence à la relation développée entre les individus, les communautés et les sociétés et leur environnement à travers des contextes historiques, culturels, spirituels, environnementaux, personnels et sociaux.[132] Les lieux et la connexion des humains à ceux-ci influencent la culture, les visions du monde et les identités.[135-136] Les lieux sont une construction sociale bâtie à partir des attributs que les humains observent et comprennent de leur environnement,[137] et l'attachement au lieu est un lien émotionnel qui varie en intensité.[138-139] De nombreuses sociétés autochtones sont inextricables du lieu, qui est lié à leur langue, leurs noms, leurs histoires, leurs chants, leurs structures d'organisation sociale, leurs connaissances, leurs cérémonies et leur spiritualité. Pour les Peuples autochtones et les communautés locales avec qui nous travaillons en partenariat, la culture et le lieu sont souvent d'une importance capitale pour les personnes en ce qui concerne leur identité et leur vision du monde, leurs systèmes de gestion traditionnels et les règles concernant l'utilisation des terres, des eaux et des ressources, ainsi que pour les stratégies de conservation les plus appropriées.

Pour de nombreuses communautés autochtones, cette connexion au lieu va au-delà de l'approvisionnement, car elle est fondée sur une éthique de soins à double sens dans le cadre de laquelle les humains ont contribué à la conservation du paysage et de l'écologie du milieu et à la construction d'une continuité au fil du temps.[140] Pour les Peuples autochtones, la connexion au lieu est souvent un sentiment physique, ainsi qu'un processus psychologique et socioculturel qui s'est développé à travers l'ascendance, l'histoire et la responsabilité. Certaines communautés locales qui ne s'identifient pas comme autochtones et qui prennent soin des ressources peuvent avoir un lien aussi fort avec leur culture et leur patrimoine. Ce niveau d'attachement réduit la capacité de substituer un lieu à un autre, entraîne une forte dépendance à un lieu spécifique,[141-143] et peut entraîner un

traumatisme (individuel et intergénérationnel) si les populations sont retirées de leur milieu par la force, la violence, le changement climatique ou d'autres raisons[144-145] Des recherches approfondies démontrent qu'une forte connexion à la nature et au lieu entraîne un comportement pro environnemental plus fort et permet de meilleurs résultats en matière de conservation,[141,146-147,148-156] alors que la destruction de la nature a des impacts négatifs sur les humains tant sur le plan psychologique que spirituel.[157] Les recherches indiquent également que la connexion à un lieu augmente au fur et à mesure du temps, plus les gens y vivent longtemps, plus leur connexion à ce lieu est forte.[158-159]

Bien que tous les humains ressentent un attachement à un lieu, il existe des niveaux variables d'intensité. Cet attachement se produit et varie en fonction de l'organisation sociale, de la géographie, des structures linguistiques et cognitives, des processus rituels, des règles entourant l'utilisation du milieu et de la production matérielle.[160] Pour les communautés locales qui sont des migrants récents dans un lieu et qui n'y sont liés ni par la culture ni par l'histoire, la production matérielle, plus précisément la capacité d'un lieu à contribuer à la survie, à la sûreté et à la sécurité, par la fourniture de la nourriture, de l'eau, d'un abri et de moyens de subsistance, constitue souvent la source et l'étendue de l'attachement. Pour ces communautés locales, la connexion au lieu est étroitement liée aux moyens de subsistance.[161] Le changement climatique a un impact négatif sur la connexion au lieu des agriculteurs en Australie occidentale. La connexion au lieu de ces communautés est liée à leur sentiment de propriété et à l'attachement ressenti découlant du travail de la terres. Les fermes sont décrites non seulement comme le lieu de vie, mais aussi de travail, alors que la littérature étudiant la connexion autochtone ne mentionne pas le lieu relativement au travail, mais plutôt comme patrimoine et partie intégrante de leur culture/être. [162-163] Il existe une relation nostalgique entre les communautés agricoles susmentionnées et leurs terres, où elles font le deuil de conditions environnementales maintenant détériorées, et d'un attachement au lieu potentiellement détérioré.[162] Leur connexion au lieu distingue le paysage travaillé de la nature. Ceci est également distinct de la compréhension autochtone dans laquelle les deux sont liés.[164] Des recherches supplémentaires dans diverses régions et cultures sont nécessaires pour mieux comprendre l'incitation des communautés locales à prendre soin de la terre d'une manière qui profite à la nature tout en préservant leurs moyens de subsistance.

Connaissances autochtones, connaissances locales et « approche du double regard » (comme formulé par un ancien des Micmacs, Dr Albert Marshall)

La relation entre les personnes, le lieu et leur compréhension et utilisation des ressources environnantes est désignée sous le terme de « connaissances autochtones » par ceux qui s'identifient comme faisant partie des Peuples autochtones, et « connaissances locales » par ceux qui ne s'identifient pas comme tels. Les connaissances autochtones et les connaissances locales comprennent des pratiques pour maintenir et améliorer l'environnement (les terres, les eaux, la flore et la faune) et font partie intégrante de la culture et des moyens de subsistance d'une communauté.[165-167] Dans ce sens, elles informent la gestion des ressources naturelles. Dans cette vision du monde, la culture est mêlée au lieu et aux systèmes socioécologiques alors que dans les cadres des services écosystémiques, elle en est souvent séparée. Par exemple, les Peuples autochtones et les communautés locales prennent souvent en considération les populations, les habitats et les paysages pour la récolte et le maintien des espèces, ce qui peut entraîner à la fois une viabilité accrue des populations et la disponibilité des ressources adéquates pour une utilisation locale (par exemple, pour les médicaments, la nourriture, les paniers, les canoës, etc).[167-168] Les connaissances autochtones comprennent des concepts de respect et de réciprocité ainsi que l'acte de demander la permission, qui sont tous étendus aux non humains, et transmis de génération en génération.[168,160]

Les connaissances sur la façon de prendre soin du lieu et des ressources naturelles ont entraîné une modification de la distribution et de l'abondance des ressources, ce qui a en grande partie conduit à la biodiversité que les scientifiques trouvent dans les paysages gérés par les autochtones.[169] Ces paysages ne sont pas des lieux vierges, mais des endroits activement gérés par des règles, des histoires et des coutumes qui soutiennent l'abondance. [169] Par exemple, chez les Tlingit en Alaska, il existe des règles concernant l'accès aux lieux sensibles de reproduction des phoques qui favorisent des populations saines au fil du temps.[160] Au Kenya, ce sont les femmes des communautés pastorales qui détiennent des connaissances écologiques étendues liées au soin de chaque forme de vie, reflétant profondément l'interdépendance entre le spirituel et la terre, et qui sont transmises de génération en génération.[170]

Pour les Peuples autochtones, la langue autochtone est étroitement liée à la fois aux connaissances et au lieu. Cela mériterait une discussion plus approfondie, car de nombreuses langues autochtones ont des caractéristiques inhérentes que les locuteurs non autochtones ne comprennent pas aisément et qui sont liées à l'intendance de l'environnement et aux relations avec les systèmes naturels de la Terre. En transmettant et en contextualisant les connaissances autochtones et en inculquant une vision du monde fondée sur le respect et l'intégration au monde naturel, la langue autochtone, ainsi que la culture, favorise et permet une bonne intendance de l'environnement. La langue autochtone le fait de la manière suivante :

- Les connaissances autochtones ou la réciprocité sont intégrées dans les noms des espèces, des ressources naturelles, des lieux et les systèmes de classification de l'histoire orale,
- des concepts d'intendance ou de gestion des ressources naturelles (caretaking) qui n'ont pas de traduction directe dans d'autres langues,
- Grâce à des structures linguistiques qui établissent la réciprocité, l'intégration, l'équilibre et le respect envers le monde naturel, en grande partie selon une vision non hiérarchique,
- Un langage axé sur le lieu qui relie les humains à leur environnement et aux responsabilités de maintenir l'équilibre de toute vie, et
- Des traditions orales, récits, histoires et ce que de nombreuses cultures appellent les « instructions originelles » qui contiennent les connaissances autochtones ainsi que l'éthique et la morale environnementales.[171]

Le savoir et le pouvoir de définir ce qui relève des vraies connaissances est l'une des bases du colonialisme.[171] Pour notre travail de conservation ainsi que pour les organisations de conservation, la science est fondamentale, et pendant de nombreuses années, le mode de pensée scientifique occidental a guidé la plupart des efforts. Cependant, tant sur le plan organisationnel qu'individuel, nous reconnaissons et acceptons qu'il existe de nombreuses façons de connaître et de comprendre le monde naturel et que ces approches doivent continuer à être partagées et appliquées par les cultures dans le monde entier, comme elles le font depuis des millénaires. Étant donné que les Peuples autochtones prennent soin de leurs terres et de leurs eaux depuis des milliers d'années, les connaissances autochtones offrent des informations très riches sur les lieux à une échelle granulaire fine, et souvent sur de longues périodes de temps. C'est pourquoi les organismes scientifiques internationaux demandent l'inclusion des connaissances autochtones en tant que compléments importants des informations scientifiques occidentales. Si ce constat est vrai, il ne reflète cependant pas la particularité et la richesse des connaissances autochtones par rapport au mode de pensée scientifique occidental. Les connaissances autochtones ne sont pas des données que l'on peut simplement extraire et placer dans les cadres de la science occidentale. Les connaissances autochtones offrent des leçons sur la façon de vivre de manière morale et durable. Elles offrent un cadre de connaissances et d'analyse indissociable du lieu, des humains et de leur connexion. Les connaissances autochtones intègrent des connaissances empiriques détaillées, des pratiques matérielles, des responsabilités éthiques et spirituelles, ainsi que des valeurs autochtones de parenté et de responsabilité mutuelle.[173] En outre, les connaissances autochtones sont inséparables du lieu et des relations entre tous les êtres qui s'y trouvent.

Les sociétés autochtones sont complexes. La question du partage des connaissances autochtones se pose à l'interface d'aspects importants de cette complexité. Les détenteurs des connaissances autochtones ne sont pas simplement ceux qui ont une idée, une sensibilisation académique ou une éducation concernant les systèmes de connaissances qui ont guidé leur communauté pendant des millénaires. Les détenteurs des connaissances autochtones s'identifient comme tels à partir de leurs propres notions. Des structures de gouvernance traditionnelles existaient avant les gouvernements tribaux actuels et peuvent régir la souveraineté sur les connaissances, la façon dont elles sont partagées et qui sont les détenteurs des connaissances traditionnelles.

Travailler avec des partenaires autochtones afin de combiner le savoir autochtone à une approche occidentale de la conservation demande du temps, du respect et une compréhension profonde des difficultés et des risques que ce travail peut présenter. Étant donné que le savoir autochtone est vivant et attaché au lieu et à la relation qu'ont les peuples autochtones à ce lieu, notre engagement vis-à-vis des peuples autochtones doit commencer avec ceux des lieux où nous travaillons et respecter leur intelligence géographique et leur sagesse locale. Nous devons comprendre que certaines connaissances ne doivent pas être partagées. Par défaut, on considèrera que toutes les informations sont confidentielles et qu'en outre elles peuvent ne pas convenir ou ne pas être appropriées pour être placées comme « points de données » dans des cadres, méthodes ou modes de pensée occidentaux. Nous n'assumons pas que nous pouvons stocker des informations sur les projets des partenaires dans nos bases de données ou nécessairement les rendre accessibles au public. Une attention et une sensibilité particulières sont requises pour la cartographie SIG et d'autres utilisations de la technologie où la cybersécurité et d'autres risques existent. Cela dit, certains peuples autochtones seront, pour leur part, heureux de pouvoir partager les noms autochtones des plantes et des lieux afin de restaurer l'identité autochtone de leurs terres et conserver ces connaissances actives. Nous devrions engager les détenteurs de connaissances de manière continue et significative dans l'élaboration de questions, de recherches et de plans de gestion.

Renforcer et maintenir la connexion à la connaissance et au lieu :

> Voir **« Outil 15 : Cartographie des valeurs culturelles »** pour orienter sur l'incorporation des valeurs sociales, culturelles et de la biodiversité dans la cartographie et la planification spatiales.

> Voir **« Outil 16 : Accord de propriété intellectuelle »** pour un modèle d'accord de propriété intellectuelle personnalisable à utiliser avec des partenaires autochtones et des communautés locales.

> Voir **« Outil 17 : Transfert intergénérationnel des connaissances et engagement des jeunes » pour une boîte à outils conçue pour aider à soutenir et à renforcer les programmes d'éducation sur la terre et l'eau destinés aux jeunes autochtones**

La connexion au lieu n'est pas statique, sa nature change et se développe continuellement. Au cours des dernières centaines d'années, d'énormes changements se sont produits dans la connexion au lieu. Dans certains cas, la détérioration de la connexion à la connaissance et au lieu est le résultat de la colonisation, de la relocalisation forcée et violente, des pensionnats et de la propagation des religions monothéistes ; dans d'autres, elle est due aux processus plus lents de la mondialisation, du capitalisme, du changement climatique et du manque d'opportunités sur place.[137,144,174-175] Cela a eu un impact non seulement sur le rapport au savoir et au lieu, mais également sur la sécurité d'occupation associée, les structures de gouvernance traditionnelles et le bien-être humain en général.[160]

Si nous devons nous approprier notre histoire en tant qu'organisations de conservation, nous devons également reconnaître et examiner la manière dont la conservation a contribué à cette déconnexion. Le mouvement de conservation a déplacé les modes de vie des populations autochtones en les arrachant et en les forçant à quitter leurs terres et ce, fait au nom de la protection, en bloquant l'accès culturel ou l'utilisation des ressources naturelles, et en ignorant et en supprimant les modes de connaissance autochtones tout en brandissant la science occidentale euroaméricaine.[176-177] La conservation a historiquement créé un sentiment d'exclusion plutôt que des biens communs (« conservation forteresse »), établissant les gens comme séparés de la nature.[178] L'approche décrite dans le cadre VCA offre une alternative qui aide à rétablir et/ou à maintenir la connexion à la connaissance et au lieu. Nous nous engageons à reconnaître et à renforcer le rôle des Peuples autochtones et des communautés locales en tant que gardiens, en reconnaissant que l'équité, le leadership et le pouvoir des communautés autochtones et locales, la sécurité des droits, les connaissances locales et la gouvernance traditionnelle sont essentiels au bien-être et aux objectifs environnementaux communs.

Parmi les moyens que nous utilisons pour renforcer, consolider et raviver la connexion à la connaissance et au lieu, citons la représentation exacte des valeurs culturelles dans la cartographie et la planification spatiales, l'amélioration de l'accès, de l'utilisation et de la protection des lieux sacrés par les communautés autochtones et locales, la promotion du transfert intergénérationnel des connaissances et des langues, et l'éducation des jeunes. Ces exemples et d'autres de mesures qui peuvent être prises sont présentés dans le tableau 7.

La souveraineté des données relatives aux peuples autochtones est leur droit de maintenir, contrôler, protéger et développer leur patrimoine culturel, leurs connaissances et leurs expressions culturelles traditionnelles, ainsi que leur droit de maintenir, contrôler, protéger et développer leur propriété intellectuelle sur ceux-ci.[133] Lorsque l'on s'informe et que l'on soutient la connexion au lieu, et aux connaissances autochtones ou des communautés locales intégrées, il est important de garder à l'esprit qu'une grande partie de ces informations sont des propriétés intellectuelles sensibles en ce sens que les individus pourraient ne pas être à l'aise pour les partager, et les membres non communautaires pourraient ne pas avoir le droit d'accéder à ces informations. Il faut veiller à respecter et à protéger la propriété intellectuelle et la souveraineté des données des peuples autochtones et des communautés locales. Cela inclut l'élaboration conjointe d'accords de propriété intellectuelle, le respect du droit des peuples autochtones et des communautés locales à ne pas partager les informations qu'ils ne veulent pas partager, et la priorité accordée à l'objectif de l'existence et de l'utilisation continues des connaissances autochtones et locales par les peuples autochtones et les communautés locales pour perpétuer et faire progresser leurs propres cultures et leur bien-être. Il s'agit également de toujours demander la permission et le consentement d'une communauté donnée, ainsi que son examen avant de communiquer toute histoire partagée sur le travail effectué ensemble, et de respecter les souhaits de la communauté si elle ne veut pas que l'histoire soit racontée (ou ne veut pas qu'une organisation de conservation la raconte).

© AMI VITALE

Tableau 7 : *Exemples d'activités pour soutenir la connexion à la connaissance et au lieu.*

Approche	Exemples d'activités
Améliorer l'accès aux terres, aux eaux et aux ressources et leur utilisation	Faciliter le rematriement ou les accords d'accès et d'utilisation pour les terres privées ou publiques ayant une importance culturelle ; soutenir les approches communautaires visant à protéger les lieux et les espèces ayant une importance bio-culturelle.
Faciliter l'éducation, la formation et l'échange d'apprentissage basés sur le lieu.	Soutenir la revitalisation de la gestion traditionnelle des terres et des eaux (par exemple, les feux traditionnels, la gestion de la pêche) et des compétences (par exemple, la construction de bateaux) ; maintenir les systèmes traditionnels de gouvernance des ressources naturelles ; faciliter les échanges d'apprentissage entre les communautés et la pratique conjuguée des communautés.
Documenter les connaissances autochtones et les connaissances locales	Documenter la langue autochtone ; documenter les histoires ; utiliser le multimédia et d'autres technologies pour inciter les jeunes et les générations futures à investir dans leur propre apprentissage, leurs connaissances (par exemple, les calendriers saisonniers, les noms de lieux et d'espèces) et leur histoire ;[j] traiter les histoires orales comme une source principale de connaissances, si/quand cela est nécessaire les attribuer de manière collective (collective vs individuelle) aux détenteurs et aux sources du savoir.
Soutenir le transfert intergénérationnel des connaissances	Promouvoir les camps culturels pour les jeunes ; soutenir l'accès aux langues autochtones ; faciliter la connexion entre jeunes et anciens par rapport aux terres et aux eaux ; soutenir la revitalisation des pratiques culturelles et des cérémonies.
Conjuguer le savoir autochtone, le savoir local et la science occidentale	Recourir à la langue autochtone pour les concepts, les espèces et les noms de lieux dans la planification et la politique ; faciliter l'inclusion des valeurs culturelles dans la cartographie et la planification spatiale ;[k] élever les connaissances autochtones et les connaissances locales en les érigeant en données factuelles essentielles grâce au partenariat avec les universités et les institutions de recherche.
Promouvoir le respect et la reconnaissance des manières de connaître, d'être et de faire des autochtones et des communautés locales.	Faciliter les échanges avec les organismes gouvernementaux et les scientifiques occidentaux afin d'élever les modes de connaissance, de gestion des ressources et de gouvernance autochtone et de favoriser une collaboration respectueuse et efficace ; soutenir la participation des autochtones et des communautés locales aux forums politiques afin de partager leurs modes de connaissance ; codifier le droit culturel des communautés autochtones et locales dans le droit contemporain.

j. Remarque : la documentation est réalisée par et pour les Peuples autochtones et les communautés locales afin de préserver leur culture et leur histoire. Le respect des droits de propriété intellectuelle et de la souveraineté des données par le biais d'approches et de processus appropriés est une nécessité.

k. Sécuriser les droits sur les terres, les eaux et les ressources est essentiel, et dans ce processus, la cartographie et la planification constituent des étapes cruciales. Le respect de la propriété intellectuelle et de la souveraineté des données par des approches et des processus appropriés est indispensable.

Études de cas

Connexion à la connaissance et au lieu en Mongolie

La Mongolie est dominée par un vaste écosystème de prairies qui à ce jour reste peu peuplé. La population de la Mongolie est ethniquement homogène, avec quelques différences culturelles ou de mode de vie liées à l'écosystème, comme les prairies, les montagnes ou les forêts. La culture, le mode de vie et les pratiques traditionnelles, liés aux pâturages et au bétail, sont très solides. Les bergers sont nomades, résidant et faisant paître les animaux dans différentes régions selon la saison/le moment de l'année.

Le respect et la réciprocité envers la nature dans la vie quotidienne sont des éléments importants de la culture mongole. De nombreuses personnes ont donc un sens aigu de la nature spirituelle du paysage et pratiquent des rituels associés.

> « Dans notre culture traditionnelle, si quelqu'un respecte la nature, la nature le lui rend par le succès et la chance. Les cérémonies et la vie quotidienne sont donc liées à ces concepts. Les Mongols ont toujours cru que la terre et les ressources ne leur appartenaient pas, mais qu'elles appartenaient à l'esprit. Dès le 13e siècle, ils croyaient en Tengri, un être céleste. La croyance principale était que cet esprit se trouvait dans chaque montagne et chaque rivière et que ces ressources lui appartenaient, et non aux éleveurs. Vous devez demander poliment aux esprits d'utiliser les éléments utiles comme l'eau, l'herbe et les animaux, et les éleveurs le font en organisant une cérémonie de culte. Ainsi, dans chaque communauté, il existe un endroit spécial où les gens se rendent et pratiquent leur culte. Cette culture a été l'un des fondements importants de la vision des Mongols sur la nature ».
>
> - *Gankhuyag Balbar sur la culture et la spiritualité mongoles*

La culture du peuple a été affectée par des siècles de changements politiques et économiques, et plus récemment par les lois sur les ressources naturelles. Au cours des trois dernières décennies, la Mongolie a connu une transition rapide, passant d'une économie planifiée et fortement subventionnée à une démocratie avec un marché de plus en plus libre. Après les années 1990, la société et la politique mongoles ont changé avec l'essor des secteurs de l'exploitation minière, de l'agriculture, de la construction et du tourisme, ce qui a entraîné une augmentation des droits de propriété et une individualisation de l'économie. Cela a représenté un nouveau changement culturel, car auparavant, la notion de « propriété foncière privée » n'existait pas en Mongolie, où tout était propriété commune.

Malgré ces changements, le mode nomade de transmission des connaissances locales se poursuit au sein des familles et entre elles. Le transfert de connaissances, de croyances et de respect pour le monde naturel est maintenu par le biais d'histoires, de chansons, de poèmes épiques, ainsi qu'à travers les compétences traditionnelles et la pratique de la chasse et de l'élevage.

LÉGENDE DES ICÔNES
Biomes du cadre VCA

TERRESTRE **EAU DOUCE** **CÔTIER**

« Les parents enseignent à leurs enfants dans la pratique... à trois ou cinq ans, c'est une grande chose de faire monter ses enfants à cheval. Les parents sont enthousiastes... Une fois que vous les aurez fait monter à cheval, vous aiderez vos parents à s'occuper du bétail. Ils leur apprennent tout. Ils leur apprennent à connaître les plantes, celles qui sont bonnes pour les animaux et celles qui sont mauvaises. Les grands-pères et les grands-mères sont les meilleurs enseignants parce qu'ils ont la connaissance, et il est très important pour eux qu'ils transmettent cette connaissance à leurs enfants afin qu'ils puissent être de bons éleveurs ».

– Gala Davaa sur le transfert intergénérationnel des connaissances.

En 2012, le parlement mongol a approuvé une loi pour la gestion communautaire des ressources naturelles basée sur les droits collectifs. Une grande partie du travail initial effectué par TNC en partenariat avec les communautés était axée sur la sensibilisation à ces droits et à la manière de les exercer. En travaillant ensemble, les éleveurs ont formé des contrats communautaires de gestion des ressources naturelles et des organisations communautaires (OC). La création de ces organisations communautaires facilite l'instauration de la confiance, du respect mutuel, de la coopération et de l'action collective, ainsi que l'unité entre des personnes qui, historiquement, vivaient de manière très indépendante, dispersées dans un vaste paysage.

La formation et la planification de la gestion communautaire des ressources naturelles offrent aux populations traditionnelles de Mongolie un moyen d'élever leurs connaissances dans le système moderne pour des liens durables avec leurs terres et leurs modes de vie. Ainsi, la connexion au lieu et la poursuite de cette culture sont au premier plan de la conservation communautaire en Mongolie.

Contributions et citations du personnel de TNC Mongolie, Gankhuyag Balbar et Gala Davaa.

Connaissances autochtones en Alaska

En Alaska, la connexion au lieu existe de la toundra et le subarctique, aux forêts, montagnes et forêts pluviales du sud-est. La connexion des Peuples autochtones au lieu, à la culture et à la connaissance est à la fois ancienne et moderne, et mène à un avenir d'intendance communautaire de terres et d'eaux saines. En Alaska, à travers des générations s'étendant sur des milliers d'années, la connexion au lieu a évolué en fonction des cycles naturels. Les anciens décrivent un mode de vie nomade avec des camps au printemps, en été, en automne et en hiver. Les gens suivaient différents cycles de vie, se déplaçant là où ils devaient être pour assurer leur subsistance, conformément aux lois naturelles, aux coutumes, aux croyances spirituelles et aux systèmes de connaissances durables. Ils étaient adaptables, constamment dans un cycle de préparation pour la saison suivante.

« Il était primordial d'être en bonne relation avec son lieu de vie. Autant la terre prend soin de nous et nous fournit la subsistance, autant nous avons la responsabilité de prendre soin de la terre et de ses ressources. L'intendance est simplement cette pratique constante qui consiste à prendre soin de son paysage naturel et à être pris en charge par lui. Cette relation symbiotique et réciproque continue aujourd'hui à se transmettre de génération en génération ».”

-Andrea Akall'eq Burgess (Yup'ik)

Dans tout l'Alaska, les Peuples autochtones utilisent les connaissances culturelles et traditionnelles faisant montre d'une gestion active pour assurer leur subsistance et leur bien-être tout en améliorant leurs moyens d'existence. Un exemple est celui de leur relation avec le saumon qui est considéré comme un parent.

> « Les connaissances autochtones vous instruisent de ne pas attraper la première vague de poissons, vous devez laisser cette première vague aller jusqu'aux eaux d'amont et ensuite vous pouvez travailler sur votre récolte… Une reconnaissance du fait que, même si nous désirons ardemment les poissons frais de la première vague, nous devons la laisser passer, en respectant les poissons qui sont les espèces les plus fortes, les plus résilientes, qui savent où revenir, et en s'assurant qu'ils atteignent les eaux d'amont afin que leurs descendants puissent revenir dans les années futures en grand nombre. »

Les Yup'iks de la période précoloniale étaient réputés avoir une « empreinte zéro » du fait de leurs modes de vie durables, remballant le camp et laissant la terre de telle manière qu'elle ait l'air « intacte », sachant que, d'après les instructions originelles, cette pratique permettrait aux oiseaux migrateurs et à d'autres espèces clés de revenir. Les changements provoqués par la colonisation ont été dévastateurs.

> « Nous avons dû mettre de côté beaucoup de nos pratiques, nous avons dû placer une couverture sur nos connaissances spirituelles et autochtones, nous avons dû les cacher avant qu'elles ne soient complètement criminalisées et perdues. On dit que maintenant nous sommes arrivés au temps d'enlever la couverture parce que ça redevient sûr, et nos jeunes désirent ces connaissances, heureusement elles refont surface et s'appliquent à nouveau ».

> « Le mouvement de guérison est à l'avant-plan. On ne peut pas parler de la langue, de la protection des terres ou d'un certain nombre de choses sans que la guérison n'aille également de pair avec la façon dont les gens conceptualisent cette prise de conscience. Nous avons un adage qui dit : Tsu Héidei shugaxhtootaan, yá yaa khusgédaakeit, haa jeex' anakh has kawdak'eet'. C'est-à-dire « nous allons maintenant ouvrir cette boîte de connaissances », et ces mots d'un ancien ont été gardés et transmis aux différentes générations. Réverbérés dans le temps, vers le bas».
>
> — *Crystal Nelson (Tlingit)*

Il s'agit à la fois d'un désir émanant des jeunes autochtones eux-mêmes et les systèmes devenant plus acceptables. Les anciens savent que la guérison de la terre et la guérison des personnes vont de pair. Il est évident que se réunir, guérir les terres, les eaux et les peuples, c'est ouvrir et se souvenir des pratiques culturelles et des modes de connaissance. Ce mouvement émerge grâce aux jeunes autochtones qui souhaitent une transmission intergénérationnelle et culturelle plus importante des connaissances autochtones, ainsi que des valeurs, des pratiques et des principes d'intendance autochtones.

Outils et ressources

OUTIL 15 : MANUEL — CARTOGRAPHIE DES VALEURS CULTURELLES

Le cadre Development by Design (DbD) de TNC prend en compte les valeurs de la communauté, y compris la biodiversité et les valeurs culturelles et socio-économiques, dans le processus d'évaluation de l'impact des propositions de développement. Le DbD fournit une vision holistique de la manière dont le développement futur pourrait affecter ces valeurs et offre des solutions pour une prise de décision éclairée. Le DbD utilise un outil de cartographie du système d'information géographique (SIG) pour évaluer et démontrer les impacts probables sur ces valeurs définies par la communauté. Le DbD soutient le concept de consentement libre, préalable et éclairé, et donne aux groupes la possibilité de participer pleinement au processus de prise de décision en matière de développement. Ce manuel a été rédigé sur la base d'expériences de cartographie des valeurs culturelles en Australie, mais il peut être appliqué ailleurs.

OUTIL 16 : MODÈLE D'ACCORD SUR LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le processus visant à renforcer la connexion à la connaissance et au lieu doit être sous-tendu par un engagement respectueux des histoires locales et des données factuelles. Dans le cadre d'un partenariat avec les peuples autochtones, nous devons respecter les informations relatives aux personnes, à leurs connaissances et à leurs territoires. Les personnes travaillant dans cet espace et cherchant à publier des informations ou des données doivent suivre les protocoles appropriés pour obtenir un consentement libre, préalable et éclairé avant de publier des informations sur les peuples autochtones ou les lieux où ils vivent. Par respect pour les droits de propriété intellectuelle et la souveraineté des données des communautés autochtones et locales, TNC a développé un modèle d'accord de partage des données et des informations qui peut être adapté au contexte.

Ce modèle est également disponible en espagnol, en portugais et en indonésien.

OUTIL 17 : BOÎTE À OUTILS-TRANSMISSION INTERGÉNÉRATIONNELLE DES CONNAISSANCES ET ENGAGEMENT DES JEUNES

La boîte à outils Programme de soutien aux intendants autochtones émergents (SEAS) a été développée par Nature United[179] en collaboration avec des partenaires communautaires pour contribuer au soutien et au renforcement des programmes d'éducation fondés sur la terre et l'eau et destinés aux jeunes autochtones. Elle a été créée pour fournir des idées, des suggestions et des orientations à toute personne travaillant à l'élaboration et à la mise en œuvre de ce type de programme. Cette boîte à outils s'adresse à tous ceux qui souhaitent lancer ou renforcer un programme d'éducation fondé sur la terre et l'eau et destiné aux jeunes autochtones. La boîte à outils est organisée en six chapitres, dont chacun répond à des questions importantes sur la façon de concevoir, de mettre en œuvre et de renforcer un tel programme au fil du temps.

Plus d'informations peuvent être obtenues en visitant le **site web du SEAS.**

Élément fondamental 3

Des résultats durables pour les peuples et pour la nature

Connaissances, données factuelles, et pratique

POINTS CLÉS

- Le financement de la conservation — qui comprend généralement une combinaison d'instruments financiers — est nécessaire en plus des moyens de subsistance durables pour maintenir la durabilité financière à long terme de la conservation dirigée par la communauté.

- Les caractéristiques clés pour des solutions de financement de la conservation qui réussissent sont les suivantes : investissement continu dans le renforcement des capacités à long terme des organisations autochtones et communautaires locales ; appropriation et leadership des efforts de financement de la conservation par les communautés autochtones et locales ; clarté de la propriété ; soutien politique ; efforts continus de collecte de fonds ; diversification des sources de financement ; rôles et responsabilités clairement répartis dans la stratégie de financement ; partenariats avec le secteur privé pour les solutions basées sur l'entreprise ; et financement flexible pour répondre aux nouvelles opportunités.

- Les partenariats de financement local mondial réussis impliquent généralement un lien étroit avec les priorités des communautés autochtones et locales, une forte conscience du contexte dans l'octroi des subventions, des partenariats solides avec les organisations autochtones et communautaires locales qui mettent en œuvre les projets, et la compétence pour mettre en place des conditions politiques favorables pour les projets difficiles. Les ONG relais jouent souvent un rôle important de partenariat dans ces processus.

- Des changements de politique au niveau local, régional et/ou national sont souvent nécessaires pour fournir les conditions et les moyens permettant aux Peuples autochtones et aux communautés locales de formaliser leurs droits sur les terres, les eaux et les ressources, de codifier leur autorité dans la prise de décision concernant les ressources naturelles et de participer à certains moyens de subsistance durables.

- Les taux et les modèles de diffusion dépendent généralement des caractéristiques de la pratique de gestion des ressources naturelles, des communautés elles-mêmes et du contexte. Le soutien des réseaux communautaires et l'échange d'apprentissage entre communautés sont des moyens importants par lesquels les organisations de conservation peuvent utiliser leurs compétences de rassemblement pour favoriser la diffusion de la conservation et des pratiques dirigées par les communautés.

TERMES CLÉS

Financement de la conservation—mécanismes et stratégies qui génèrent, gèrent et déploient des ressources financières et alignent les incitations pour obtenir des résultats en matière de conservation de la nature.[98] Le financement de la conservation vise à financer l'intégralité des coûts de la conservation et à maintenir une viabilité financière à long terme.[180]

Diffusion—le processus par lequel l'adoption préalable d'une pratique dans une population modifie la probabilité d'adoption pour les autres.[181]

Durabilité—la probabilité que les résultats positifs pour les peuples et pour la nature obtenus par le biais d'initiatives de conservation menées par les communautés persistent dans le temps. Les éléments clés de la durabilité comprennent le financement de la conservation à long terme, un environnement politique favorable et la diffusion/la mise à l'échelle des initiatives.

Mise à l'échelle—la vitesse, les modèles d'adoption et la propagation des politiques, programmes, projets et pratiques de conservation dirigés par la communauté.[182] Peut inclure la croissance d'une pratique dans un lieu et la réplication d'une pratique dans d'autres lieux.

La durabilité des initiatives de conservation menées par les communautés fait référence à la probabilité que les résultats positifs obtenus pour les peuples et pour la nature persistent dans le temps. La durabilité interagit avec les quatre piliers du cadre VCA en fournissant une base solide et un environnement favorable à des résultats durables — de même, les piliers du cadre VCA sont nécessaires pour atteindre certains aspects de la durabilité elle-même. Les éléments clés de la durabilité comprennent le financement de la conservation à long terme, un environnement politique favorable et la diffusion/mise à l'échelle des initiatives.

Financement de la conservation

Voir "Outil 18 : Guide du financement de la conservation" pour orienter le soutien de la portée, de la planification et le développement de solutions de financement de la conservation.

Le financement de la conservation est la pratique consistant à générer, gérer et déployer des ressources financières et à aligner les incitations pour obtenir des résultats en matière de conservation. Il vise à financer l'ensemble des coûts de la conservation — qui ne sont généralement pas entièrement couverts par les initiatives de moyens de subsistance durables — et à maintenir la durabilité financière à long terme. Les moyens de subsistance durables et le financement de la conservation fonctionnent en synergie pour soutenir des résultats doubles pour les peuples et pour la nature. Les moyens de subsistance durables permettent aux personnes de disposer d'un revenu pour répondre à leurs besoins personnels et à ceux de leur ménage, ce qui leur permet de mener une vie sûre et digne, d'encourager la gestion durable des ressources naturelles et de réduire les pressions liées au développement non durable. Le financement de la conservation crée un flux de financement à long terme permettant aux communautés de payer pour la gestion de leurs terres, de leurs eaux et de leurs ressources, en fonction de leur propre vision de l'intendance et de la gestion des ressources naturelles.

Dans la plupart des cas, une combinaison d'instruments financiers à effet de levier est utilisée (par exemple, des incitations commerciales, des frais, des taxes, des subventions, des financements publics et privés, des investissements/obligations). Ce financement est déboursé par le biais de subventions, de paiements basés sur la performance et de microfinancements. Selon un rapport

récent, les caractéristiques clés de solutions de financement de la conservation réussies sont les suivantes : efforts continus de collecte de fonds ; diversification des sources de financement ; rôles et responsabilités clairement répartis au sein de la stratégie de financement ; partenariats avec le secteur privé pour les solutions basées sur les entreprises ; et financement flexible pour répondre aux nouvelles opportunités.[180] En outre, la conclusion du rapport affirme que le succès des initiatives de conservation dirigées par les autochtones et les communautés locales repose sur un financement de la conservation, conçu pour donner aux Peuples autochtones et aux communautés locales les moyens d'agir en tant qu'intendants, et en ne les considérant pas uniquement comme bénéficiaires, où l'« intendance » n'est pas seulement la responsabilité de la gestion des ressources naturelles, mais est comprise comme englobant la propriété, le pouvoir de décision et où la conservation est intégrée dans l'ensemble du tissu social, économique et culturel de la communauté.

Le financement de la conservation est fondamental pour le succès à long terme des initiatives visant à sécuriser les droits, à accroître les capacités, à renforcer la participation au dialogue et à la prise de décision, et à soutenir les moyens de subsistance durables — tout comme les piliers du cadre VCA sont essentiels pour sécuriser et maintenir le financement de la conservation. Par exemple, le financement de la conservation est important non seulement pour sécuriser les droits (par exemple, en permettant la création d'une zone protégée autochtone), mais la sécurisation des droits est souvent une condition d'accès à des financements tels que les prêts bancaires. En outre, le financement à long terme peut permettre de protéger les terres et les eaux communautaires contre les étrangers et de soutenir le transfert de la gestion aux communautés. L'accord sur la forêt pluviale du Grand Ours en est un exemple. Catalysé par de nombreuses années de plaidoyer mené par les Premières nations, l'accord porte sur la désignation d'une vaste zone de haute valeur écologique sur la côte Pacifique du Canada pour la protection et la gestion écosystémique. Par cet accord, les Premières nations jouent un rôle important dans la gouvernance, la prise de décision et la gestion. Rendre cet accord possible nécessitait un engagement financier important, qui a été garanti par un accord de financement de la conservation appelé **"Fonds côtiers."** Ce fonds de dotation permettra de maintenir un soutien à long terme aux efforts de conservation, et comprend un fonds destiné à soutenir les entreprises durables. La reconnaissance formelle et fonctionnelle de la communauté, en tant que propriétaire et gestionnaire des ressources de la région, est l'un des résultats importants de cet accord.

Dans le contexte de la conservation dirigée par la communauté, la réussite d'un financement de la conservation nécessite la capacité à long terme des communautés et institutions locales de jouer un rôle de premier plan dans la génération, la gestion et la distribution du financement. La capacité est requise en ce qui concerne la gestion des relations internes et des relations avec les parties extérieures ; la gestion des terres et des ressources ; la compétence et l'aisance dans l'interaction avec la culture d'entreprise et les processus gouvernementaux ; et la gestion financière sans compromettre la valeur.[180] Le processus d'obtention d'un financement de la conservation implique souvent de soutenir les communautés dans l'élaboration de leurs propres plans d'utilisation de la communauté et des ressources, ce qui conduit à un plus grand leadership et à une autorité décisionnelle sur la façon dont les ressources sont utilisées et allouées. Les donateurs et les ONG relais devraient accorder la priorité au soutien de ce renforcement des capacités. De nombreux mécanismes de financement de la conservation intègrent explicitement des fonds pour soutenir la gouvernance et le renforcement des capacités. Par exemple, des fonds fédéraux sont disponibles pour soutenir la gouvernance et le renforcement des capacités des propriétaires traditionnels de l'aire protégée autochtone de Warddeken en Australie (détenue et gérée par **Warddeken Land Management company**). Les institutions et les structures, créées ou renforcées dans le cadre de la sécurisation du financement de la conservation, peuvent finalement s'impliquer dans d'autres initiatives (par exemple, la santé, les moyens de subsistance, l'éducation, la résolution des conflits), en tirant parti des capacités existantes et construites au fil du temps et en renforçant le contexte général favorable à des résultats fructueux pour les peuples et pour la nature.[180]

Selon une étude récente, en ce qui concerne l'accès efficace au financement de la formalisation de la propriété foncière et de la gestion forestière, l'obstacle le plus fréquemment cité par les organisations autochtones et communautaires locales, réside dans les règles et exigences prohibitives des donateurs.[183] Dans de nombreux cas, celles-ci se rapportent spécifiquement à la reconnaissance juridique des organisations autochtones et communautaires locales et/ou aux stipulations relatives à la gestion des projets et à l'établissement des rapports, qui exigent beaucoup de ressources. De

nombreux donateurs se tournent vers les organisations intermédiaires comme passerelle. Celles-ci, tirant parti de leur statut juridique ainsi que de leurs capacités de gestion de projet et d'administration, négocient des fonds entre les donateurs d'une part, et les Peuples autochtones et les communautés locales d'autre part. Par exemple, en réponse aux difficultés rencontrées pour canaliser les fonds vers les organisations autochtones et communautaires locales, le Fonds pour l'Amazonie (Fundo Amazônia) [I] s'est, dans certains cas, associé à des institutions relais pour réaffecter des fonds et soutenir le projet ainsi que les exigences en matière de rapports des grandes institutions telles que la Banque brésilienne de développement, gestionnaire du fonds. Pour résoudre les difficultés concernant le déploiement des fonds et le respect des exigences des donateurs, les fonds passent parfois par des organisations relais locales. Partenaires de confiance des organisations autochtones et des communautés locales bénéficiaires, ces organisations relais répondent aux exigences fiduciaires. Dans ce travail d'intermédiaire, les organisations qui ont des liens profonds avec la base, en particulier celles ayant un leadership autochtone ou une expérience significative de travail avec les communautés locales, sont les plus sensibles aux besoins et aux priorités des communautés autochtones et locales, et s'avèrent être des intermédiaires plus efficaces pour le financement.[183]

D'une manière générale, les organisations communautaires autochtones et locales considèrent que les ONG relais et les fondations privées sont plus sensibles à leurs priorités que les autres donateurs, et qu'elles sont plus à même de fournir un financement direct. Les avantages connexes des diverses ONG relais comprennent une forte conscience du contexte dans l'octroi des subventions, des partenariats solides avec les organisations autochtones et communautaires locales qui mettent en œuvre les projets, et la compétence de favoriser des conditions politiques favorables pour les projets difficiles. Dans certains cas, les ONG relais ont renforcé ces avantages en intégrant des représentants des communautés autochtones et locales dans leurs organes de gouvernance ou de conseil.[183] D'autres recherches sont nécessaires pour soutenir l'adaptation des processus et des exigences en matière de responsabilité par les donateurs afin de permettre un financement plus direct des organisations des communautés autochtones et locales. Cependant, le fait que les ONG relais mentionnées ci-dessus puissent procurer ces avantages suggère que les donateurs devraient se concentrer sur des domaines importants à cibler, améliorer la coordination et le ciblage avec des intermédiaires de confiance ; réduire les exigences bureaucratiques ; adapter la structuration des mécanismes financiers aux contextes locaux ; et augmenter de manière significative le financement total de la conservation menée par les autochtones et les communautés locales.

Pour des solutions de financement efficaces à long terme, les initiatives qui bénéficient initialement d'une forte implication d'une organisation non gouvernementale (ONG) externe exigent que les capacités locales requises soient en place avant que l'ONG ne se retire. En effet, après la fin d'un partenariat avec une ONG, la gouvernance et les capacités locales devraient en effet être prêtes à continuer pour éviter que la communauté ne subisse des interruptions préjudiciables dans la gestion des ressources naturelles et les flux de financement. Par exemple, Northern Rangelands Trust, un organisme à but non lucratif soutenant la capacité des conservations communautaires dans le nord du Kenya, pilote un programme visant à « diplômer » certaines des conservations qu'il soutient depuis 15 ans, en faisant évoluer la relation vers une plus grande autonomie et autosuffisance des conservations, et en fournissant une formation sur le leadership et la capacité financière pour que les conservations puissent directement demander des financements. L'investissement requis pour la transition, en particulier dans les aires qui commencent avec des capacités extrêmement limitées, ne doit pas être sous-estimé.[180] Les considérations faites pour le financement de la conservation, à savoir le renforcement des capacités de la communauté pour se charger du financement à long terme une fois le retrait de l'ONG effectué, s'appliquent également à la gouvernance des ressources naturelles en général. L'objectif est la transition éventuelle de la gestion du projet vers les communautés (si ce n'est pas déjà le cas), un plan de succession de leadership actif et sain est donc nécessaire pour maintenir la capacité après la transition.

I. Le Fonds pour l'Amazonie est un mécanisme de réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts (REDD+) créé pour collecter des dons destinés à des investissements visant à prévenir, surveiller et combattre la déforestation, ainsi qu'à promouvoir la préservation et l'utilisation durable de l'Amazonie brésilienne.

Politique

La conservation dirigée par les communautés nécessite souvent de coupler un changement de politique avec des actions de gestion des ressources naturelles, dans le cas où les outils juridiques appropriés ne soient pas en place.[184] On doit alors effectuer des changements de politique au niveau local, régional et/ou national pour apporter les conditions favorables à la conservation dirigée par la communauté — plus précisément, pour que les Peuples autochtones et les communautés locales formalisent leurs droits sur les terres, les eaux et les ressources, et codifient leur autorité dans la prise de décision concernant les ressources naturelles.

Par exemple, au Brésil, la Constitution de 1988 a ouvert la voie à la reconnaissance des droits différenciés des populations autochtones, ainsi qu'à la promotion de la création de terres autochtones et d'unités de conservation.[185] Adoptée en 2012, la Politique nationale de gestion environnementale et territoriale des terres autochtones (PNGATI) visait à renforcer la gestion territoriale afin que les Peuples autochtones et leurs organisations représentatives puissent conserver, défendre, gérer, utiliser et gouverner leurs terres pour maintenir leur valeur de conservation et promouvoir le bien-être collectif de leurs peuples. Grâce à cet instrument politique, des plans de gestion territoriale et environnementale sont élaborés par les Peuples autochtones et leurs institutions représentatives. L'élaboration de ces plans se fait par le biais d'un processus participatif et multipartite dont le rôle est de cartographier et délimiter les zones présentant un intérêt environnemental, socioculturel et productif pour les Peuples autochtones, et ce, sur la base de leurs connaissances.

Un autre exemple est la Loi kényane de 2013 sur la conservation de la faune et de la flore sauvages (Wildlife Conservation Act) avec la création d'un cadre définissant et encourageant officiellement la création de réserves — une utilisation reconnue des terres offrant aux communautés des droits améliorés sur les terres et les ressources et un accès aux incitations pour s'engager dans la protection de la faune et de la flore sauvages et d'autres pratiques durables — et fournissant une structure juridique claire pour la conservation dirigée par la communauté.[186] La mise en place de ce cadre a été jumelée à la création de l'Association des conservateurs de la faune du Kenya, une nouvelle association chargée de représenter les réserves dans l'élaboration des politiques au niveau national. Cette loi est l'aboutissement de plus d'une décennie d'efforts pour mettre en place une législation complète et coordonner la contribution des organisations de la société civile environnementale, cependant, sa création était impérative pour créer un contexte favorable à la conservation dirigée par la communauté au Kenya. Dans les exemples du Brésil et du Kenya, les organisations de conservation ont travaillé en partenariat avec les Peuples autochtones et les communautés locales pour plaider en faveur des changements de politique nécessaires, ainsi que pour soutenir le leadership des autochtones et communautés locales dans la mise en œuvre des politiques.

Tout comme un environnement politique favorable est nécessaire pour sécuriser les droits et pour la participation à la prise de décision, il est également essentiel à la mise en place de nombreuses possibilités de moyens de subsistance intéressantes pour les communautés. Les systèmes de paiement pour les services environnementaux (PSE) — les marchés du carbone par exemple — exigent comme condition d'entrée que les droits de propriété soient raisonnablement bien définis et permanents. Outre des droits de propriété clairs, les mécanismes de PSE gérés par le secteur public nécessitent la mise en place de cadres législatifs et réglementaires relativement sophistiqués. Une législation propice pour permettre aux parties de conclure des transactions et un cadre juridique pour l'application des accords sont des conditions préalables générales. De même, pour les moyens de subsistance impliquant des frais d'utilisation, il est nécessaire de revendiquer une zone afin de faire payer les autres pour son utilisation et éventuellement une législation au niveau local ou national, ainsi qu'un organisme légitime qui peut collecter les frais et administrer les fonds.[180]

Les praticiens de la conservation s'associant aux Peuples autochtones et aux communautés locales pour atteindre des objectifs communs en matière de bien-être humain et d'environnement doivent entreprendre un examen détaillé des politiques locales, tribales, régionales et nationales dans le cadre de leur analyse de la situation pendant l'élaboration de la stratégie. Cela inclut, sans s'y limiter, des politiques reconnaissant la souveraineté et les droits différenciés des autochtones, la désignation des compétences en matière de gestion des ressources et de juridiction de

zonage, la création d'organes de gouvernance, de processus multipartites et d'institutions représentatives, et la mise en place de systèmes de PSE. Grâce à ces connaissances, les praticiens de la conservation seront mieux placés pour déterminer si le contexte politique est favorable à la conservation dirigée par la communauté, ou si pour la renforcer, il sera nécessaire de se mobiliser.

Mise à l'échelle et diffusion

Les organisations de conservation sont souvent confrontées à la manière dont la conservation dirigée par la communauté peut être soutenue au-delà de l'échelle locale. La mise à l'échelle et la diffusion de la conservation dirigée par la communauté sont importantes, car : 1) elles permettent l'auto-organisation des Peuples autochtones et des communautés locales en groupes de gouvernance de niveau supérieur pour la participation à la règlementation et à la prise de décision au niveau régional et national, et 2) elles garantissent que l'échelle du groupe de gouvernance correspond à celle du défi de la gestion des ressources naturelles.[187] L'auto-organisation commence à l'échelle locale, et il est essentiel que les groupes de gouvernance qui émergent se nichent dans ceux qui se développent à des échelles plus grandes, en s'appuyant sur la confiance préexistante qui a été établie et en conservant leur autonomie.[70] De cette façon, ils peuvent également tirer parti de la capacité des groupes de gouvernance de niveau supérieur à gérer des problèmes qui peuvent être insolubles au niveau local, tels que la gestion transfrontalière et les conflits entre groupes.[187] Le dialogue multipartite — qui a été abordé dans une section précédente — est un conduit important pour la mise à l'échelle et la diffusion, car il offre aux Peuples autochtones et aux communautés locales la possibilité de s'engager dans des forums de gouvernance et de prise de décision de niveau supérieur, de partager des connaissances et de résoudre des conflits.

La diffusion fait référence à la propagation de la conservation dirigée par la communauté d'un groupe à un autre, ce qui a un impact sur des échelles spatiales plus grandes. Une grande partie de la littérature traitant de la diffusion s'inspire de la théorie de la « diffusion de l'innovation ». En bref, l'information sur une initiative particulière se diffuse des adoptants dont l'expérience a été réussie aux adoptants potentiels par l'échange d'apprentissage et l'influence. Les taux d'adoption précoce sont souvent lents, car le petit nombre d'adoptants initiaux limite la diffusion de l'information. La croissance initiale lente se transforme ensuite en une phase de croissance rapide, car un nombre croissant d'adoptants partagent leurs expériences avec un grand nombre d'adoptants potentiels. Au fil du temps, le taux d'adoption ralentit à nouveau, car le nombre d'adoptants potentiels et volontaires diminue. Finalement, on atteint un point de saturation où tous les individus exposés à l'initiative dans sa conception actuelle, l'ont soit adoptée, soit rejetée.[182] Néanmoins, il est difficile de prédire comment se déroulera l'adoption et quelle sera la force de l'adoption vu ses (lents) taux initiaux. En fait, une étude récente des programmes de conservation communautaires n'a pas trouvé d'exemples d'initiatives ayant atteint une adoption à la fois rapide et à grande échelle, montrant un compromis apparent entre la vitesse d'adoption et la proportion finale d'adoptants.[182] Ce qui implique que l'adoption à grande échelle prend du temps, et confirme l'importance et le temps nécessaire à l'établissement de la confiance et des relations.

Les taux et les modèles de diffusion dépendent généralement de trois facteurs clés : 1) les caractéristiques de la pratique de gestion des ressources naturelles, 2) les communautés elles-mêmes, et 3) le contexte.[188] Par exemple, la diffusion semble se produire plus rapidement lorsque les pratiques simples, cohérentes avec les systèmes de valeurs et de croyances des communautés, où elles peuvent être testées et adaptées aux contextes locaux, et où l'avantage relatif de la pratique est substantiel. La diffusion est également plus probable lorsque les communautés sont déjà familiarisées avec la pratique, qu'elles sont bien connectées au monde extérieur et entre elles, et qu'il existe une concurrence pour développer de nouvelles pratiques. Enfin, la diffusion est plus rapide lorsque des conditions politiques favorables existent pour soutenir la pratique, et que le contexte géographique et culturel est bien aligné avec la pratique.[69,188-189]

Tableau 8 : *Exemples d'activités visant à soutenir les facteurs de diffusion.*[69]

Facteur clé de la diffusion	Exemples d'activités
Pratique de la gestion des ressources naturelles	Soutenir la conception et la mise en œuvre de pratiques compatibles avec les valeurs, les besoins et les expériences vécues des peuples ; synthétiser et intégrer les informations sur les pratiques d'une manière simple à comprendre et à mettre en œuvre ; Accroître la visibilité ou encourager les communautés à partager les informations sur les pratiques et leurs résultats pour faciliter l'apprentissage social.
Communauté	Faciliter les échanges d'apprentissage entre les communautés sur les possibilités de gestion des ressources naturelles ; soutenir le développement de réseaux intercommunautaires et de communautés de pratique ; faciliter et renforcer les capacités de dialogue multipartite.
Contexte	Soutenir l'adoption d'une législation permettant la mise en œuvre d'une conservation dirigée par la communauté ; dans la mesure du possible, soutenir l'identification de la compatibilité entre les pratiques et le contexte[m]

Le tableau 8 décrit certaines des actions que les praticiens de la conservation pourraient entreprendre pour soutenir la mise à l'échelle et la diffusion des pratiques de conservation dirigées par les communautés. Le soutien aux réseaux intercommunautaires et à l'échange d'apprentissage mérite d'être souligné, car ce sont des moyens essentiels pour favoriser la mise à l'échelle et la diffusion et qu'ils s'appuient sur les solides compétences de rassemblement dont disposent de nombreuses organisations de conservation. Si l'on se réfère à la théorie de la « diffusion de l'innovation », l'investissement dans les réseaux intercommunautaires et les échanges d'apprentissage augmente les chances que les adoptants dont l'expérience est réussie entrent en contact avec des adoptants potentiels et soient en mesure de partager leurs expériences, d'éduquer et d'influencer pour accélérer le taux de diffusion. C'était le cas en Amérique du Nord, où le réseau d'agriculture sur brûlis des Peuples autochtones (RABPA) a commencé en 2015 avec un seul paysage dans les territoires ancestraux combinés des tribus Yurok, Hoopa et Karuk du nord de la Californie, puis il s'est agrandi pour inclure des participants de plusieurs pueblos au Nouveau-Mexique, des gestionnaires de terres de la bande Leech Lake des Ojibwés au Minnesota, des Tribus Klamath en Oregon et la tribu Alabama-Coushatta au Texas. Le RABPA est un réseau de soutien des communautés amérindiennes qui ravivent leurs pratiques traditionnelles du feu dans un contexte contemporain. Les activités comprennent la planification stratégique pour la revitalisation de la culture du feu, la formation au feu, notamment les qualifications fédérales et le brûlis contrôlé basé sur la culture, et la promotion de l'apprentissage intergénérationnel. Les premières étapes consistent souvent en la visite de personnes d'une tribu sur le territoire d'une autre. D'autres s'engagent par le biais d'événements où les connexions culturelles au feu sont intégrées dans la formation aux incendies. Enracinée dans l'autodétermination, l'équipe de direction du RABPA guide la croissance du réseau et adapte sa structure pour accueillir de nouveaux paysages tribaux.

m. Il convient de noter que certaines caractéristiques contextuelles ne peuvent ou ne doivent pas être modifiées. L'évaluation de l'analyse de la situation est donc essentielle pour évaluer les conditions écologiques, culturelles et politiques locales et l'applicabilité des pratiques dans ces conditions.

© NICK HALL

Études de cas

Conservation durable grâce aux engagements politiques, à la coordination régionale et au financement durable en Micronésie.

Le Défi de la Micronésie s'étend sur 2,5 millions de miles carrés (1 million d'hectares) d'océan, une zone presque aussi grande que les États-Unis continentaux, et fait vivre environ 450 000 personnes réparties sur 2 000 îles, 12 langues et cinq juridictions. En 2006, les chefs d'entreprise de cinq pays et territoires de la région se sont collectivement engagés à relever le Défi de la Micronésie (MC), à savoir « conserver efficacement au moins 30 % des ressources marines proches du rivage et 20 % des ressources terrestres de la Micronésie ». Ils ont fixé l'année 2020 comme date butoir pour atteindre cet objectif collectif, qui, au cours de la dernière décennie, a mobilisé les efforts de conservation régionaux.

Engagement politique régional

L'engagement politique de haut niveau envers le MC a permis à ces petites nations insulaires dispersées et éloignées de s'unir dans le cadre d'une initiative globale financée qui a augmenté la visibilité au niveau mondial, a fourni un engagement politique pour définir les priorités et a facilité les efforts collectifs (et compétitifs) pour obtenir des gains en matière de conservation. Cet engagement a résisté à de multiples transitions politiques et a permis aux organisations et aux institutions de fournir une assistance technique et financière plus efficace au niveau régional qu'à chaque juridiction individuelle. Trois des cinq juridictions ont institutionnalisé le MC par le biais de politiques, de lois ou de règlements du Réseau des aires protégées (PAN) ainsi que par les bureaux du PAN pour soutenir les efforts du MC. Les deux autres juridictions sont des protectorats américains et ont utilisé une approche de gestion intégrée des côtes alignée sur les lois et systèmes américains.

LÉGENDE DES ICÔNES
Biomes du cadre VCA

TERRESTRE **EAU DOUCE** **CÔTIER**

Financement durable au niveau régional et juridictionnel

Parallèlement aux engagements politiques en matière de conservation, une dotation a été créée et le Micronesia Conservation Trust (MCT) a été désigné pour la gérer. L'approche régionale a permis de négocier des frais de gestion réduits, de générer des options d'investissement plus diversifiées, de soutenir l'engagement des dirigeants et d'obtenir des promesses immédiates de TNC et de Conservation International (CI) qui ont ainsi renforcé la crédibilité de l'effort. Des plans de financement durable ont ensuite été élaborés pour chaque juridiction, identifiant les sources de financement existantes et potentielles par rapport aux coûts totaux de démarrage et de gestion pour atteindre les objectifs du MC. Il a été déterminé que l'écart pourrait être comblé par les intérêts d'investissement d'une dotation de 56 millions USD, en complément des sources locales à développer ou à sécuriser dans chaque juridiction. En décembre 2020, le fonds de dotation total a atteint près de 25 millions USD.

Chaque juridiction a poursuivi des activités pour obtenir des fonds supplémentaires. Palau a mis en place un mécanisme pour débourser les fonds du MC aux sites PAN, généralement gérés par les communautés locales, les organisations communautaires ou les ONG, selon certains critères. La taxe verte touristique de Palau a également été établie pour générer des fonds supplémentaires. Un modèle similaire est en cours de développement dans les États fédérés de Micronésie et la République des Îles Marshall. Dans toute la région, des mécanismes de financement communautaires supplémentaires ont été développés dans des zones de projet spécifiques, tels qu'une servitude de conservation et un fonds de dotation, et neuf accords de conservation « One Reef » qui fournissent aux communautés participantes un soutien financier continu pour la gestion des ressources marines proches du rivage.

Depuis le lancement du MC, des estimations prudentes montrent que les ONG partenaires (MCT et TNC) ont mobilisé environ 45 millions USD de subventions pour soutenir la mise en œuvre du MC dans la région, et que les juridictions ont également mobilisé environ 17,5 millions USD de subventions.

Progrès et résultats

Une évaluation menée en 2020 a identifié plusieurs possibilités de renforcer les progrès et la mise en œuvre du MC. Par exemple, des investissements plus importants dans l'infrastructure des MC amélioreraient la coordination, la communication et la collaboration au niveau régional. Cela inclut un leadership de l'exécutif dédié au mécanisme de coordination, des termes et des rôles clairement définis, des processus de gouvernance renforcés à travers les plateformes régionales, et une approche ou un plan plus formellement coordonné avec les agences, organisations et partenaires juridictionnels pour atteindre les objectifs du MC. En outre, une approche de planification plus ascendante pourrait accroître l'engagement des dirigeants des juridictions — y compris le législateur/cabinet, les dirigeants des agences et les leaders traditionnels — dans la conception initiale et le lancement, renforcer l'alignement sur les priorités locales et communautaires et accélérer l'institutionnalisation du MC dans les juridictions. Enfin, un système de rapports et de communications plus solide et transparent en matière de financement durable, qui fournisse à chaque administration un examen annuel de sa dotation, des avantages tirés et d'autres activités de collecte de fonds et de développement des capacités, pourrait contribuer à atténuer les frustrations liées à la non-réalisation des objectifs des plans de financement durable à l'échelle locale et régionale.

Les leçons apprises pour cette étude de cas sont basées sur une évaluation du Défi Micronésie Challenge complétée par l'auteur principal Meghan Gombos lors de l'atteinte de l'échéance de 2020. L'évaluation et le document de synthèse ont été financés par TNC et la Communauté des zones gérées et protégées des îles du Pacifique, et sont un produit du comité de pilotage du Défi Micronésie.

Outils et ressources

OUTIL 18 : GUIDE — GUIDE DU FINANCEMENT DE LA CONSERVATION

Le guide du financement de la conservation de la Conservation Finance Alliance (CFA) offre des définitions détaillées des mécanismes de financement de la conservation ; des conseils détaillés sur la façon de mettre en œuvre des mécanismes de financement spécifiques, y compris des tableurs-outils de planification stratégique, des tableurs-outils d'évaluation de la faisabilité, des tableurs-outils de conception de mécanismes financiers et des informations sur l'évaluation des ressources ; des études de cas ; et des guides, modèles et référentiels de planification commerciale. Les outils de la CFA doivent être utilisés conjointement avec le Cadre VCA et le Guide des droits humains de TNC.

OUTIL 19 : DIAGNOSTIC - CARACTÉRISTIQUES CLÉS ET CONDITIONS FAVORABLES À UN FINANCEMENT EFFICACE

Un certain nombre de conditions favorables ainsi que des caractéristiques de stratégie et de conception sont essentielles pour un financement efficace de la conservation par les Peuples autochtones et les communautés locales. Cet outil permet d'évaluer la présence des conditions et caractéristiques essentielles d'un financement efficace. Pour ce faire, il suffit de répondre à chaque point de la liste de contrôle. Cette évaluation peut également soutenir les efforts visant à évaluer la viabilité des opportunités de financement, à informer la conception des stratégies et des mécanismes financiers, et à déterminer les priorités pour soutenir les activités appropriées de renforcement des capacités en partenariat avec les Peuples autochtones et les communautés locales. Cet outil doit être utilisé en discussion et en collaboration avec la communauté, ou ses institutions représentatives, et les experts concernés.

Annexe

Ressources supplémentaires

Garantir les droits sur les terres, les eaux et les ressources.

LandMark

Une plateforme mondiale interactive en ligne, hébergée par l'Institut des ressources mondiales (WRI) et l'Initiative pour les droits et les ressources (RRI), fournit des cartes et d'autres informations essentielles sur les terres détenues et utilisées collectivement par les Peuples autochtones et les communautés locales. Comprend des données sur les régimes fonciers formels et informels, des indicateurs de sécurité juridique des terres, des pressions de développement et d'autres informations pertinentes.

L'indice mondial des droits de propriété (Prindex)

Un indicateur mondial de la perception des citoyens de la sécurité des droits de propriété, une initiative conjointe de l'Alliance mondiale pour les terres et de l'Institut de développement d'outre-mer. Destiné à surveiller et à encourager la bonne gouvernance des droits de propriété tout en se concentrant sur la perception, mais ne reflète pas nécessairement le statut juridique.

Guide à l'intention des facilitateurs pour la protection des terres communautaires NAMATI : Cartographie et enregistrement des terres communautaires

Section intitulée « Harmonisation des frontières et documentation des terres communautaires », pages 133-176. Ce chapitre décrit la façon d'aider les communautés à réaliser des croquis participatifs de leurs terres, à résoudre les litiges et les conflits fonciers liés à leurs terres communautaires, puis à documenter les limites convenues à l'aide de diverses formes de preuves physiques, notamment des accords signés avec les voisins, des arbres de délimitation ou autres marqueurs, et des coordonnées de localisation.

Leadership fort, gouvernance et capacité de gestion

Carte de score communautaire (CSC) de CARE et approche d'analyse et d'action sociale (SAA)

Ces ressources ont été suggérées par les examinateurs multisectoriels (santé, éducation et développement) du cadre VCA et du projet « Chaînes de résultats et base de données factuelles » comme potentiellement utiles pour les programmes visant à appliquer une approche de responsabilisation axée sur la communauté pour l'évaluation et l'amélioration de la prestation des programmes (CSC) ; et une approche participative pour explorer les facteurs sociaux ayant un impact négatif sur les membres de la communauté, ce, dans l'optique de favoriser l'équité des genres dans la conception et la mise en œuvre des programmes (SAA). De telles approches peuvent favoriser la confiance entre les communautés et les praticiens de la conservation en mettant en lumière des considérations importantes pour la conception et la mise en œuvre des projets, telles que : les priorités valorisées et prises en compte sont-elles celles d'une partie prenante en particulier ? Y a-t-il un consensus sur les priorités parmi l'ensemble des parties prenantes ? Les priorités identifiées trouvent-elles un écho dans

l'ensemble de la communauté ? Comprennent-elles la diversité des besoins et des priorités exprimés ? Saisissent-elles les besoins et les intérêts des personnes les plus marginalisées et sous-représentées de la communauté ?

Guide à l'intention des facilitateurs pour la protection des terres communautaires de NAMATI

Cette ressource contient des orientations en matière de meilleures pratiques concernant de nombreuses actions potentielles suggérées dans la section des outils et des ressources de renforcement des capacités (Pilier 2), y compris la façon de travailler avec les leaders communautaires, d'impliquer les femmes et les groupes marginalisés, de mener une vision communautaire, de soutenir l'aménagement du territoire, de documenter les terres communautaires, de résoudre les conflits, et de poursuivre l'enregistrement et la formalisation des revendications foncières communautaires.

Outil d'auto-évaluation institutionnelle : Un outil pour renforcer les organisations à but non lucratif

Outre le renforcement des capacités des communautés, TNC soutient depuis longtemps les capacités des organisations de la société civile et des organisations à but non lucratif dont le travail a un impact direct sur les Peuples autochtones et les communautés locales. Cette ressource peut être utilisée pour évaluer notre propre capacité ainsi que celle des organisations de la société civile et partenaires à but non lucratifs, y compris l'évaluation de leur vision et de leur planification stratégiques, de leur leadership, de leur gestion organisationnelle, de leurs ressources humaines, du développement de leurs ressources, de leur gestion financière, de la création de groupes d'intérêt et de leur capacité programmatique.

Ressource TNC à l'usage des praticiens du projet « Chaînes de résultats et base de données factuelles » (RCEB) : Chaînes de résultats interactives et description de certains piliers du cadre VCA

Cette ressource fournit trois chaînes de résultats pertinentes pour le renforcement des capacités (ainsi que pour les moyens de subsistance durables), et contient des détails supplémentaires, un menu d'indicateurs potentiels, et des suggestions d'outils et de ressources pour évaluer et renforcer la confiance avec et au sein des communautés (pages 24-33), ainsi que l'efficacité des leaders et institutions communautaires (pages 34-42).

Outil d'auto-évaluation de la gouvernance de TNC

Cette ressource fournit un outil développé par l'équipe de TNC en Australie du Nord à l'usage des partenaires communautaires pour évaluer l'efficacité de leurs propres leaders et institutions communautaires.

Efficacité du dialogue et de la prise de décision

Le Guide MSP : Comment concevoir et faciliter des partenariats multipartites

Le guide propose une feuille de route pour la conception et la facilitation des partenariats multipartites (MSP). Il ne s'agit pas d'un livre de recettes, mais plutôt d'une présentation générale. L'intérêt de ce guide vient de son cadre sous-jacent qui permet de comprendre et faciliter les MSP. Ce cadre relie la théorie à la pratique et fournit un modèle et un ensemble de principes pour guider la conception des MSP, des conseils sur la facilitation et un ensemble d'outils de processus participatifs.

Le guide des outils MSP : Soixante outils pour faciliter les partenariats multipartites

Pour accompagner le Guide MSP sur la manière de concevoir et de faciliter des partenariats multipartites efficaces, le guide d'outils propose 60 outils de processus servant différents objectifs, sélectionnés par les auteurs pour leur utilité notable dans le soutien aux processus MSP.

Vers de nouveaux contrats sociaux : Utiliser les processus de dialogue afin de promouvoir le changement social

Cette boîte à outils est conçue pour stimuler la réflexion sur le potentiel et les limites des processus multipartites dans la promotion du changement sociopolitique et fournit des outils et des ressources pratiques pour faciliter l'utilisation des processus de dialogue de manière nouvelle. Cette boîte à outils est principalement destinée à la société civile, notamment aux petites organisations opérant au niveau local, dans le but d'ajouter la perspective de la société civile aux initiatives multipartites. Disponible également en téléchargement en français, espagnol et en arabe.

Collaboration intersectorielle pour lutter contre la déforestation tropicale

Au cœur de ce document se trouve un ensemble de questions diagnostiques pour aider les programmes juridictionnels à concevoir et à évaluer la collaboration intersectorielle et son soutien de base. Les questions sont divisées en six sections : conditions initiales, résultats, dynamique de la collaboration, structure de la collaboration, soutien de l'ossature et responsabilités.

Moyens de subsistance durables

Planification équilibrée des territoires

La planification équilibrée des territoires (HCP) est une adaptation des normes ouvertes (OS) développée pour être utilisée dans des situations participatives et interculturelles, généralement avec des communautés autochtones. Pour le rendre plus accessible, le langage du système d'exploitation a été traduit en termes plus simples, un système de codage par couleur a été adopté et un organigramme expliquant comment toutes les étapes s'imbriquent a été ajouté pour plus de clarté. Développé et testé en Australie, et les coachs les plus expérimentés dans son utilisation étant également australiens, il a été néanmoins utilisé avec beaucoup de succès en Amérique et en Asie. L'ensemble complet des fichiers PowerPoint et des exercices associés pour l'organisation d'un atelier de formation sur le HCP est accessible ci-dessus.

Évaluation d'entreprises axées sur la communauté qui soutiennent les moyens de subsistance durables en partenariat avec les Peuples autochtones et les communautés locales

L'objectif de cette étude était d'identifier, d'évaluer et de synthétiser les leçons tirées d'exemples d'entreprises et d'investissements axés sur la communauté qui soutiennent les moyens de subsistance économiques, le bien-être humain et les résultats environnementaux pour les Peuples autochtones et les communautés locales dans diverses parties du monde. Les leçons tirées de ces exemples fournissent des orientations sur la conception et le financement de modèles de moyens de subsistance communautaires et aident les organisations dont le but est de renforcer les efforts existants ou de lancer de nouvelles initiatives liées aux moyens de subsistance durables.

Manuel sur l'amélioration et la diversification des moyens de subsistance durables (SLED)

Ce manuel fournit un ensemble de lignes directrices à l'usage des praticiens du développement et de la conservation pour soutenir les communautés dans l'amélioration et la diversification de leurs moyens de subsistance. Pour ce faire, le SLED travaille avec les Peuples autochtones et les communautés

locales afin d'identifier et de développer des opportunités de changement positif dans leurs moyens de subsistance, en se basant sur leurs forces et leurs capacités, en tenant compte des facteurs qui favorisent ou entravent le changement des moyens de subsistance tout en reflétant les aspirations et les espoirs des peuples pour l'avenir. Bien que la méthodologie soit rédigée en tenant compte des récifs coralliens et des pêcheries côtières, elle peut être appliquée largement, partout où les ressources naturelles sont confrontées à une dégradation due à une utilisation humaine non durable.

Manuel d'analyse et de développement du marché pour les entreprises communautaires d'arbres et de produits forestiers et directives à l'intention des facilitateurs de terrain.

L'analyse et le développement du marché (MA&D) conviennent aux entreprises basées sur des produits de ressources naturelles qui doivent être protégés ou conservés, car ils relient la gestion participative des ressources naturelles et les activités de conservation aux opportunités de génération de revenus. Une MA&D approfondie peut offrir un large éventail de possibilités pour comprendre les systèmes de marché pertinents et contribuer ainsi à éviter l'échec des entreprises. Bien que la méthodologie ait été rédigée en mettant l'accent sur les forêts, l'approche a également été appliquée avec succès à des projets liés au tourisme communautaire, aux produits agricoles, aux initiatives d'élevage et à la pêche côtière.

Communautés, conservation et moyens de subsistance

Ce livre reflète les résultats de plus d'une décennie d'études axées sur les communautés, la conservation et les moyens de subsistance, par le biais du Réseau communautaire de recherche sur la conservation (CCRN), une initiative mondiale qui implique un large éventail d'organisations autochtones, universitaires, communautaires et non gouvernementales (ONG). Comme nous le verrons dans ce livre, les liens entre la conservation et les moyens de subsistance apparaissent dans des systèmes « socio-écologiques » sous-jacents. Ancrés dans les différentes significations et motivations de la conservation, ils conduisent à un large éventail de résultats en matière de biodiversité et de moyens de subsistance, mais sont affectés par des questions de pouvoir et de gouvernance.

Bonnes pratiques pour s'engager auprès des communautés touchées par les projets de développement commercial : Un document d'orientation interne sur les leçons apprises pour The Nature Conservancy

Ce rapport est destiné à servir de document d'orientation interne à l'usage des praticiens de TNC qui envisagent de s'impliquer, ou s'engagent activement, dans des projets de développement par la conception (DbD) ou d'autres projets communautaires face à un développement proposé ou en cours. Le rapport se compose de quatre sections principales, dont (1) une vue d'ensemble des positions et des engagements de Conservancy en matière de bien-être humain et d'engagement communautaire, (2) une analyse documentaire abrégée mettant en évidence les meilleures pratiques reconnues en matière d'engagement avec les communautés dans le cadre de projets d'extraction, (3) des études de cas représentatives de Conservancy résumant les expériences et les leçons apprises en matière d'engagement avec les communautés dans le cadre de projets de développement, et (4) des recommandations générales à l'usage des praticiens de la conservation fondées sur l'analyse de la littérature et des expériences de Conservancy.

Avantages équitables, impacts et inclusion

Manuel d'apprentissage et d'action participatifs de l'Institut international pour l'environnement et le développement sur **la biodiversité et la culture : Explorer les protocoles, les droits et le consentement de la communauté.** Consulter notamment la section 16, pages 179-183, l'article intitulé « Understanding and facilitating a biocultural community protocol process » (« Comprendre et faciliter le processus de protocole d'une communauté bioculturelle) par Holly Shrumm et Harry Jonas.

En plus des trois phases d'intégration du genre dans la conservation, le personnel de la conservation doit être conscient de la prévalence de la violence basée sur le genre (VBG) dans le monde, et informé sur la manière d'y répondre et d'adopter des approches équitables ne créant pas involontairement ou n'exacerbant pas les situations de violence. L'UICN et le Département d'État américain proposent des informations sur **Qu'est-ce que la violence basée sur le genre (VBG) ?** et RAINN fournit des informations sur **Conseils pour parler avec les survivant(e)s d'agressions sexuelles.** Ces deux ressources sont également disponibles en chinois, français, indonésien, mongol, portugais, espagnol, et Swahili.

Comme souligné tout au long de ce document, il est primordial d'adopter une approche culturellement sensible à l'intégration de l'équité des genres, ce qui souligne l'importance d'une analyse de genre solide et participative. Il existe également d'autres ressources utiles sur la sensibilité culturelle dans l'intégration de l'équité des genres, par exemple les **Notes d'information des Nations unies sur le genre et les Peuples autochtones**.

En ce qui concerne la question de l'équité des genres dans les droits relatifs aux terres, aux eaux et aux ressources naturelles en particulier : Le site internet de l'Initiative pour les droits et les ressources **Gender Justice** comprend les meilleures pratiques législatives pour garantir les droits des femmes sur les terres communautaires, décrit les facteurs qui contribuent à renforcer avec succès les droits des femmes autochtones et rurales à gouverner les terres communautaires, et explique la manière d'utiliser le droit international pour faire progresser les droits fonciers des femmes dans le cadre de REDD+. L'Institut des ressources mondiales propose un **rapport d'étude de cas** sur les facteurs favorables à la sécurité des femmes et aux règlements fonciers détenus collectivement, disponible en anglais, espagnol, français, arabe, indonésien et népalais.

Connexion forte à la connaissance et au lieu

Living Tongues Institute for Endangered Languages (Institut des langues vivantes)

Une organisation qui soutient les locuteurs qui sauvent leurs langues de l'extinction par le biais de l'activisme, de l'éducation et de la technologie. Les équipes de recherche documentent les langues et les pratiques culturelles menacées, publient des études scientifiques, organisent des ateliers de formation numérique pour renforcer les capacités des activistes linguistiques et collaborent avec les communautés pour créer des ressources linguistiques qui serviront de base à la revitalisation des langues.

Lignes directrices pour la prise en compte des savoirs traditionnels dans les initiatives de lutte contre le changement climatique

Ces lignes directrices ont pour but d'examiner l'importance des connaissances traditionnelles (CT) en relation avec le changement climatique et les risques potentiels pour les Peuples autochtones des États-Unis, à titre d'exemple pour le partage des TK dans les initiatives fédérales et autres initiatives non autochtones en matière de changement climatique. Ces lignes directrices doivent servir à l'élaboration de protocoles spécifiques en consultation directe et étroite avec les Peuples autochtones.

Institut des sciences intégratives et de la santé —L'approche à double regard

Ce site internet comprend des articles, des présentations, des vidéos et des exemples permettant de comprendre et d'appliquer l'« approche du double regard » de l'ancien Dr Albert Marshall. L'« Approche du double regard » consiste à regarder avec les forces des connaissances et les manières de connaître autochtones, et parallèlement de regarder avec les forces des connaissances et les manières de connaître occidentales au bénéfice de tous.

Résultats durables pour les peuples et pour la nature

Financement de la conservation pour les programmes de conservation avec les Peuples autochtones et les communautés locales

L'objectif général de cette étude est d'explorer les options permettant de générer des niveaux de financement suffisants sur des périodes prolongées afin que les Peuples autochtones et les communautés locales aient la capacité financière de continuer à gérer efficacement leurs ressources naturelles. L'objectif est d'identifier des modèles et des exemples de financement durable utilisés dans des projets de conservation associés aux autochtones et aux communautés locales dans le monde entier et de les évaluer pour faciliter leur reproduction et leur adaptation. L'étude vise également à partager les connaissances sur les modèles de financement durable réussis parmi les Peuples autochtones et les communautés locales et à fournir des orientations sur les sources d'investissement public et privé pour pouvoir les développer.

Ressources financières clés supplémentaires

Ce dossier propose une collection de ressources supplémentaires pour soutenir le financement de la conservation par les Peuples autochtones et les communautés locales. Cela inclut des ressources de formation ainsi que des catalogues d'informations sur les solutions de financement à travers une diversité de types d'instruments, de géographies, d'écosystèmes et de secteurs. Un document de synthèse donne un aperçu des ressources proposées.

Paquet R : Keyplayer

Cette ressource fournit une bibliothèque de fonctions permettant aux utilisateurs de R (un logiciel de programmation gratuit) d'effectuer une analyse de réseau social afin d'identifier les nœuds clés de réseau parmi les leaders communautaires existants et les points d'injection essentiels pour promouvoir la détermination et la diffusion des programmes de conservation.

Conservation communautaire des eaux douces

Guide du praticien de l'eau douce pour le cadre VCA

La conservation de la biodiversité des systèmes d'eau douce de la planète est d'une importance capitale pour les peuples et communautés du monde entier. Toutefois, la nature même des ressources en eau douce pose des difficultés uniques à leur gestion durable, notamment dans des conditions de stress. L'ampleur, la variabilité et l'imprévisibilité des ressources et de ceux qui interagissent avec elles sont déconcertantes. À cette complexité fondamentale s'ajoutent des facteurs tels que les revendications concurrentes en matière de ressources, l'allocation excessive des ressources disponibles, les dynamiques politiques et de pouvoir, les disparités sociales et culturelles et les contraintes économiques. Ce guide vise à mieux comprendre comment les communautés peuvent gérer durablement les ressources en eau douce en appliquant le cadre VCA. Note : ce guide a été incorporé dans la rédaction du VCA 2.0 afin d'assurer une couverture adéquate et l'inclusion des contextes et perspectives de l'eau douce, et des principaux concepts. Également disponible en français, portugais et espagnol.

Évaluation de l'efficacité de la conservation communautaire des ressources en eau douce[n]

Cette revue systématique examine la littérature évaluée par les pairs pour évaluer l'efficacité des approches communautaires dans les écosystèmes liés à l'eau douce. L'examen indique que les études sur la conservation communautaire en eau douce sont limitées en nombre et en représentativité. Bien que des résultats positifs pour la biodiversité et le bien-être humain soient couramment rapportés, les limites dues à la conception des études restreignent la capacité de déduire l'importance ou la cause de ces effets. Dans l'ensemble, l'analyse relève plusieurs lacunes dans les recherches disponibles, notamment en ce qui concerne les régions géographiques, les types d'écosystèmes d'eau douce, les types d'interventions et les types de résultats en matière de bien-être environnemental et humain. Compte tenu de l'importance des ressources en eau douce pour les peuples autochtones et les communautés locales, cette étude met en évidence le besoin crucial de générer des données factuelles dans des contextes plus diversifiés afin de déterminer plus clairement si et comment les projets communautaires peuvent être plus efficaces.

Cadre de planification du secteur de l'électricité

L'un des impacts les plus importants sur les écosystèmes d'eau douce et les personnes qui dépendent de leurs services écosystémiques est la construction de barrages. Nous avons évalué les possibilités pour les communautés d'avoir une voix dans la planification du secteur de l'énergie et décrivons un cadre pour la participation communautaire.

Engager les communautés dans la création et la gestion d'aires protégées d'eau douce

Ce rapport a été élaboré afin d'examiner les meilleures pratiques en matière de collaboration avec les Peuples autochtones et les communautés locales pour l'établissement et la cogestion des aires protégées d'eau douce. Il comprend les meilleures pratiques en matière d'identification et d'engagement des parties prenantes, d'établissement de règles, de suivi, d'application, de résolution des conflits, de développement de structures de leadership et de prise en compte des éléments de sécurité de la propriété de l'eau.

Conservation communautaire dans les zones de pénurie d'eau[o]

La moitié de la population mondiale vit dans des endroits exposés à un risque de pénurie d'eau. Un tiers de l'ensemble des rivières, lacs et aquifères est fortement exploité, avec au moins 75 % de l'eau extraite pour l'utilisation humaine. La colonisation et la dépossession de l'accès à la terre et à l'eau ont affecté de manière disproportionnée les Peuples autochtones et les communautés locales. Dans ce rapport interne, nous explorons certains des attributs uniques de la pénurie d'eau et nous nous plongeons dans cinq études de cas en Inde, aux États-Unis, au Pérou et en Australie pour identifier les meilleures pratiques permettant d'élever la voix des communautés dans la prise de décision sur la pénurie d'eau et mise à l'échelle des gains équitables pour les peuples et pour la nature. Nous concluons par une analyse des leçons tirées de ces cas et des considérations clés pour l'usage des praticiens de la conservation.

---

n. Un manuscrit a été soumis pour publication en janvier 2022. Pour la dernière version, veuillez contacter Nathan Karres (nkarres@tnc.org).

o. Pour accéder au rapport interne complet, veuillez contacter Caitlin Doughty (caitlin.doughty@tnc.org).

Références

1. The Nature Conservancy. (2022). “Évaluation des caractéristiques des communautés locales dans les géographies prioritaires de conservation gérées par les communautés”.

2. Martinez Cobo, J. R. (1982). (1982). *Étude du problème de la discrimination à l'égard des populations indigènes. Conseil économique et social des Nations Unies ; Commission des droits de l'homme*. https://www.un.org/esa/socdev/unpfii/documents/MCS_v_en.pdf

3. Nations Unies. (2007). *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*. https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/11/UNDRIP_E_web.pdf

4. Garnett, S.T., Burgess, N.D., Fa, J.E., Fernández-Llamazares, Á., Molnár, Z., Robinson, C.J., Leiper, I. (2018). Un aperçu spatial de l'importance mondiale des terres indigènes pour la conservation. *Nat. Sustain*, 1, 369–374.

5. Initiative sur les droits et les ressources. (2020). Estimation de la superficie des terres et territoires des peuples autochtones, des communautés locales et des Afro-descendants où leurs droits n'ont pas été reconnus, 1-32.

6. Rights and Resources Initiative, Woods Hole Research Center, et World Resources Institute. (2016). Vers une base de référence mondiale du stockage du carbone dans les terres collectives : Une analyse actualisée des contributions des peuples autochtones et des communautés locales à l'atténuation du changement climatique.

7. Sobrevila, Claudia. (2008). *Le rôle des peuples indigènes dans la conservation de la biodiversité : Les partenaires naturels mais souvent oubliés*. Washington, DC :

8. Banque mondiale. Groupe de la Banque mondiale. (2012). *Hidden Harvest : The Global Contribution of Capture Fisheries (anglais)*. Washington, D.C. http://documents.worldbank.org/curated/en/515701468152718292/Hidden-harvest-the-global-contribution-of-capture-fisheries

9. Stevens, C., Winterbottom, R., Springer, J., et Reytar, K. (2014). *Garantir les droits, combattre le changement climatique*.

10. Schuster, R., Germain, R. R., Bennett, J. R., Reo, N. J., & Arcese, P. (2019). La biodiversité des vertébrés sur les terres gérées par les autochtones en Australie, au Brésil et au Canada est égale à celle des zones protégées. *Sciences et politiques de l'environnement*, *101*, 1-6.

11. Detoeuf, D., Wieland, M, Cowles, P. et Wilkie, D. (2020). L'outil de gouvernance des ressources naturelles - Version 2. WCS Bronx, NY et USAID Washington, D.C. USA

12. Chaskin, R. J. (2001). Renforcement des capacités communautaires. *Revue des affaires urbaines*, 36(3), 291–323. doi : 10.1177/10780870122184876

13. Moore, S. A., Severn, R. C., & Millar, R. (2006). Un modèle conceptuel de la capacité des communautés à obtenir des résultats en matière de conservation de la biodiversité. *Recherche géographique*, *44*(4), 361–371. doi : 10.1111/j.1745-5871.2006.00407.

14. Wongbusarakum, Supin, Erin Myers Madeira, Herlina Hartanto. (2014). Renforcer les impacts sociaux des programmes de paysages durables : Un guide du praticien pour renforcer et suivre les résultats en matière de bien-être humain. The Nature Conservancy. Arlington, VA.

15. Berkes, F., Folke, C., & Colding, J. (Eds.). (2000). *Lier les systèmes sociaux et écologiques : pratiques de gestion et mécanismes sociaux pour renforcer la résilience*. Cambridge University Press.

16. Fariss B, DeMello N, Powlen KA, Latimer CE, Masuda Y, Kennedy CM. (2021). Identification des catalyseurs de succès dans la conservation communautaire. Biologie de la conservation : En cours de révision.

17. Wildcat, D. R. 2009. *Alerte rouge ! Sauver la planète avec les connaissances indigènes*. Golden, Colo : Fulcrum.

18. Institut First Alaskans. (2017). Plan stratégique 2017-2021. https://firstalaskans.org/wp-content/uploads/2021/03/FAI-2017-2021-Strategic-Plan-files.pdf

19. Schlager, E., & Ostrom, E. (1992). Régimes de droits de propriété et ressources naturelles : Une analyse conceptuelle. *Land Economics*, 68(3), 249–262. https://doi.org/10.2307/3146375

20. Organisation des États américains. Assemblée générale. Session ordinaire. ((46e : 2016 : Santo Domingo, République dominicaine).

21. FAO. (2002). Qu'est-ce que le régime foncier ? Dans M. Cox (Ed.), *Land Tenure and Rural Development*. Rome : Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.

22. FAO. (2012). Directives volontaires sur la gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale. Rome : Organisation pour l'alimentation et l'agriculture.

23. Sjaastad, E., & Bromley, D. W. (2000). Les préjugés sur les droits de propriété : Sur l'individualisme, la spécificité et la sécurité dans les régimes de propriété. Revue des politiques de développement, *18*(4), 365–389. https://doi.org/10.1111/1467-7679.00117

24. Sikor, T., He, J., & Lestrelin, G. (2017). Régimes de droits de propriété et ressources naturelles : Une analyse conceptuelle revisitée. *Développement mondial*, 93, 337–349. https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2016.12.032

25. Arnot, C. D., Luckert, M. K. K., & Boxall, P. C. C. (2011). Qu'est-ce que la sécurité d'occupation ? Implications conceptuelles pour l'analyse empirique. *Land Economics*, *87*(2), 297–331. https://doi.org/ISSN 0023-7639

26. Masuda, Y. J., Kelly, A., Robinson, B. E., Holland, M. B., Bedford, C., Childress, M., ... Veit, P. (2019). *Comment les praticiens caractérisent-ils la sécurité foncière ?*

27. Tseng, T.-W. J., Robinson, B. E., Bellemare, M. F., BenYishay, A., Blackman, A., Boucher, T., ... Masuda, Y. J. (2021). Influence des interventions en matière de régime foncier sur le bien-être humain et les résultats environnementaux. *Nature Sustainability*, *4*(3), 242–251. https://doi.org/10.1038/s41893-020-00648-5

28. Hajjar, R., Oldekop, J. A., Cronkleton, P., Newton, P., Russell, A. J., & Zhou, W. (2021). Une analyse globale des résultats sociaux et environnementaux des forêts communautaires. *Nature Sustainability*, *4*(3), 216-224.

29. Seymour, F., La Vina, T., & Hite, K. (2014). Preuves liant la tenure au niveau communautaire et l'état des forêts : une bibliographie annotée. *Alliance pour le climat et l'utilisation des terres.*

30. Blackman, A., & Veit, P. (2018). d Les communautés autochtones d'Amazonie réduisent les émissions de carbone forestier. *Économie écologique*, 153, 56-67.

31. Alchian, A. A., & Demsetz, H. (1973). Le paradigme des droits de propriété. *The Journal of Economic History*, 33(1), 16–27. https://doi.org/10.1017/S0022050700076403

32. Joireman, S. F. (2008). Le mystère de la formation du capital en Afrique sub-saharienne : Femmes, droits de propriété et droit coutumier. Développement mondial, 36(7), 1233–1246. https://doi.org/10.1016/j.worlddev.2007.06.017

33. Robinson, B. E., Masuda, Y. J., Kelly, A., Holland, M. B., Bedford, C., Childress, M., ... Veit, P. (2017). Incorporer la sécurité foncière dans la conservation. *Lettres de conservation*. https://doi.org/10.1111/conl.12383

34. Soto, H. de. (2001). Le mystère du capital. *Finance et développement, une publication trimestrielle du Fonds monétaire international*, *38*(1), 29–30. Récupéré de http://www.imf.org/fandd

35. Easterly, William. (2008). "Institutions : Top Down ou Bottom Up ?" *American Economic Review*, 98 (2) : 95-99.

36. Jayachandran, S., De Laat, J., Lambin, E. F., Stanton, C. Y., Audy, R., & Thomas, N. E. (2017). Argent contre carbone : Un essai randomisé de paiements pour les services écosystémiques afin de réduire la déforestation. *Science*, *357*(6348), 267–273. https://doi.org/10.1126/science.aan0568

37. Zhang, W., ElDidi, H., Swallow, K. A., Meinzen-Dick, R. S., Ringler, C., Masuda, Y. J., & Aldous, A. (2020). *Gestion communautaire des ressources en eau douce : Un guide des praticiens pour appliquer le cadre de voix, de choix et d'action de TNC*. https://doi.org/10.2499/p15738coll2.133692

38. Hale, L.Z. et J. Rude (eds.). (2017). Tirer les leçons des 30 années d'expérience de la Nouvelle-Zélande en matière de gestion des pêches dans le cadre d'un système de gestion des quotas. The Nature Conservancy, Arlington, Virginie, États-Unis.

39. FAO et WorldFish. (2021). *Caractéristiques et performances de la cogestion des pêches en Asie ; Synthèse des connaissances et des études de cas : Bangladesh, Cambodge, Philippines et Sri Lanka*. Bangkok. https://doi.org/10.4060/cb3840en

40. Northern Rangelands Trust. (2018) Plan stratégique du Northern Rangelands Trust : 2018-2022. Kenya. https://static1.squarespace.com/static/5af1629f12b13f5ce97ca0b5/t/5bc5f774e2c483f6ec5eafd4/1539700631074/Strategic+Plan.2018-22.FINAL_LOWRES.pdf

41. Agrawal, A., et Ostrom, E. (2001). Action collective, droits de propriété et décentralisation de l'utilisation des ressources en Inde et au Népal. *Politique Adn Société*, *485–514*.

42. Bodin, Ö. (2017). Gouvernance environnementale collaborative : Réaliser une action collective dans les systèmes socio-écologiques. Dans Science. doi : 10.1126/science.aan1114

43. Colfer, C. J. P. (2007). *Règles simples pour catalyser l'action collective dans les contextes de gestion des ressources naturelles*. 19. Retrieved from http://www.cifor.cgiar.org/Knowledge/Publications/Detail.htm?&pid=2252&pf=1

44. Olson, M. (1965). *La logique de l'action collective : Les biens publics et la théorie des groupes*. Cambridge, MA : Harvard University Press.

45. Ostrom, E., Gardner, R., & Walker, J. (1994). *Rules, Games, and Common-pool Resources* (E. Ostrom, R. Gardner, & J. Walker (eds.)). Ann Arbor : University of Michigan Press.

46. Berkes, F., Folke, C., & Colding, J. (Eds.). (2000). Lier les systèmes sociaux et écologiques : pratiques de gestion et mécanismes sociaux pour renforcer la résilience. Cambridge University Press.

47. North, D. C. (1991). Les institutions. *The Journal of Economic Perspectives*, *5*(1), 97–112.

48. Brooks, J. S. (2017). Les caractéristiques de conception et l'âge du projet contribuent à la réussite conjointe des résultats sociaux, écologiques et économiques des projets de conservation communautaires. *Conservation Letters*, *10*(1), 23–32. doi : 10.1111/conl.12231

49. Campbell, B. M., Sayer, J. A., & Walker, B. (2010). Trouver des compromis : Travailler pour des résultats en matière de conservation et de développement. *Écologie et société*, *15*(2), 2. doi : 10.5751/ES-03380-150216

50. Adams, W. M., Aveling, R., Brockington, D., & Dickson, B. (2004). La conservation de la biodiversité et l'éradication de la pauvreté. *Science*, *306*, 1146–1149. Récupéré de https://science.sciencemag.org/content/306/5699/1146.short

51. Hartanto, H., Tomy, S., Hidayat, Y., & Hidayat, T. (2014). *SIGAP-REDD+ : Inspirer les actions des gens pour le changement dans REDD+*. Programme Indonésie.

52. Tallis, H., Kareiva, P., Marvier, M., & Chang, A. (2008). Un cadre de services écosystémiques pour soutenir à la fois la conservation pratique et le développement économique. *Proceedings of the National Academy of Science*, *105*, 9457–9464. Récupéré de https://www.pnas.org/content/105/28/9457.short

53. Meinzen-Dick, R., Janssen, M. A., Kandikuppa, S., Chaturvedi, R., Rao, K. et Theis, S. (2018). Jouer à des jeux pour économiser l'eau : Jeux d'action collective pour la gestion des eaux souterraines dans l'Andhra Pradesh, en Inde. *Développement mondial*, *107*, 40–53.

54. Wilkie, D. S., & Painter, M. (2021). Facteurs de réussite de la conservation des forêts communautaires. *Conservation Science and Practice*, *e388*, Manuscrit soumis pour publication. Récupéré de https://conbio.onlinelibrary.wiley.com/doi/10.1111/csp2.388

55. Agrawal, A., et Benson, C. (2011). La théorie de la propriété commune et les institutions de gouvernance des ressources : renforcer les explications des résultats multiples. *Environmental Conservation*, *38*, 199–210.

56. Knight, R., Brinkhurst, M., et Vogelsang, J. (2016). *Guide du facilitateur pour la protection des terres communautaires*. Récupéré sur namati.org/communityland

57. Persha, L., Agrawal, A., & Chhatre, A. (2011). Synergie sociale et écologique : élaboration de règles locales, moyens de subsistance en forêt et conservation de la biodiversité. *Science*, *331*, 1606–1608.

58. Tai, H. (2007). Le développement par la conservation : Une analyse institutionnelle de la conservation communautaire indigène à Taiwan. *World Development*, *35*(7), 1186–1203. doi : 10.1016/j.worlddev.2006.09.015

59. Pretty, J., & Smith, D. (2004). Social Capital in Biodiversity Conservation and Management. *Conservation Biology*, *18*(3), 631–638.

60. Olsson, P., Folke, C., & Berkes, F. (2004). La cogestion adaptative pour renforcer la résilience des systèmes socio-écologiques. *Gestion de l'environnement*, *34*, 75–90.

61. Ostrom, E., Gardner, R., & Walker, J. (2009). Un cadre général pour l'analyse de la durabilité des systèmes socio-écologiques. *Science*, *325*(5939), 419–422.

62. Pretty, J. (2003). Le capital social et la gestion collective des ressources. *Science*, *302*, 1912–1914.

63. Ferrin, D. L., & Dirks, K. T. (2002). La confiance dans le leadership : Résultats de la méta-analyse et implications pour la recherche et la pratique. *Journal of Applied Psychology*, *87*(4), 611–628. doi : 10.1037//0021-9010.87.4.611

64. Lockwood, M. (2010). Bonne gouvernance pour les zones protégées terrestres : Un cadre, des principes et des résultats de performance. *Journal of Environmental Management*, *91*(3), 754–766. doi : 10.1016/j.jenvman.2009.10.005

65. Glowacki, L., & von Rueden, C. (2015). Le leadership résout les problèmes d'action collective dans les sociétés à petite échelle. *Transactions philosophiques B*, *370*.

66. Stein, C., Ernston, H., et Barron, J. (2011). Une approche par réseau social pour analyser la gouvernance de l'eau : Le cas du bassin versant de Mkindo, Tanzanie. *11ème symposium WaterNet/WARFSA/GWP-SA : GIRE pour l'intégration nationale et régionale à travers la science, la politique et la pratique*, 36(14–15), 711–1208.

67. Mascia, M. B., et Mills, M. (2018). Quand la conservation devient virale : La diffusion de politiques et de pratiques innovantes en matière de conservation de la biodiversité. *Conservation Letters*, *11*(3), 1–9. doi : 10.1111/conl.12442

68. Valente, T. W., & Davis, R. L. (1999). Accélérer la diffusion des innovations en utilisant les leaders d'opinion. *Annales de l'Académie américaine des sciences politiques et sociales*, *566*, 55–67.

69. Mahajan, S. L., Arundhati, J., Glew, L., Ahmadia, G., Becker, H., Fidler, R. Y., ... Mascia, M. B. (2021). Un cadre théorique pour comprendre l'établissement, la persistance et la diffusion de la conservation communautaire. *Science et pratique de la conservation*, 3(1).

70. Ostrom, E. (1990). *Gouverner les biens communs : l'évolution des institutions d'action collective*. New York, NY : Cambridge University Press.

71. Ostrom, E. (2010). Analyse de l'action collective. *Économie agricole*, *41*(155–166).

72. Manfredo, M. J., Teel, T. L., Sullivan, L. et Dietsch, A. M. (2017). Valeurs, confiance et contrecoup culturel dans la gouvernance de la conservation : Le cas de la gestion de la faune sauvage aux États-Unis. *Biological Conservation*, *214*(février), 303–311. doi : 10.1016/j.biocon.2017.07.032

73. Stern, M. J., & Baird, T. D. (2015). L'écologie de la confiance et la résilience des institutions de gestion des ressources naturelles. *Ecologie et Société*, *20*(2).

74. Dembling, S. (2019). Les rivières occupaient une place spirituelle dans la vie des Cherokees. *Sciences humaines*, *40*(3).

75. Stevenson, G. (1991). *Économie de la propriété commune : Une théorie générale et des applications d'utilisation des terres*. Cambridge, MA : Cambridge University Press.

76. Berkes, F. (1989). *Ressources de propriété commune : Écologie et développement communautaire durable des ressources*. Londres : Bellhaven Press.

77. Berkes, F., Feeny, D., McCay, B., & Acheson, J. (1989). Les avantages des biens communs. *Nature*, *340*, 91–93.

78. McKean, M. A. (2000). Propriété commune : Qu'est-ce que c'est, à quoi ça sert, et comment ça marche ? Dans C. Gibson, M. McKean, & E. Ostrom (Eds.), Peuples et Forêts: Communautés, institutions et gouvernements. Cambridge, MA : MIT Press.

79. Netting, R. M. (1997). Des roturiers inégaux et une équité peu commune : Propriété et communauté chez les petits exploitants agricoles. *L'écologiste*, *27*, 28–33.

80. Corrigan, C., Bingham, H., et Van Montfort, J. (2021). *Un rapport technique sur l'état des terres des peuples autochtones et des communautés locales : Leurs contributions à la conservation de la biodiversité mondiale et aux services écosystémiques, les menaces qui pèsent sur ces efforts et les recommandations en vue d'un appel à l'action*. Gland, Suisse.

81. Garnett, S. T., Burgess, N. D., Fa, J. E., Fernández-Llamazares, Á., Molnár, Z., Robinson, C. J., … Leiper, I. (2018). Un aperçu spatial de l'importance mondiale des terres indigènes pour la conservation. *Nature Sustainability, 1*(7), 369–374. doi : 10.1038/s41893-018-0100-6

82. Kothari, A., Corrigan, C., Jonas, H., Neumann, A. et Shrumm, H. (2012). *Reconnaître et soutenir les territoires et les zones conservés par les populations autochtones et les communautés locales : Aperçu global et études de cas nationales*. Montréal, Canada.

83. Fa, J. E., Watson, J. E. M., Leiper, I., Potapov, P., Evans, T. D., Burgess, N. D., … Barnett, S. T. (2020). Importance des terres des peuples indigènes pour la conservation des paysages forestiers intacts. *Frontiers in Ecology and the Environment*, *18*(3), 135–140.

84. Frechette, A., Ginsburg, C., et Walker, W. (2018). *Vers une base de référence mondiale du stockage du carbone dans les terres collectives : Contributions des peuples autochtones et des communautés locales à l'atténuation du changement climatique.* Washington, DC. Retrieved from https://rightsandresources.org/wp-content/uploads/2018/09/A-Global-Baseline_RRI_Sept-2018.pdf.

85. Walker, W. S., Gorelik, S. R., Baccini, A., Aragon-Osejo, J. L., Josse, C., Meyer, C., … Schwartzman, P. (2020). Le rôle de la conversion, de la dégradation et des perturbations des forêts dans la dynamique du carbone des territoires autochtones et des zones protégées de l'Amazonie. *Proceedings of the National Academy of Science*, *117*, 3015–3025.

86. Zander, K. K., & Garnet, S. T. (2011). La valeur économique des services environnementaux sur les terres détenues par les indigènes en Australie. *PLoS ONE*, 6(e23254).

87. Hardin, G. (1968). La tragédie des biens communs. *Science*, *162*(3859), 1243–1248.

88. Dodds, Felix et Emily Benson. (2015). CIVICUS Participatory Governance Toolkit : Dialogues multi-acteurs. Johannesburg, Afrique du Sud. http://www.civicus.org/images/PGX_D_Multistakeholder%20Dialogue.pdf

89. Ros-Tonen, M.A.F., M. Derkyi, et T.F.G. Insaidoo. (2014). De la cogestion à la gouvernance du paysage : Que devient le système Taungya modifié du Ghana ? Forêts (5) : 2996–3021.

90. Kusters, K., L. Buck, M. de Graaf, P. Minang, C. van Oosten, et R. Zagt. (2017). Planification, suivi et évaluation participatifs des plateformes multipartites dans les initiatives paysagères intégrées. *Gestion de l'environnement (21 mars)* : 1–12.

91. Warner, Jeroen. (2005). Plates-formes multipartites : Intégrer la société dans la gestion des ressources en eau ? *Ambiente & Sociedade 8(2)(juillet/déc.)* : 4–28.

92. Union internationale pour la conservation de la nature (UICN). (2012). Collaboration et dialogue multi-acteurs : Une revue de la littérature. UICN, Gland, Suisse. https://www.iucn.org/sites/dev/files/import/downloads/collaboration_and_multi_stakeholder_dialogue.pdf

93. Kahane, Adam. (2017). *Collaborer avec l'ennemi : Comment travailler avec des personnes avec lesquelles vous n'êtes pas d'accord, que vous n'aimez pas ou en qui vous n'avez pas confiance.* Oakland, Californie : Berrett-Koehler.

94. Lawlor, Kathleen, et Brooke Lovingood. (2016). Stratégies de conservation participatives : Comprendre ce qui fonctionne pour la nature et les personnes. Rapport préparé pour The Nature Conservancy.

95. Chiaravalloti, R., et M. Dyble. (2019). "*Accès libre limité dans les systèmes socio-écologiques : Comment les communautés font-elles face à l'imprévisibilité environnementale ?*" Conservation Letters (October 2019) : 1–7.

96. Shirley, E., et M. Gore. (2019). *"La confiance dans les scientifiques et les taux de non-conformité avec une règle de pêche dans le Pantanal brésilien", PloS one 14 (3).*

97. Reos Partners. 2013. Le Reos Change Lab : Relever des défis complexes grâce à l'innovation sociale. Pour la plateforme de partage des connaissances Innoweave et le programme J.W. Fondation de la famille McConnell.

98. Meyers, D., Bohorquez, J., Cumming, T., Emerton, L., Heuvel, O. v., Riva, M., & Victurine, R. (2020). *Le financement de la conservation : Un cadre. Conservation Finance Alliance. doi :10.13140/RG.2.2.14186.88000*

99. Les éco-conseillers. (2020). Financement de la conservation pour les programmes de conservation avec les peuples indigènes et les communautés locales. Rapport préparé pour The Nature Conservancy, juillet 2020.

100. Namati. (2016). Guide des utilisateurs de la protection des terres communautaires. Namati : Innovations en matière d'habilitation juridique.

101. Bonine, Kim, Natalia Sanin, Erik Wallsten et Thais Vilela. (2020). Évaluation des entreprises axées sur la communauté qui soutiennent les moyens de subsistance durables en partenariat avec les peuples indigènes et les communautés locales. Rapport préparé pour The Nature Conservancy.

102. Wright, J.H., N.A.O. Hill, D. Roe, J.M. Rowcliffe, N.F. Kumpel, M. Day, ... E.J. Milner-Gulland. (2016). Recadrer le concept de moyens de subsistance alternatifs. *Conservation Biology* 30(1): 7-13.

103. Fauna and Flora International (FFI). (2013). Pourquoi pas des "moyens de subsistance alternatifs"? Raisons pour lesquelles nous soutenons le développement de moyens de subsistance durables plutôt que la promotion de "moyens de subsistance alternatifs" dans le cadre de nos programmes de conservation. Rapport du Programme FFI Conservation, Moyens d'existence et Gouvernance.

104. Torell E., B. Crawford, D. Kotowicz, M.D. Herrera, et J. Tobey. 2010. Modérer nos attentes sur les moyens de subsistance dans la GIC : Expériences de la Thaïlande, du Nicaragua et de la Tanzanie. *Gestion du littoral* 38: 216–237.

105. Lindsay, A. R., Sanchirico, J. N., Gilliland, T. E., Ambo-Rappe, R., Taylor, J. E., Krueck, N. C., & Mumby, P. J. (2020). Évaluation des politiques de développement durable dans les économies rurales côtières. *Proceedings of the National Academy of Sciences*, *117*(52), 33170-33176.

106. Li, B. V., Kim, M. J., Xu, W., Jiang, S. et Yu, L. (2021). L'augmentation du pâturage du bétail, la conséquence involontaire du financement du développement communautaire sur l'habitat du panda géant. *Conservation biologique*, *257*, 109074.

107. Cundill, G., Shackleton, S., et Larsen, H.O. (2011). Collecte d'informations contextuelles. Dans Larsen, H. O., Lund, J. F., Smith-Hall, C., & Wunder, S. (Eds.), *Measuring Livelihoods and Environmental Dependence* (pp. 71). Earthscan.

108. Lund, J. F., & Saito-Jensen, M. (2013). Revisiter la question de la capture des initiatives participatives par les élites. *Développement mondial*, *46*, 104-112.

109. Friedman, R. S., Law, E. A., Bennett, N. J., Ives, C. D., Thorn, J. P., & Wilson, K. A. (2018). Comment et juste comment ? Une revue systématique de l'équité sociale dans la recherche sur la conservation. *Environmental Research Letters*, *13*(5), 053001. https://iopscience.iop.org/article/10.1088/1748-9326/aabcde/pdf

110. Bureau du Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme. Qu'est-ce que les droits de l'homme ?

111. Chaudhury, A., et Colla, S. (2021). Les prochaines étapes du démantèlement de la discrimination : Les leçons de l'écologie et de la science de la conservation. *Conservation Letters, 14*(2), e12774. https://conbio.onlinelibrary.wiley.com/doi/pdfdirect/10.1111/conl.12774

112. Worell, J. (Ed.). (2001). *Encyclopédie des femmes et du genre, en deux volumes : Similitudes et différences sexuelles et impact de la société sur le genre* (Vol. 1). Academic Press. Chapitre sur "L'identité sociale" par Kay Duex. https://www.rhnet.org/site/handlers/filedownload.ashx?moduleinstanceid=5006&dataid=24349&FileName=social%20identity.pdf

113. USAID. (2015). Lignes directrices pour l'apprentissage et l'application de l'outil de gouvernance des ressources naturelles (NRGT) dans les paysages terrestres et marins", https://rmportal.net/biodiversityconservation-gateway/projects/closed-global-projects/scapes-1/guidelines-learning-applying-nrgt-landscapes-seascapes/view.

114. TNC. (2016). "Conservation by Design 2.0. Document d'orientation-Version 1.0." https://www.conservationgateway.org/ConservationPlanning/cbd/Pages/default.aspx.

115. Leisher, C., Temsah, G., Booker, F., Day, M., Samberg, L., Prosnitz, D., Agarwal, B., ... Wilkie, D. (2016). La composition par sexe des groupes de gestion des forêts et des pêches affecte-t-elle la gouvernance des ressources et les résultats de la conservation ? Une carte systématique. *Evidence environnementale*, 5(6). https://doi.org/10.1186/s13750-016-0057-8

116. Agarwal B. (2009). Genre et conservation des forêts : L'impact de la participation des femmes à la gouvernance des forêts communautaires. *Économie écologique*, 68(11), 2785-2799. https://EconPapers.repec.org/RePEc:eee:ecolec:v:68:y:2009:i:11:p:2785-2799

117. Crenshaw, K. (1989). Démarginalisation de l'intersection de la race et du sexe. Une critique féministe noire de la doctrine anti-discrimination, de la théorie féministe et de la politique antiraciste. *Forum juridique de l'Université de Chicago*, 1989(1), article 8. http://chicagounbound.uchicago.edu/uclf/vol1989/iss1/8

118. Agence des États-Unis pour le développement international. (s.d.). *Fiche d'information Régime foncier et autonomisation des femmes*. LandLinks. https://www.land-links.org/issue-brief/fact-sheet-land-tenure-womens-empowerment/

119. Landesa. (2012). Les droits sécurisés des femmes à la terre : Avantages, obstacles et meilleures pratiques. Seattle, WA.

120. The Nature Conservancy. (2020-a). *Glossaire des termes clés*. Guide des droits de l'homme de The Nature Conservancy pour le travail avec les peuples indigènes et les communautés locales. https://www.tnchumanrightsguide.org/appendix-ii-glossary-of-key-terms/

121. The Nature Conservancy (2020-b). "*Respect, réciprocité et intégration : Élever le leadership autochtone dans la conservation*". https://www.nature.org/en-us/what-we-do/our-insights/perspectives/elevating-indigenous-leadership-conservation/

122. The Nature Conservancy. (2020-c). *Consentement libre, préalable et éclairé*. Guide des droits de l'homme de The Nature Conservancy pour le travail avec les peuples indigènes et les communautés locales. https://www.tnchumanrightsguide.org/module-2-free-prior-informed-consent/

123. Boyce, J.K. (2002). L'économie politique de l'environnement. Edward Elgar, Cheltenham.

124. The Nature Conservancy. (2020-e). *Résolution des conflits*. Guide des droits de l'homme de The Nature Conservancy pour le travail avec les peuples indigènes et les communautés locales. https://www.tnchumanrightsguide.org/module-3-conflict-resolution/

125. Kusters, K., L. Buck, M. de Graaf, P. Minang, C. van Oosten, et R. Zagt. (2017). Planification, suivi et évaluation participatifs des plateformes multipartites dans les initiatives paysagères intégrées. Gestion de l'environnement (21 mars) : 1–12.

126. Maynard, Bill, et Dawn Robinson. (1998). Commerce éthique et moyens de subsistance ruraux durables : Étude de cas sur la certification des forêts de Quintana Roo. Rapport du Natural Resources Institute et de Natural Resources and Ethical Trade.

127. Kariuki, J. & Birner, R. (2015). Les programmes de conservation fondés sur le marché sont-ils aveugles au genre ? Une étude qualitative de trois cas au Kenya. *Société et ressources naturelles*, 29, 432-447. https://doi.org/10.1080/08941920.2015.1086461

128. Westholm, L. et Arora-Jonsson, S. (2015). Définir des solutions, trouver des problèmes : Déforestation, genre et REDD+ au Burkina Faso. *Conservation & Société*, 13(2), 189-199. DOI : 10.4103/0972-4923.164203.

129. Bandiaky-Badji, S. (2011). L'équité de genre dans l'histoire de la gouvernance forestière au Sénégal : Pourquoi la politique et la représentation sont importantes. *Revue internationale des forêts*, 13(2), 177–194. https://doi.org/10.1505/146554811797406624

130. Organisation mondiale de la santé. (s.d.). Déterminants sociaux de la santé : Les femmes et l'équité entre les sexes.

131. Banque mondiale. (2011). Rapport sur le développement dans le monde 2012 : Égalité des sexes et développement. https://doi.org/10.1596/978-0-8213-8810-5

132. Ardoin, N. M. (2006). Vers une compréhension interdisciplinaire du lieu : Leçons pour l'éducation à l'environnement. Revue canadienne d'éducation relative à l'environnement (CJEE), 11(1), 112-126.

133. Kukutai, T., et Taylor, J. (2016). *La souveraineté des données autochtones : Vers un agenda*. Presse ANU.

134. Fernández-Llamazares, Á., & Cabeza, M. (2018). Redécouvrir le potentiel des récits autochtones pour la pratique de la conservation. *Conservation Letters*, *11*(3), e12398.

135. Cajete, G. (2000). *Science indigène : Les lois naturelles de l'interdépendance*. Clear Light Pub.

136. Proshansky, H. M., Fabian, A. K., & Kaminoff, R. (1983). Identité du lieu : Socialisation du soi dans le monde physique. *Journal of Environmental Psychology*, 3, 58-83.

137. Semken, S., & Brandt, E. (2010). Implications du sens du lieu et de l'éducation basée sur le lieu pour l'intégrité écologique et la durabilité culturelle dans divers endroits. Dans Cultural Studies and Environmentalism (pp. 287-302). Springer, Dordrecht.

138. Low, S. M. (1992). Des liens symboliques qui lient. Dans *Place attachment (pp. 165-185)*. Springer, Boston, MA.

139. Relph, E. (1976). *Lieu et absence de lieu*. Londres : Pion Limited.

140. Twigger-Ross, C. L., et Uzzell, D. L. (1996). Le lieu et les processus identitaires. Journal of Environmental Psychology, 16, 205-220.

141. Clayton, S. (2003). L'identité environnementale : Une définition conceptuelle et une définition opérationnelle. L'identité et l'environnement naturel : La signification psychologique de la nature, 45-65. MIT Press, Cambridge, Massachusetts.

142. Low, S. M. (1990). L'attachement interculturel à un lieu : une typologie préliminaire. Dans Y. Yoshitake, R. B. Bechtel, T. Takahashi, & M. Asai (Eds.), Current issues in environment-behavior research. Tokyo : Université de Tokyo.

143. Muhar, A., Raymond, C. M., van den Born, R. J., Bauer, N., Böck, K., Braito, M., ... & Mitrofanenko, T. (2017). Un modèle intégrant les concepts socioculturels de la nature dans des cadres d'interaction entre les systèmes sociaux et naturels. Journal of Environmental Planning and Management, 61(5-6), 756-777. https://doi.org/10.1080/09640568.2017.1327424

144. Schultz, K., Walters, K. L., Beltran, R., Stroud, S. et Johnson-Jennings, M. (2016). "Je suis plus fort que je ne le pensais" : Les femmes autochtones se reconnectent au corps, à la santé et au lieu. Santé et lieu, 40, 21-28. https://doi.org/10.1016/j.healthplace.2016.05.001

145. Turner, N. J., & Turner, K. L. (2008). " Là où nos femmes avaient l'habitude de trouver la nourriture " : effets cumulatifs et perte des connaissances et des pratiques ethnobotaniques ; étude de cas de la côte de la Colombie-Britannique. Botanique, 86(2), 103-115.

146. Barbaro, N., & Pickett, S. M. (2016). Le vert en toute conscience : Examen de l'effet du lien avec la nature sur la relation entre la pleine conscience et l'engagement dans un comportement pro-environnemental. *Personnalité et différences individuelles*, 93, 137-142. https://doi.org/10.1016/j.paid.2015.05.026

147. Beery, T. H., et Wolf-Watz, D. (2014). De la nature au lieu : Repenser la perspective de la connectivité environnementale. *Journal of Environmental Psychology*, 40, 198-205. https://doi.org/10.1016/j.jenvp.2014.06.006

148. Davis, J. L., Green, J. D., & Reed, A. (2009). Interdépendance avec l'environnement : Engagement, interconnexion et comportement environnemental. *Journal of environmental psychology*, 29(2), 173-180. https://doi.org/10.1016/j.jenvp.2008.11.001

149. Geng, L., Xu, J., Ye, L., Zhou, W. et Zhou, K. (2015). Liens avec la nature et les comportements environnementaux. *PloS one*, 10(5). https://doi.org/10.1371/journal.pone.0127247

150. Kals, E., Schumacher, D., & Montada, L. (1999). L'affinité émotionnelle envers la nature comme base de motivation pour protéger la nature. Environnement et comportement, 31(2), 178-202. https://doi.org/10.1177/00139169921972056

151. Mayer, F. S., & Frantz, C. M. (2004). L'échelle de connectivité à la nature : Une mesure du sentiment d'appartenance des individus à la nature. *Journal of environmental psychology*, 24(4), 503-515. https://doi.org/10.1016/j.jenvp.2004.10.001

152. Rosa, C. D., Profice, C. C., & Collado, S. (2018). Nature experiences and adults' self-reported pro-environmental behaviors : the role of connectedness to nature and childhood nature experiences. *Frontiers in psychology*, 9, 1055. https://doi.org/10.3389/fpsyg.2018.01055

153. Schultz, P. W., Shriver, C., Tabanico, J. J., & Khazian, A. M. (2004). Les liens implicites avec la nature. *Journal of environmental psychology*, 24(1), 31-42. https://doi.org/10.1016/S0272-4944(03)00022-7

154. Tam, K. P. (2013). Concepts et mesures liés au lien avec la nature : Similitudes et différences. *Journal of environmental psychology*, 34, 64-78. https://doi.org/10.1016/j.jenvp.2013.01.004

155. Vaske, J. J., & Kobrin, K. C. (2001). L'attachement au lieu et le comportement écologiquement responsable. *The Journal of Environmental Education*, 32(4), 16-21. https://doi.org/10.1080/00958960109598658

156. Whitburn, J., Linklater, W., & Abrahamse, W. (2020). Méta-analyse du lien humain avec la nature et du comportement pro-environnemental. Conservation Biology, 34(1), 180-193. https://doi.org/10.1111/cobi.13381

157. Kellert, S. R., & Wilson, E. O. (1993). *L'hypothèse de la biophilie*. Washington, D.C : Island Press.

158. Hay, R. B. (1998). Un sens du lieu enraciné dans une perspective interculturelle. *Canadian Geographer*, 42, 245–266.

159. Hernández, B., Hidalgo, M. C., Salazar-Laplace, M. E., & Hess, S. (2007). Place attachment and place identity in natives and non-natives. *Journal of environmental psychology*, 27(4), 310-319.

160. Thornton, T. F. (2011). *Être et place chez les Tlingit*. Seattle : Presse de l'Université de Washington.

161. Ellis, N. R., & Albrecht, G. A. (2017). Les menaces du changement climatique sur le sentiment d'appartenance et le bien-être mental des agriculteurs familiaux : Une étude de cas de la Wheatbelt d'Australie occidentale. *Sciences sociales et médecine*, 175, 161-168. https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2017.01.009

162. Big-Canoe, K., et Richmond, C. A. (2014). Perceptions des jeunes Anishinabés sur la santé communautaire : Vers une reprise en main de l'environnement. *Santé et lieu*, 26, 127-135. https://doi.org/10.1016/j.healthplace.2013.12.013

163. Cunsolo Willox, A., Harper, S. L., Ford, J. D., Landman, K., Houle, K., & Edge, V. L. (2012). "De ce lieu et de ce lieu : " Changement climatique, sentiment d'appartenance et santé au Nunatsiavut, Canada. *Sciences sociales et médecine*, 75(3), 538-547. https://doi.org/10.1016/j.socscimed.2012.03.043

164. Gosling, E., et Williams, K. J. (2010). Le lien avec la nature, l'attachement à un lieu et le comportement de conservation : Tester la théorie de la connectivité chez les agriculteurs. Journal of environmental psychology, 30(3), 298-304. https://doi.org/10.1016/j.jenvp.2010.01.005

165. Berkes, F. (1999). Écologie sacrée : Connaissances écologiques traditionnelles et gestion des ressources. Taylor & Francis.

166. Sangha, K. K., Preece, L., Villarreal-Rosas, J., Kegamba, J. J., Paudyal, K., Warmenhoven, T., & Rama Krishnan, P. S. (2018). Un cadre de services écosystémiques pour évaluer les liens des peuples autochtones et locaux avec la nature. *Services écosystémiques*, 31, 111-125. https://doi.org/10.1016/j.ecoser.2018.03.017

167. Turner, N. J., Ignace, M. B., & Ignace, R. (2000). Connaissances écologiques traditionnelles et sagesse des peuples autochtones de la Colombie-Britannique. Applications écologiques, 10(5), 1275-1287.

168. Kimmerer, R. W. (2013). *Tresser le foin d'odeur : Sagesse indigène, connaissances scientifiques et enseignements des plantes.* Milkweed Editions.

169. Gadgil, M., Berkes, F., & Folke, C. (1993). Les connaissances indigènes pour la conservation de la biodiversité. *Ambio*, 151-156.

170. Wane, N., & Chandler, D. J. (2002). Les femmes africaines, les connaissances culturelles et l'éducation environnementale, avec un accent particulier sur les femmes indigènes du Kenya. Revue canadienne d'éducation relative à l'environnement (CJEE), 7(1), 86-98.

171. Oraftik, C. (2020). Une exploration de l'intersection entre la langue indigène et la gestion de l'environnement. The Nature Conservancy.

172. Smith, L. T. (2021). *Méthodologies de décolonisation : Recherche et peuples autochtones*. Zed Books Ltd.

173. Kimmerer, Robin. (2018). "Mishkos Kenomagwen, les leçons de l'herbe" (p. 35) dans Connaissance écologique traditionnelle : Learning from Indigenous Practices for Environmental Sustainability par Melissa K. Nelson et Dan Shilling.

174. Pember, M.A. (2019). La mort par la civilisation. *The Atlantic*. https://www.theatlantic.com/education/archive/2019/03/traumatic-legacy-indian-boarding-schools/584293/

175. Kulchyski, P. (2016) Bush Sites / Bush Stories : Politique du lieu et de la mémoire dans le Nord canadien autochtone. *MLA Profession*. https://profession.mla.org/bush-sites-bush-stories-politics-of-place-and-memory-in-Indigenous-northern-canada/

176. Brockington, D., & Igoe, J. (2006). L'éviction pour la conservation : un aperçu mondial. *Conservation et société*, 424-470.

177. Poirier, R., & Ostergren, D. (2002). Évacuer les gens de la nature : Les droits fonciers autochtones et les parcs nationaux en Australie, en Russie et aux États-Unis. *Nat. Ressources J.*, 42, 331.

178. Greer, A. (2012). Commons et enclosure dans la colonisation de l'Amérique du Nord. *The American Historical Review*, 117(2), 365-386.

179. Nature United. (nd). La boîte à outils SEAS : Une ressource pour la planification de votre programme de jeunesse autochtone sur le terrain. Canada.

180. EcoAdvisors et The Nature Conservancy. (2020). Financement de la conservation pour les programmes de conservation avec les populations indigènes et les communautés locales. Arlington, VA.

181. Strang, D. (1991). Ajouter une structure sociale aux modèles de diffusion : Un cadre d'histoire des événements. *Méthodes et recherches sociologiques*, *19*(3), 324-353.

182. Mills, M., Bode, M., Mascia, M. B., Weeks, R., Gelcich, S., Dudley, N., ... Possingham, H. P. (2019). Comment les initiatives de conservation passent à l'échelle. *Nature Sustainability*, *2*(10), 935-940.

183. Hatcher, J., Owen, M., & Yin, D. (2021). Falling Short : Financement des donateurs pour les peuples autochtones et les communautés locales afin de sécuriser les droits de tenure et de gérer les forêts dans les pays tropicaux (2011-2020). Fondation Rainforest Norvège.

184. Salerno, J., Romulo, C., Galvin, K. A., Brooks, J., Mupeta-Muyamwa, P., & Glew, L. (2021). Adaptation et évolution des institutions et de la gouvernance dans la conservation communautaire. Conservation Science and Practice, 3(1), e355.

185. Gonzales Tovar, J., Sarmiento Barletti, J. P., Larson, A. M., Barnes, G., & Tucker, C. M. (2021). Les forums multipartites peuvent-ils renforcer les communautés autochtones et locales et promouvoir la conservation des forêts ? Une analyse comparative de la planification territoriale dans deux États brésiliens aux contextes contrastés. *Science et pratique de la conservation*, 3(1), e326.

186. Nelson, F., Muyamwa-Mupeta, P., Muyengwa, S., Sulle, E., & Kaelo, D. (2021). Progrès ou régression ? Évolutions institutionnelles de la conservation communautaire en Afrique orientale et australe. *Science et pratique de la conservation*, 3(1), e302.

187. Marshall, G. R. (2007). Nesting, subsidiarité et gouvernance environnementale communautaire au-delà du niveau local. *International journal of the Commons*, *2*(1), 75-97.

188. Rogers, E. M. (2003). Diffusion des innovations (5e éd.). New York, NY : Free Press.

189. Mascia, M. B., et Mills, M. (2018). Quand la conservation devient virale : La diffusion de politiques et de pratiques innovantes en matière de conservation de la biodiversité. *Conservation Letters*, *11*(3), e12442.

The Nature Conservancy

tncvoicechoiceaction.org